VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1802
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Ministère de l'Agriculture : relancer les chantiers !



Marc Labille

Nommée ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en remplacement de Marc Fesneau, Annie Genevard va devoir très vite relancer la dynamique mise en place à la suite des manifestations de l'hiver dernier mais stoppée par la dissolution de l'Assemblée nationale. L'élue du Doubs doit avancer sur ce plan tout en menant en parallèle un travail important pour contrer les menaces sanitaires qui touchent l'élevage et absorber le choc économique de la mauvaise moisson 2024.

PAGE 03

Encarts : Mailing « foire aux vins » Gamm Vert (sur certains cantons) - Mailing « paniers gourmands » Gamm Vert (sur certains cantons) - Brochure DAFP (sur certains cantons) - Brochure SV Pro (sur certains cantons) - Mailing Cero Génération (sur certains cantons) - Bulletin Eco, Chambre d'agriculture 58 (sur certains cantons) - Flyer Abeille Assurances Madelin (sur certains cantons) - Mailing Pottinger (sur certains cantons).



P.04

ACTUALITÉS

Soirée sanitaire // La FDSEA 58 au plus près du terrain



P.10

PRODUCTIONS

Élevage // Tous à Cournon pour le Sommet de l'élevage

P.13

PRODUCTIONS

Cultures // Moutarde : des promesses non tenues





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SOIRÉE SANITAIRE DE LA FDSEA 58 : AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

.05 MÉTHANISATION : UN BEAU PROJET TOURNÉ VERS L'AVENIR

.06 AVENIR DE L'ÉLEVAGE DANS L'YONNE : UNE SESSION POUR COMPRENDRE

.07 FESTIVITÉS : CHABLIS ET GRAND AUXERROIS PRÊTS À FAIRE LA FÊTE!

.08 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE : UNE SESSION TRÈS ÉCONOMIQUE

.09 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE : UN CLIMAT MOROSE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 SOMMET DE L'ÉLEVAGE : TOUS À COURNON !

.11 SALERS : RENDEZ-VOUS AU SOMMET

.12 BOVINS : EXIT, LES MALADIES DE L'HIVER

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 MOUTARDE : DES PROMESSES NON TENUES

.14 OLÉAGINEUX : OPTIMISER LA RÉCOLTE DU TOURNESOL

DOSSIERS //

.15 EN DIRECT DE LA MSA

.16 VITICULTURE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.28 RENTRÉE SCOLAIRE : PLONGER DANS LE CONCRET

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

.37 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // PATRIMOINE

.38 TILLEUL : UNE FILIÈRE EN QUÊTE DE RELANCE

.39 MURS EN PIERRES SÈCHES : DÉMOCRATISATION D'UN SAVOIR-FAIRE



// LE DESSIN

// EN BREF

Pac Les Vingt-sept veulent de nouvelles simplifications au plus vite

Les ministres de l'Agriculture de l'UE, réunis le 23 septembre à Bruxelles, ont unanimement fait part du besoin de simplification de la Pac dès à présent, sans attendre les discussions de la prochaine réforme. Le plus urgent à ce stade est d'obtenir des dérogations pour leur permettre des écarts par rapport aux montants unitaires prévus pour les interventions dans leurs plans stratégiques. Un document sur ce sujet, présenté par la Lettonie, a été soutenu par la plupart des ministres. Le commissaire européen Janusz Wojciechowski a indiqué que des modifications législatives introduisant des seuils plus souples étaient en préparation et seront en place pour 2025. Les Vingt-sept s'inquiètent aussi des rapports de performances qu'ils doivent rendre le 15 février. Après une année 2024 de mise en jambes, il s'agira du premier rapport complet de ce type. Les États membres espèrent des simplifications supplémentaires et comptent en particulier sur la création dans la prochaine Commission d'un poste de commissaire à la Simplification – en la personne de Valdis Dombrovskis. Les sujets de préoccupation les plus fréquemment évoqués sont les indicateurs de suivi trop complexes, le maintien d'un double contrôle (des résultats et de la conformité), ou encore le processus bien trop lent d'amendement des plans stratégiques nationaux.

Aides de minimis Les ministres de l'Agriculture poussent pour porter le plafond à 50 000 €

La France et l'Allemagne ont une nouvelle fois demandé, le 23 septembre à l'occasion de la réunion des ministres de l'Agriculture de l'UE, le relèvement à 50 000 € du plafond maximum pour les aides nationales agricoles de minimis. Une demande qui a été soutenue par 14 autres États membres, a indiqué le secrétaire d'État hongrois qui présidait la réunion. La Commission européenne a présenté, en juin, une proposition de règlement visant à porter ce plafond par entreprise à seulement 37 000 € sur trois ans (contre 20 000 € actuellement, ou 25 000 € dans les pays qui ont mis en place un registre central de suivi de ces aides). Mais les États membres veulent plus et appellent Bruxelles à réagir rapidement pour que ces dispositions puissent être adoptées au plus vite. Le commissaire européen à l'Agriculture Janusz Wojciechowski a répondu que le dossier était entre les mains de la vice-présidente en charge de la Concurrence Margrethe Vestager, qui étudiait la possibilité d'introduire des modifications au projet sur la table.

Pesticides De nombreux ministres de l'Agriculture demandent un report du registre électronique

Plus d'une quinzaine de ministres de l'Agriculture ont demandé, le 23 septembre, à la Commission européenne de reporter de deux ans l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur le système de collecte des données des intrants. Ce texte, adopté en 2023, prévoit notamment la mise en place d'un registre électronique sur l'utilisation de pesticides que devront remplir tous les agriculteurs à partir de 2026. La Pologne a détaillé, dans un document préparé pour l'occasion, les difficultés rencontrées en la matière : développement d'un outil numérique dédié, formation des agriculteurs, surcharge administrative… Des inquiétudes déjà exprimées au cours des négociations avec le Parlement européen. Seul le Danemark s'est opposé à un tel report. La Bulgarie, qui préside le Conseil de l'UE, envisage de revenir prochainement sur la question.

// EN IMAGE

Noix fraîche française La qualité sera garantie

L'interprofession fruits et légumes frais, Interfel, a annoncé le 17 septembre dans un communiqué de presse la mise en place d'un nouvel accord interprofessionnel sur la noix fraîche. Cet accord *« introduit de nouvelles dispositions qui garantissent aux consommateurs une qualité et une maturité optimales pour ce produit unique »*, indique l'interprofession. Concrètement chaque lot doit maintenant contenir au moins 80 % de noix présentant une *« cloison médiane interne entièrement brune »*. De plus, l'étiquetage doit désormais inclure des informations sur la conservation du produit ainsi qu'une limitation de la durée de commercialisation fixée *« à 15 jours après la date d'expédition »*. L'objectif de ce nouvel accord est d'apporter au consommateur un produit d'une *« maturité optimale (…) et d'une qualité irréprochable »*. En 2022, la France était le premier producteur européen de noix avec 49 672 tonnes (source : Agreste).



iStock/Adomer

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// GOUVERNEMENT

Une ministre qui va devoir prendre le train en marche

La profession agricole a désormais un nouveau ministre en la personne d'Annie Genevard. L'élue de Bourgogne Franche-Comté va devoir très vite se confronter aux dossiers qui s'accumulent depuis le début de l'année et qui, pour beaucoup, semblent bloqués au milieu du gué.

De l'urgence, à court et moyen termes, mais de l'urgence quand même : voilà, en résumé, le contexte dans lequel la nouvelle ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire du Gouvernement Barnier, Annie Genevard, va devoir opérer. Dès sa nomination, le 19 septembre, la FNSEA et JA n'ont pas tardé à rappeler l'ampleur des attentes. *« Face à la profonde crise que traverse le monde agricole*, rappelaient les deux syndicats, *Jeunes Agriculteurs et la FNSEA appellent le Gouvernement Barnier à faire de l'agriculture une priorité pour apaiser la colère et l'incompréhension grandissantes des agriculteurs, déçus par les engagements non tenus après les mobilisations de l'hiver dernier. Des mesures financières de première urgence devront être apportées à très court terme en réponse aux pertes sans précédent liées aux mauvaises récoltes et aux crises sanitaires. À moyen terme, il est crucial de relancer les travaux parlementaires suspendus suite à la dissolution afin de mettre en œuvre les actions nécessaires pour sauver l'agriculture française ».*



Annie Genevard, nouvelle ministre de l'Agriculture, a déjà sur son bureau de nombreux dossiers qui réclament des réponses urgentes.

Des dossiers décisifs

JA et FNSEA mettent au crédit de la nouvelle ministre *« son expérience politique et sa bonne connaissance de la ruralité »*, ils y voient *« des atouts pour la bonne compréhension des sujets et des réponses urgentes à apporter aux agriculteurs »*. La crise sanitaire (MHE, FCO, peste porcine) et les conséquences des mauvaises récoltes sont de toute façon les sujets sur lesquels Annie Genevard est attendue prioritairement. Des capacités de gestion dont elle fera preuve sur ces deux sujets, dépendra sa crédibilité pour l'avenir. Lors du premier rendez-vous qui ne manquera pas de se présenter, FNSEA et JA comptent bien aussi rappeler le projet de loi dont ils sont porteurs « Entreprendre en agriculture ». Cette approche globalement bienveillante n'exclut pas la nécessité de mettre d'emblée une certaine pression : ainsi, dès le 22 septembre, le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, a donné 15 jours à la nouvelle ministre pour annoncer des mesures sur des prêts bonifiés aux céréaliers, viticulteurs et éleveurs en crise et sur la vaccination des troupeaux face aux épizooties. Annie Genevard va devoir s'atteler à un vaste chantier en perpétuel mouvement et renouvellement.

Le poids des manifestations de l'hiver

Les différentes crises que le secteur agricole et agroalimentaire a connues depuis quelques années ont laissé des traces profondes : Covid, inflation, hausse des coûts de production, crise de l'agriculture biologique, pertes de parts de marché à l'exportation, décapitalisation dans l'élevage, accords de libre-échange (dont le Mercosur), pertes de capacités de production (phytos…). C'est ce qui avait conduit les agriculteurs à manifester tout l'automne 2023 et pendant l'hiver 2024. La nouvelle ministre devra aussi donner les moyens aux agriculteurs de passer le cap de la transition agroécologique alors même que leurs revenus devraient baisser cette année en raison des nombreuses calamités qui semblent n'avoir épargné que peu de secteurs. La récolte de blé tendre accuse une chute de 25,6 %, les vendanges un recul de 18 %, les troupeaux sont touchés par de nombreuses épizooties : FCO-3, FCO-4, FCO-8, MHE, tuberculose… Leurs attentes sont aussi importantes sur les dossiers du *« renouvellement des générations, de la compétitivité, de la simplification, des moyens de production, ainsi que des suites d'Égalim »*, indique un communiqué commun FNSEA-JA. Arnaud Rousseau et son homologue de JA, Pierrick Horel ont félicité la nouvelle ministre et salué l'action de Marc Fesneau à l'égard duquel les deux syndicats *« ont toujours été exigeants »*. Si l'ancien ministre va retrouver les bancs de l'Assemblée, l'ancienne ministre déléguée à l'Agriculture, Agnès Pannier-Runacher, a pris du galon et devient ministre de la Transition écologique, en lieu et place de Christophe Béchu. À noter également la nomination de la sénatrice d'Ille-et-Vilaine Françoise Gatel au poste de secrétaire d'État chargée de la ruralité, du commerce et de l'artisanat, auprès de Catherine Vautrin, ministre du Partenariat avec les territoires.

Berty Robert, avec Actuagri et Christophe Soulard

Une élue du Doubs bien implantée

C'est donc la députée Les Républicains du Doubs, Annie Genevard, qui a été nommée, le 19 septembre, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, en remplacement de Marc Fesneau. Ancienne professeure de français, la nouvelle ministre bénéficie d'un solide ancrage politique dans le Doubs, département très laitier, où elle est née et où sa mère, Irène Tharin, fut députée UMP (2002-2007). Elle-même a été conseillère régionale (2004-2012) de Franche-Comté et maire (2002-2017) de Morteau. *« Je travaille pour les agriculteurs depuis bien longtemps »*, a-t-elle déclaré à France 3 lors d'un déplacement sur des comices agricoles. Dans son département, les syndicats agricoles confirment. *« Je la croise régulièrement,* rapporte Christophe Chambon, secrétaire général adjoint de la FNSEA, éleveur dans le Doubs et président de la FRSEA BFC. *Elle a toujours travaillé pour la cause agricole, et récemment durant les débats sur la LOA, elle a travaillé sur des amendements proposés par la FNSEA ».* Son suppléant, Éric Liégeon, est agriculteur, et ancien vice-président de la FDSEA du Doubs, investi de longue date à la Safer départementale. Annie Genevard est la troisième femme à devenir ministre de l'Agriculture sous la Ve République et depuis la création du ministère, après Édith Cresson (1981-1983) et Christine Lagarde (mai 2007-juin 2007).

Passation de pouvoir

La passation de pouvoir entre Marc Fesneau et Annie Genevard a eu lieu le 23 septembre. Marc Fesneau a rappelé à cette occasion qu'à ses yeux *« l'agriculture est un secteur auquel il faut redonner du temps, du sens et du bon sens (…) il faut que la parole claire soit tenue »*. Parce qu'il a trouvé en Annie Genevard un soutien exigeant du Pacte et du projet de loi d'orientation agricole (PLOA), il voit en elle *« une sorte de continuité républicaine (…) Vous pouvez compter sur moi comme président de groupe »*, attendant d'elle qu'elle impulse la suite de cette future loi. Faisant part de sa fierté de prendre la responsabilité de ce *« grand ministère »*, Annie Genevard, a d'emblée annoncé son envie de se mettre tout de suite au travail : *« Je dois et je veux avancer vite. L'inquiétude domine et les attentes sont immenses, l'impatience est grande depuis des mois (…) Je veux que dans les semaines qui viennent les résultats se voient dans les cours de ferme »*. Témoignant son soutien indéfectible *« à tous les agriculteurs »*, elle reprend à son compte quelques idées maîtresses des syndicats majoritaires sur la nécessaire simplification (*« Réduire les interdits et la paperasse, je vais m'y atteler »*), la lutte contre sur les surtranspositions, ou encore *« pas d'interdiction sans solution »*. Annie Genevard a annoncé qu'elle recevrait rapidement des syndicats. Elle se rendra au Salon de l'Élevage à Cournon, après la rentrée parlementaire programmée le 1er octobre.



// SOIRÉE SANITAIRE DE LA FDSEA 58

58 Au plus près du terrain

Le 17 septembre, à Chougny, la FDSEA 58 organisait sa soirée sanitaire dans une nouvelle formule composée d'ateliers avec des sujets d'actualités. Explications.



Cette année, la soirée sanitaire de la FDSEA 58 se déroulait sous forme d'ateliers et a attirée une soixantaine d'éleveurs.



Crédit

Michel Joly (en rouge), administrateur de la FRSEA BFC représentant de la FNB, était présent pour détailler certains points notamment sur la commercialisation au vu du contexte sanitaire.

Comme tous les ans, la FDSEA 58 proposait aux éleveurs une soirée sanitaire. Pour l'édition de cette année, le rendez-vous fut fixé à Chougny, le 17 septembre, avec un programme composé de divers ateliers, qui a attiré une soixante d'éleveurs. Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58 justifie cette nouveauté. *« Nous souhaitons offrir aux éleveurs des informations justes afin d'arrêter la diffusion de ouï-dire souvent inexacts. Nous espérons aussi qu'avec ce nouveau format les éleveurs pourront avoir des éléments concrets et ajustés à leur situation »*. Dans cette optique et dans un souci *« d'être au cœur de l'actualité »*, les thèmes étaient : la MHE, la FCO3 et 8, Boviclic et le plan régional d'engraissement. Pour les animer étaient présents : la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la FNB, le GDS 58 et la DDETSPP.

Points virus

Les échanges furent très fructueux entre éleveurs et intervenants lors du point de situation épidémiologique effectué sur les diverses épidémies. Pour la FCO 3, la DDETSPP rappelle : *« l'arrivée du virus s'est effectuée par le nord de la France comme en 2007, à la différence que la propagation du nouveau variant est plus rapide »*. La question de la vaccination a été abordée et Rodolphe Morizot, directeur du GDS 58, a martelé : *« le vaccin pour la FCO 3 lutte uniquement contre les symptômes, mais il n'empêche pas la contamination. En Belgique, ils vaccinent et ce peu importe le stade de gestation. N'ayant aucun recul sur les effets, nous ne savons pas quelles seront les conséquences. Ceci dit, nous savons simplement qu'il y a 1 cas d'allergie sur 10 000. Dans tous les cas, il faut maintenir les animaux en bon état afin qu'ils puissent faire face au virus plus efficacement »*. Du côté de la MHE, la Nièvre n'est pas encore concernée (en date du 20 septembre). Mais, la DDETSPP et le GDS 58 rappellent que la carte d'évolution de l'épidémie est mise à jour toutes les semaines, et de Rodolphe Morizot d'ajouter : *« l'un des symptômes que l'on a pu constater est une langue sortant de la cavité buccale de 50 cm sans pouvoir se rétracter vers l'intérieur ; empêchant les animaux de manger et de boire »*. Il précise que 2 millions de doses de vaccin ont été commandées mais que les modalités d'attribution restent encore à définir. Pour terminer, l'IBR fut rapidement soulignée avec l'échéance du 1er janvier 2026 où seule la sortie *« abattoir »* sera autorisée pour les animaux issus de cheptels non indemnes.

Commercialisation

Suite à ces points, la commercialisation fut au centre des discussions. Ainsi a-t-il été rappelé que pour la FCO 3, pour le moment, l'Espagne accepte uniquement les animaux de moins de 90 jours vaccinés et qu'aucune dérogation n'est possible pour l'instant pour les bêtes âgées de plus de 90 jours. Pour la FCO 8, Michel Joly (administrateur de la FRSEA BFC représentant de la FNB) a indiqué que c'est une maladie qui fait des dégâts et qu'aujourd'hui toute la France est en zone régulée. Il rappelle également que la vaccination donne accès à l'export contrairement à celui de la FCO 3. Sur la commercialisation, Romaric Gobillot insiste : *« ceux qui engraissent dépendent moins de tout cela. Pour l'avenir, je suis persuadé que l'engraissement peut être une solution pour garder la main sur sa commercialisation et se dégager une certaine plus-value au niveau de l'EBE de l'exploitation. Cela étant, il est nécessaire d'avoir une contractualisation garantissant le coût de production validé en interprofession, car il est l'unique référence reconnue »*. Le lien fut alors naturel pour développer le Plan régional d'engraissement 2025-2027. Ce dernier implique, entre autres, avec une aide sur 3 ans pour les demandeurs, et dégressive sur cette période. Plus en détail, elle sera d'un montant de 2000 euros pour la première année d'engagement (pour 10 à 30 animaux supplémentaires à l'engraissement), 1 800 euros pour la seconde et enfin 1 600 euros pour la troisième. Pour les JA, le montant de départ est doublé, s'établissant donc à 4 000 euros. Pour plus de renseignements sur les modalités et conditions d'accès : https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/3948

Pour terminer, l'utilité de Boviclic fut mise en lumière dans la simplification de la saisie des informations (naissances, carnets sanitaires, etc.) et pour la fluidification de la transmission des éléments à l'EDE ou encore à leurs accès en cas de contrôle. Romaric Gobillot conclut cette nouvelle formule de la soirée sanitaire de la FDSEA 58, en espérant qu'elle a pu *« former de vrais ambassadeurs pour diffuser une information vérifiée correspondant à leurs problématiques spécifiques, mais il est toujours important de participer à ce genre de rencontres »*. La soirée s'est clôturée sur un pot convivial.

Chloé Monget

// EN BREF

Conseil départemental
Commission permanente

Le 16 septembre, divers sujets ont été votés par les conseillers départementaux de la Nièvre lors de la commission permanente, dont certains dossiers concernaient l'agriculture. Dans un communiqué, le Conseil départemental stipule : *« L'agriculture a façonné l'histoire, les paysages et la vie dans la Nièvre. Elle est au centre des problématiques d'alimentation, de prise en compte des changements climatiques, de santé mais aussi des projets de territoires sur les circuits courts et des traditions que l'on partage. Le Conseil départemental vient ainsi apporter son aide financière pour les actions de communication et les manifestations agricoles, les comices en particulier. Il soutient également les jeunes agriculteurs à travers des aides à la souscription de parts sociales dans les coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma) ».*

D'après communiqué



// RACE BRUNE

21 La mise pour Ultrabelle

Une génisse du Gaec Changarnier, de Montmoyen (21) a remporté un concours de race Brune organisé à Verdun.

Plusieurs concours d'animaux se sont tenus les 14 et 15 septembre dans le cadre de la foire de Verdun, dans la Meuse. La Côte-d'Or était particulièrement bien représentée en race Brune, avec la participation de 10 génisses et de nombreux jeunes meneurs. Ultrabelle, du Gaec Changarnier, s'est octroyé le titre de championne devant 24 autres femelles. Shana Clerget a pour sa part remporté la section des présentateurs. Plus loin que ces résultats, la mobilisation des jeunes Côte-d'oriens a encore une fois été exemplaire, ces derniers ayant œuvré sans relâche pour préparer et présenter les animaux, sous les yeux bienveillants de Laurette Milllot, Fanny Roche et Linda Sureau.

AG



La « team Côte-d'Or », bien représentée autour de la génisse lauréate, fille du taureau Design.

// MÉTHANISATION

21 Un beau projet tourné vers l'avenir

La coopérative Dijon Céréales et Nature Energy ont inauguré vendredi dernier l'unité de méthanisation territoriale Sécalia.

Dijon Céréales et Nature Energy sont fiers d'annoncer l'inauguration de la plus grande unité de production de gaz renouvelable d'origine agricole, 230 GWh à Cérilly, en Côte-d'Or. Cet événement marque une étape majeure pour le développement du biogaz en France. Le lancement de Sécalia, méthaniseur coopératif de territoire, représente une avancée significative en faveur de la transition et de la souveraineté énergétique nationale, en produisant une énergie renouvelable d'origine agricole. Ce projet ambitieux a émergé en 2018 sous l'impulsion de 150 exploitations agricoles du Pays Châtillonnais et de leur coopérative Dijon Céréales, avec Nature Energy comme partenaire industriel.

Les coopératives Bourgogne du Sud, Terre Comtoise (membres d'Alliance BFC avec Dijon Céréales) et le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne sont également associés dans l'actionnariat de Sécalia. Sécalia trouve son origine dans la recherche d'alternatives aux systèmes de culture traditionnels (rotations colza-blé-orge).

Le projet visait également à apporter une valeur ajoutée économique aux zones agricoles à faibles potentiels du Pays Châtillonnais, tout en accompagnant les exploitations dans leur adaptation au changement climatique. L'introduction de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVEs) dans les rotations est une solution innovante pour produire une énergie durable et locale.

Souveraineté énergétique et transition écologique

Cette unité de méthanisation territoriale a la plus grande capacité de France. Avec une production annuelle de 230 GWh de biogaz, elle couvrira l'équivalent de 25 % des besoins en gaz résidentiel de Dijon Métropole et 10 % de la consommation annuelle de gaz en Côte-d'Or, soit 20% de la consommation résidentielle du département. Une contribution significative à la transition énergétique locale. Une partie du biogaz produit par Sécalia sera également utilisé pour la mobilité verte et alimentera les camions roulant au BioGnv. Sécalia, dont le procédé est entièrement végétal, valorisera annuellement 200 000 tonnes de biomasse végétale, principalement du seigle fourrager cultivé en CIVEs sur 5 000 hectares par an. Ces cultures, non concurrentes des cultures alimentaires, offrent de nombreux avantages agroenvironnementaux : allongement de la rotation, couverture des sols en hiver, réduction du recours aux produits phytosanitaires.

De plus, les exploitations agricoles impliquées dans le projet bénéficieront de 60 000 tonnes de digestat solide par an, coproduit de la méthanisation. Ce fertilisant organique local et durable remplacera avantageusement les engrais de synthèse, bouclant un cycle vertueux en enrichissant à nouveau les sols agricoles. De plus, l'unité contribue à la décarbonation de la consommation de gaz, avec un bilan carbone très positif.

Impact économique et social positif

Outre ses bénéfices environnementaux, l'unité de méthanisation génère plus de 50 emplois directs et indirects, dynamisant ainsi l'économie locale. L'équipe technique de Sécalia, formée au Danemark, assure une expertise de pointe dans la gestion du site. Les agriculteurs du territoire bénéficient également d'une visibilité économique à long terme grâce à des contrats de production de CIVEs sur 15 ans, qui leur garantissent un revenu stable tout en diversifiant leurs activités agricoles. Cette réalisation, portée par les agriculteurs, leur coopérative Dijon Céréales, Nature Energy et leurs partenaires, illustre parfaitement la manière dont l'agriculture peut répondre aux attentes sociétales en matière de transition écologique et énergétique, tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour les exploitations agricoles.

Vers un déploiement plus large

Les unités de méthanisation conçues, construites, opérées et financées par Nature Energy ont une capacité de production de gaz renouvelable supérieures à 25 GWh, afin de permettre d'atteindre les objectifs nationaux de production de biogaz (44 TWh/an d'ici 2030). Ce modèle, qui complète les unités de plus petite taille, permet à un large éventail d'agriculteurs de bénéficier des avantages agricoles, environnementaux, énergétiques et économiques de la méthanisation, renforçant ainsi la résilience de notre modèle agricole face aux défis du futur.

Communiqué

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr



Le traditionnel couper de ruban.

Discours

Didier Lenoir, président de Dijon Céréales : ***« Cette réalisation, dont nous sommes particulièrement fiers, a été portée efficacement grâce à la collaboration avec Nature Energy, et grâce à l'accompagnement de tous les partenaires du projet et des services de l'État. Sécalia est un véritable levier de transition pour notre agriculture en Bourgogne Franche-Comté. Il incarne la nouvelle dynamique potentielle des territoires ruraux autour de l'agriculture à vocation énergétique, une transformation sans concurrence avec la production alimentaire ce qui est fondamental pour nous. C'est un véritable projet de transition ».***

Pascal Chanderot, directeur général, Nature Energy en France : ***« Leader de la production de biogaz en Europe, Nature Energy est fière de mettre son expertise industrielle au service d'un projet de coopération territorial agricole, qui permet de contribuer à la souveraineté agricole et énergétique française, en développant l'emploi et les ressources locales, en participant à un projet d'ampleur ambitieux, indispensable pour atteindre les objectifs de décarbonation en France ».***

Que de chemin parcouru

Témoignage



Mélanie Bornot, agricultrice à Buncey, était présente à l'inauguration : ***« Cette journée a forcément une saveur particulière, elle marque le début d'une grande aventure. Mais le chemin a déjà été très long pour en arriver là ! Je me souviens d'une toute première réunion en 2018, organisée à Châtillon-sur-Seine, le projet nous avait été présenté pour la toute première fois à cette occasion. Je m'étais également rendue au conseil municipal de Cérilly pour évoquer les premières grandes lignes de ce dossier innovant ».*** **L'administratrice de Dijon Céréales a également fait partie d'un déplacement au Danemark, pour visiter des infrastructures existantes. Mélanie Bornot, comme tous ses collègues, a accompagné le projet Sécalia dans toute sa dimension, tout en communiquant sur ses atouts, notamment agronomiques, à la moindre occasion.**

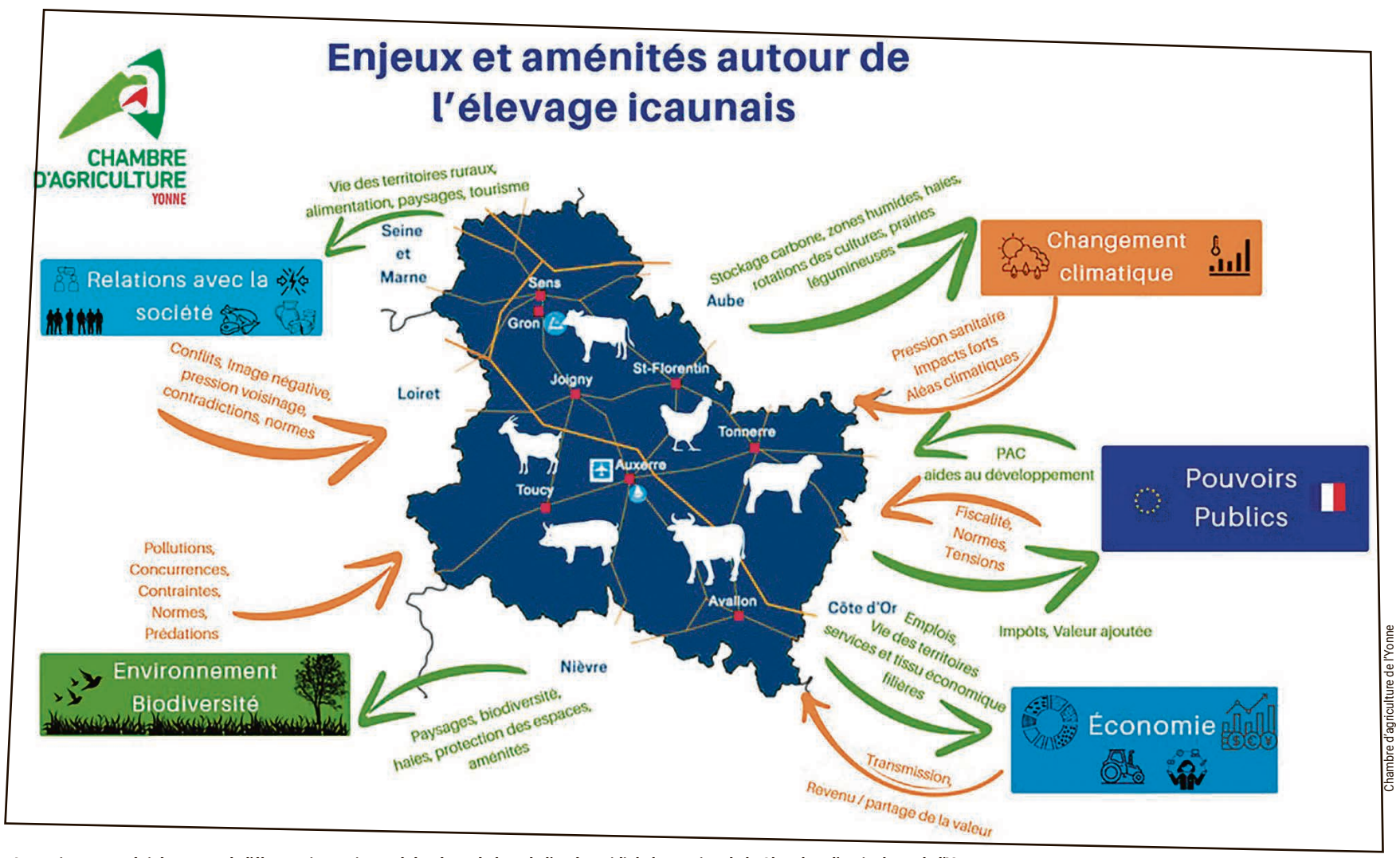
AG



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Avenir de l'élevage dans l'Yonne : une session pour comprendre

Jeudi 19 septembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé un après-midi dédié à l'élevage icaunais, en présentant les nombreux enjeux auxquels il doit faire face, mais aussi les aménités et les forces qu'il représente pour notre département.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Les enjeux et aménités autour de l'élevage icaunais ont été présentés lors de l'après-midi de la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

En 10 ans, l'Yonne a perdu 27 % de ses élevages bovins et 40 % de ses éleveurs laitiers. Depuis 20 ans, c'est 67 % des élevages laitiers qui ont disparu dans notre département. Depuis 2012, la production laitière du département ne cesse de baisser (ndlr : avant cette date, la restructuration des exploitations permettait de continuer à faire croître la production). L'érosion des structures allaitantes est plus lente, elle marque tout de même la perte de 10 % d'exploitations au cours des 10 dernières années.

Un état des lieux complet

Si la baisse du nombre d'exploitations bovines et surtout laitières semble vertigineuse, la situation n'est pas meilleure pour les élevages porcins icaunais. Cette situation suit la tendance nationale d'érosion du nombre d'élevages et du cheptel. Pourtant, à l'inverse, certaines filières progressent dans l'Yonne : c'est le cas des systèmes ovins, caprins et des élevages de volailles.

Afin de mieux comprendre, les enjeux et l'impact de ces dynamiques, la Chambre d'agriculture a présenté les résultats en termes de revenu, des différentes filières d'élevage, mais aussi tout le tissu économique et industriel maintenu dans le département : emplois directs et indirects, difficultés à les maintenir, comme c'est le cas des vétérinaires et d'autres services.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne avait également sollicité deux experts de Chambre d'agriculture France : Marine Raffray et Damaris Sterling venues présenter des données nationales sur la consommation et la planification écologique.

Prise de hauteur

Comprendre les enjeux autour de l'élevage nécessite de voir les perspectives et les influences extérieures qui pèsent sur le tissu local. Si l'élevage et la consommation de viande, sont régulièrement pointés du doigt dans les médias, la consommation évolue mais pas nécessairement comme attendu.

En effet, si les Français consomment moins de viande bovine à l'échelle du ménage et des achats domestiques, la consommation globale, elle, est stable et ne varie que très peu. La baisse de la production française est directement comblée par des importations. Ces dichotomies sont très marquées pour la volaille par exemple où la France est passée en 15 ans de producteur net (excédent) à déficitaire fort. Aujourd'hui, un poulet sur deux consommés hors du foyer (au restaurant, à la cantine) ou dans des plats préparés est importé. Idem pour la viande ovine, dont les pics de consommation lors des fêtes religieuses imposent une dépendance aux importations.

Pourtant, l'élevage est porteur de nombreuses aménités pour les territoires. Outre le maintien des emplois, du tissu économique, il façonne les paysages, entretient et valorise des prairies naturelles, des zones humides et des haies qui sont indispensables à la biodiversité et représente des surfaces fortement stockeuses de carbone à l'heure de la course contre le réchauffement climatique. L'élevage icaunais fournit également de l'azote, chaque année, le cheptel icaunais fournit l'équivalent de 11 550 tonnes d'ammonitrate, produites sur place et dont l'utilisation est fortement bénéfique aux sols.

Trois scenarii d'évolution de l'élevage ont été présentés et débattus lors de cette session. Les personnes présentes ont largement réagi à ces « perspectives » plus ou moins impactantes. Les débats ont été riches et ont permis de sentir le poids de l'élevage et son importance dans l'Yonne.

Le maintien de l'élevage dans notre département est donc étroitement lié à la conjoncture mais aussi à une volonté du territoire d'œuvrer à son maintien. Un groupe de travail porté par la Chambre d'agriculture a commencé à lister les actions prioritaires à mettre en place en lien ou en collaboration avec les partenaires de l'élevage. La Chambre d'agriculture de l'Yonne compte continuer le travail entrepris pour l'avenir de l'élevage icaunais, Elle continue également son travail avec les collectivités locales et les acteurs du monde économique pour valoriser les productions icaunaises.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

6 PICK-UP DISPOS



nouveau CONCESSIONNAIRE ISUZU

À PARTIR DE 34 200 €HT D-MAX SPACE CAB N60-B

VENTE • SERVICE APRÈS-VENTE • PIÈCES DÉTACHÉES

GARAGE EUROPE
48 bis rue de Longvic
21300 CHENÔVE
03 80 52 99 50
amplitude GROUPE AUTOMOBILE

// FESTIVITÉS

89 Chablis et Grand Auxerrois prêts à faire la fête !

Évènement viticole majeur, la Fête des vins de Chablis va tenir sa 76e édition les 26 et 27 octobre.

Plus de 6 500 personnes sont attendues au centre du village pour fêter le nouveau millésime, à l'occasion de la 76e édition de la Fête des vins de Chablis. À cette occasion, une quarantaine de vignerons de Chablis et du Grand Auxerrois se réuniront pour partager leur savoir-faire et faire découvrir leurs vins à travers des dégustations gratuites tout le long du week-end. Vous pourrez déguster des vins médaillés aux derniers Concours des Vins de Chablis et Concours des Vins du Grand Auxerrois. Organisé par l'Office du chablis en partenariat avec le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), cet évènement ne cesse d'évoluer pour proposer un moment toujours plus convivial et festif avec de nombreuses animations !



Pendant tout un week-end, la Fête des vins de Chablis va donner des couleurs à l'automne.

Des vins italiens invités

Les visiteurs peuvent désormais retrouver le programme complet de l'événement et pré-réserver leur verre de dégustation sur le nouveau site dédié à la Fête : www.fetedesvinsdechablis.fr. Ils pourront également suivre la fête sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram @fetedesvinsdechablis. Le Consortium des vins italiens de la région d'Irpinia sera présent sur la manifestation pour faire déguster les vins de cette région du sud de l'Italie, près de Naples. Les visiteurs pourront découvrir toutes les spécificités des vins rouges « Taurasi » et des vins blancs « Fiano di Avellino » et « Greco di Tufo ». Les associations Baya et Les Vieux Pistons Tonnerrois exposeront leurs véhicules de collection et de prestige sur la Place Lafayette de Chablis tout le week-end. Les visiteurs pourront également découvrir du matériel viticole. Ils pourront poursuivre la fête avec un concert du groupe rock Ouest et se restaurer grâce à la présence de food-trucks sur la même place Lafayette le samedi soir. Le traditionnel défilé de la Confrérie des Piliers Chablisiens se tiendra le dimanche matin.

Découvertes touristiques

Accompagnée des Parrain et Marraine du millésime 2024, de la présidente de la Fête des Vins, des officiels et de la fanfare « Les Enfants de Chablis », la procession, après avoir défilé dans les rues de Chablis, laissera place aux traditionnels discours et très attendues intronisations. Cette cérémonie se déroulera dans la cour du Château Long-Depaquit. Ce moment fort de la Fête des Vins, mêlant solennité et convivialité, permet de revenir sur l'année écoulée et de remercier ceux qui œuvrent au quotidien pour promouvoir les appellations locales. Le petit train touristique d'Alexandre Gautherin proposera un circuit à la découverte de Chablis au départ de la Place Lafayette le samedi et le dimanche. Afin de faire découvrir le vignoble, l'association des Sentiers chablisiens proposera le dimanche matin des balades guidées jusqu'au point de vue remarquable de l'aire des Clos. Un verre de la Fête des Vins ou un tour en petit train touristique sera offert à chaque participant. En parallèle, la cinquième édition du Marathon de Chablis se tiendra dans le vignoble le samedi 26 octobre et des animations pour les enfants seront présentes tout le week-end.

D'après communiqué

Entrée gratuite, verre de dégustation à 6 euros. Renseignements sur www.fetedesvinsdechablis.fr

// PRÉVENTION DES RISQUES

21 Un rendez-vous qui tombe bien

La FDSEA de Côte-d'Or et la MSA organisent une journée de sensibilisation sur les chutes de hauteur, le 6 novembre à Marcilly-Ogny.

Elles représentent 10 % des accidents du travail : les chutes vont faire l'objet d'une journée thématique mercredi 6 novembre dans la cour de ferme de l'EARL Bertrand, sur la commune de Marcilly-Ogny, plus précisément au hameau de Thorizeau, *« C'est la première fois qu'un rendez-vous est spécialement dédié à un risque en particulier. Il s'agit de la troisième cause d'accidents mortels en France, après les accidents cardiovasculaires et tout ce qui est en lien avec l'utilisation de machines agricoles »*, présente Jennifer Asdrubal, animatrice emploi à la FDSEA de Côte-d'Or. Des tests sur nacelles seront proposés par Hervé Barras, de la société CSPE. *« Sécurama présentera des équipements de protection individuelle innovants dans un second atelier. Pour notre part, nous parlerons plus globalement des risques professionnels avec la MSA »*, ajoute l'animatrice. Les obligations du document unique d'évaluation des risques (DUER), la vérification périodique des engins de levage et les autorisations de conduite (avec, peut-être, la diffusion d'un tout nouveau guide) seront notamment au programme. *« Des invitations à destination des établissements d'enseignement agricole ont été envoyées il y a une dizaine de jours, celles en direction des professionnels sont sur le point de partir. L'idée serait de consacrer le début de la journée aux jeunes et le reste, aux agriculteurs. Nous finaliserons bientôt les derniers détails de l'organisation mais vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire ! »*, poursuit Jennifer Asdrubal, visiblement *« plus que convaincue »* de l'intérêt de la thématique du jour : *« je me rends souvent dans des exploitations dans le cadre du DUER. En échangeant avec les agriculteurs, les chutes de hauteur sont malheureusement bien trop nombreuses… Nous vous invitons à venir en nombre le 6 novembre ! »*. Cette journée d'informations ne sera pas *« perdue »*, c'est certain : *« il faut savoir perdre un peu de temps à un moment donné pour en gagner par la suite et surtout, travailler en sécurité »*.



AG

Informations et inscriptions (obligatoires) : 03 80 68 67 68, sje@fdsea21.fr



Il est temps d'envisager votre prochaine campagne de fenaison en FENDT.

CONDITIONS MORTE SAISON

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois et son agent : BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22

Ets DE BRUIN
MATÉRIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis et ses agents : OUANNE AGRI Ouanne, AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08

Au-delà d'une concession, **un PARTENAIRE**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
FENDT

// CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

Un point sur les dossiers chauds de la rentrée

Le bureau de rentrée de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté s'est tenu, le 16 septembre, sur fonds d'inquiétude pour les éleveurs et les céréaliers de notre région.

La Chambre régionale d'agriculture de BFC a tenu son bureau de rentrée le 16 septembre, en recevant Pascal Martens, président du GDS BFC, Christophe Richardot, directeur général d'Alliance BFC, et Angèle Lime, directrice régionale de l'Agence de services et de paiement (ASP).

Pascal Martens a alerté sur la situation sanitaire et sur son évolution sur les prochains mois, en étant particulièrement inquiet pour les éleveurs dépendants des ventes de broutards : *« Notre région se situe au triangle des Bermudes des trois maladies : le sérotype 8 qui arrive par le sud, le sérotype 3 par le nord, et la MHE »*. L'impact sanitaire pourrait être majeur d'ici la fin d'année et décimer des cheptels entiers. Il réitère l'importance de la vaccination, la BFC bénéficiant de la gratuité du vaccin FCO-3 depuis début août. Il appelle aussi la responsabilité de l'ensemble de la filière et chacun à être particulièrement vigilant lors de rassemblements d'animaux pour limiter les risques de diffusion de la maladie et éviter de la ramener sur notre territoire. Christophe Richardot, directeur général de Dijon Céréales et d'Alliance BFC, a fait le point sur la récolte des céréales de notre région : *« La situation est très moyenne. On passe, au regard de ces dernières années et pour certains exploitants, de difficultés conjoncturelles à des difficultés structurelles »*.

Les blés présentent des rendements et des qualités très disparates ; les rendements en orge sont réduits de moitié dans certains secteurs. La perte de rendement est de 10 % pour Dijon Céréales, et les pertes au niveau national sont sans précédent, de 10 millions de tonnes.

L'enjeu de la diversification

Au regard de cette situation, il souligne les enjeux pour les prochaines années de développement de projets de diversification, tels que la méthanisation, l'agrivoltaïsme. Après un tour de table dans chacun des départements, les élus du Bureau ont réitéré leur attente forte d'un soutien financier par les pouvoirs publics. Après ces deux interventions le président de Chambre Christian Decerle a accueilli la nouvelle directrice régionale de l'ASP, Angèle Lime, en poste depuis mars. L'occasion de faire un point précis sur le Feader. Au vu du nombre de dossiers restant à payer dans les prochains mois, l'inquiétude des élus demeure sur la capacité du Conseil régional à instruire l'ensemble des dossiers issus de l'ancienne programmation. La Chambre régionale invite une nouvelle fois les agriculteurs concernés à suivre attentivement leur dossier et à ne prendre aucun retard dans l'envoi de pièces administratives, qui serait préjudiciable au paiement effectif de leur projet.

Émilie Léonardi,
Chambre régionale d'agriculture

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

Une session très économique

Budget rectificatif, bilan des moissons et conséquences sur les trésoreries, aide à l'engraissement : ces questions auront structuré la dernière session de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le 19 septembre au Marault.

Économique, la session de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le 19 septembre à la ferme du Marault, le fut incontestablement. Entre l'adoption d'un second budget rectificatif, le bilan des moissons prolongé des résultats économiques qui pourraient en découler, et l'évocation d'une aide financière à l'engraissement mise en place par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC), les yeux étaient tournés vers les compteurs de la santé financière. Le bilan des récoltes, présenté par Cédric Zambotto, responsable technique Productions végétales à la Chambre n'a pas surpris : dans la Nièvre comme ailleurs, les attentes, en matière de rendements et de qualités, ont été déçues. *« En 2023,* soulignait le technicien, *les semis ont été compliqués en céréales. On croyait à un record de précocité et, finalement, ce fut un record de retard. Au final, on constate des problèmes de qualité en céréales (PS), et l'année aura été très marquée par la montée en puissance de certaines maladies »*. L'origine de cette situation se trouve en grande partie dans une pluviométrie excessive : sur certains secteurs du département, de 200 à 350 mm de plus que la normale ont été enregistrés ! Cela a aussi entraîné des soucis d'implantation de maïs ou de tournesol en raison de parcelles inondées.



Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture, a proposé d'allouer une aide financière à des producteurs nivernais confrontés à des pertes liées aux conditions climatiques.

Vigilance pour l'avenir

Autre corollaire à ces conditions : des montées en puissance de maladies que Cédric Zambotto avoue n'avoir jamais constatée auparavant. Sur les rendements, la sanction a été immédiate : *« en comparant les récoltes de blé tendre d'hiver 2023 et 2024, les rendements dans le département se sont établis, en moyenne, à 56 q/ha, contre 73 q habituellement, avec une particularité : les sols traditionnellement les plus favorables ont été les plus impactés »*. En orges d'hiver, des différences du même ordre sont observées avec 48 q de rendement moyen contre 73 q habituellement. Les colzas ont subi une baisse moins prononcée avec 29 q contre 35 en temps normal. Face à ce contexte, Cédric Zambotto appelle les agriculteurs à la vigilance s'ils utilisent pour la prochaine campagne des semences de ferme qui pourraient être porteuses de germes de maladie mettant en péril la récolte 2025. Dans un autre domaine, la soixantaine de maraîchers du département a aussi subi les effets de ces mauvaises conditions climatiques. Ils espèrent du soutien de la part des banques, de la MSA, du Conseil départemental et des assurances. Le besoin d'une aide financière spécifique à leur niveau est réel. Cédric Zambotto constate enfin que *« ce qui nous permettra, demain, de nous adapter au changement climatique et aux résistances à certaines matières actives, ou à la suppression d'autres matières actives, ce sont les variétés en conventionnel comme en bio »*. Face à cette situation, Didier Ramet, le président de la Chambre, a soumis au vote de l'assemblée l'idée d'allouer une aide de 200 euros à 200 clients de la Chambre pour soutenir le monde végétal, pour un total de 40 000 euros.

Des baisses d'EBE

Dans le prolongement de ces constats, des projections sur les situations économiques des exploitations ont été présentées. En résumé, en prenant l'exemple d'une exploitation de grandes cultures de 200 ha, le manque à gagner se monterait à 32 000 euros et représenterait une diminution de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) comprise entre 35 et 45 %. Pour une exploitation de même surface mais en polyculture-élevage, les projections de la Chambre révèlent un manque à gagner de 20 000 euros et une baisse de l'EBE entre 20 et 25 %. Dans ce cas précis, toutefois, les pertes dues aux qualités de fourrages médiocres et les besoins en complémentation n'ont pas été pris en compte. Ce qui a incité Cyril Fourest à insister sur la nécessité pour les éleveurs d'établir rapidement des analyses de fourrage afin de calculer les rations au plus juste. En regard de ce contexte, de forts questionnements s'expriment sur les capacités de trésorerie à tenir et l'on constate déjà des difficultés de finition sur certains animaux, et des ventes anticipées, notamment face au risque sanitaire (FCO, MHE) mais qui se font sur des animaux moins lourds. C'est aussi dans ce cadre que se dessine l'aide financière à l'engraissement, construite par le Conseil régional de BFC avec le soutien de la Chambre régionale d'agriculture. Didier Ramet a prévu de rencontrer les responsables des marchés au cadran de la Nièvre afin de s'appuyer sur eux pour communiquer sur l'intérêt d'une telle mesure auprès des éleveurs. Enfin, en conclusion de cette session, le président de Chambre a délivré un message rassurant sur la santé de Jocelyn Kerleaux, directeur de la Chambre, absent depuis plusieurs mois et qui pourrait reprendre ses fonctions en ce mois d'octobre.

Berty Robert

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



Expertise-comptable & gestion

EXPLOITATIONS VITICOLES & NÉGOCIANTS

Notre service comptable, social et juridique formé aux évolutions et enjeux du secteur, vous accompagne et vous assiste au quotidien en vous apportant un conseil personnalisé parfaitement adapté à votre activité.

EXPERTISE Latitude COMPTABLE
PATRIMOINE · GESTION · AUDIT

3 CABINETS À VOTRE SERVICE
CHENÔVE - DIJON
BEAUNE
MÂCON

« Déléguez-nous en toute confiance votre gestion administrative et comptable pour vous concentrer sur votre cœur de métier. »

CONTACT
Tél. 03 80 24 17 10
contact@latitude-ec.com
www.latitude-ec.com
latitude-expertise-comptable

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Photovoltaïques - Artisanales
Agricoles - Viticoles



WALTEFAUGLE
Depuis 1856, la construction métallique est notre métier
Votre contact local
THIERRY RIBEYROLLES
06 74 68 46 38
70180 DAMPIERRE-SUR-SALON - societe@waltefaugle.com - www.waltefaugle.com

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Un climat morose

Jeudi 19 septembre dernier, les membres de la Chambre d'agriculture de l'Yonne se sont réunis pour leur session de rentrée. Une réunion durant laquelle le président Arnaud Delestre a dressé un tableau complet de l'actualité agricole, marquée par un contexte très difficile.

Chaque trimestre, la session de la Chambre d'agriculture permet de se pencher sur les sujets agricoles du moment. La dernière édition qui s'est déroulée jeudi 19 septembre à Auxerre, n'a pas dérogé à la règle. En ouverture de débats, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture, a ainsi dressé un tour d'horizon exhaustif des différentes productions du département.

Les récoltes en berne

Du côté des productions végétales, c'est sans surprise le contexte climatique de cette campagne qui a été évoqué. Pour Arnaud Delestre, *« la récolte 2024 restera dans les mémoires comme l'une des pires depuis 40 ans »*. Avec un hiver doux et un printemps parmi les plus pluvieux jamais enregistrés en France, les cultures ont souffert. Dans le détail, le trop court épisode hivernal de janvier n'a pas stoppé le développement des adventices, maladies et ravageurs, tandis que la pluie abondante n'a laissé que peu de place aux interventions techniques qui ont également perdu en efficacité. Enfin, des aléas divers ont impacté les productions : gel, inondations, grêle, grillure des feuilles ou des fruits. À titre d'exemple, le cumul pluviométrique mesuré entre l'été 2023 et 2024 à la station d'Auxerre est de 43 % supérieur à celui de l'année précédente. C'est donc sans surprise que l'enquête moissons réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne fait état d'une campagne historiquement maussade. Les rendements en blé, en orges, et en pois sont en baisse. Seuls les rendements en colza sont en hausse. Les secteurs les plus touchés par les intempéries sont les zones de vallées (telle que l'Armançon) et les terres hydromorphes (Pays d'Othe et Puisaye). À cela s'ajoute les secteurs touchés par la grêle comme le Chablisien et le Florentinois. Du côté du tournesol et du maïs, il est encore tôt pour faire une analyse des récoltes.

Enfin, la betterave n'a pas échappé aux difficultés d'implantation liées à l'excès d'eau qu'ont connu toutes les cultures de printemps. Les labours ont dû être réalisés cet hiver dans de mauvaises conditions et les semis ont été retardés. La croissance des plants a été pénalisée alors que la structure des sols était fortement dégradée, favorisant l'apparition de maladies racinaires. Seules les parcelles argilocalcaires du Migennois ont pu échapper à ces difficultés. Pour atteindre une qualité de récolte proche de la moyenne quinquennale, les producteurs de betteraves espéraient un mois de septembre ensoleillé pour stimuler la production de sucre. C'est plutôt compromis pour le moment.



La dernière session de la Chambre d'agriculture s'est tenue jeudi 19 septembre à Auxerre. Le contexte sanitaire lié à la FCO a occupé une grande part des débats.

Double peine pour les éleveurs

Du côté des éleveurs, également touchés pas les conditions météorologiques qui ont engendré des pertes de fourrage, c'est sans aucun doute le contexte sanitaire actuel qui focalise les attentions. La progression de la fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (FCO-3) sur le territoire, fait en effet craindre des conséquences importantes. Cette maladie dite vectorielle, est propagée par un moucheron (culicoïde) dont la prolifération est en partie liée aux conditions climatiques. Le taux de mortalité lié à la FCO est élevé, pouvant atteindre 40 % pour le sérotype 3. Plusieurs foyers sont déjà confirmés dans l'Yonne (voir encadré) et la réponse à cette crise est en train de se mettre en place. Pour Arnaud Delestre, même si *« les doses de vaccins ont mis du temps à arriver et si la campagne de vaccination a pris un peu de retard en début de crise, la situation tend à se stabiliser »*. Au vu des risques, le président de la Chambre d'agriculture a rappelé la nécessité de vacciner tous les animaux et de réaliser une désinsectisation régulière.

Climat politique incertain

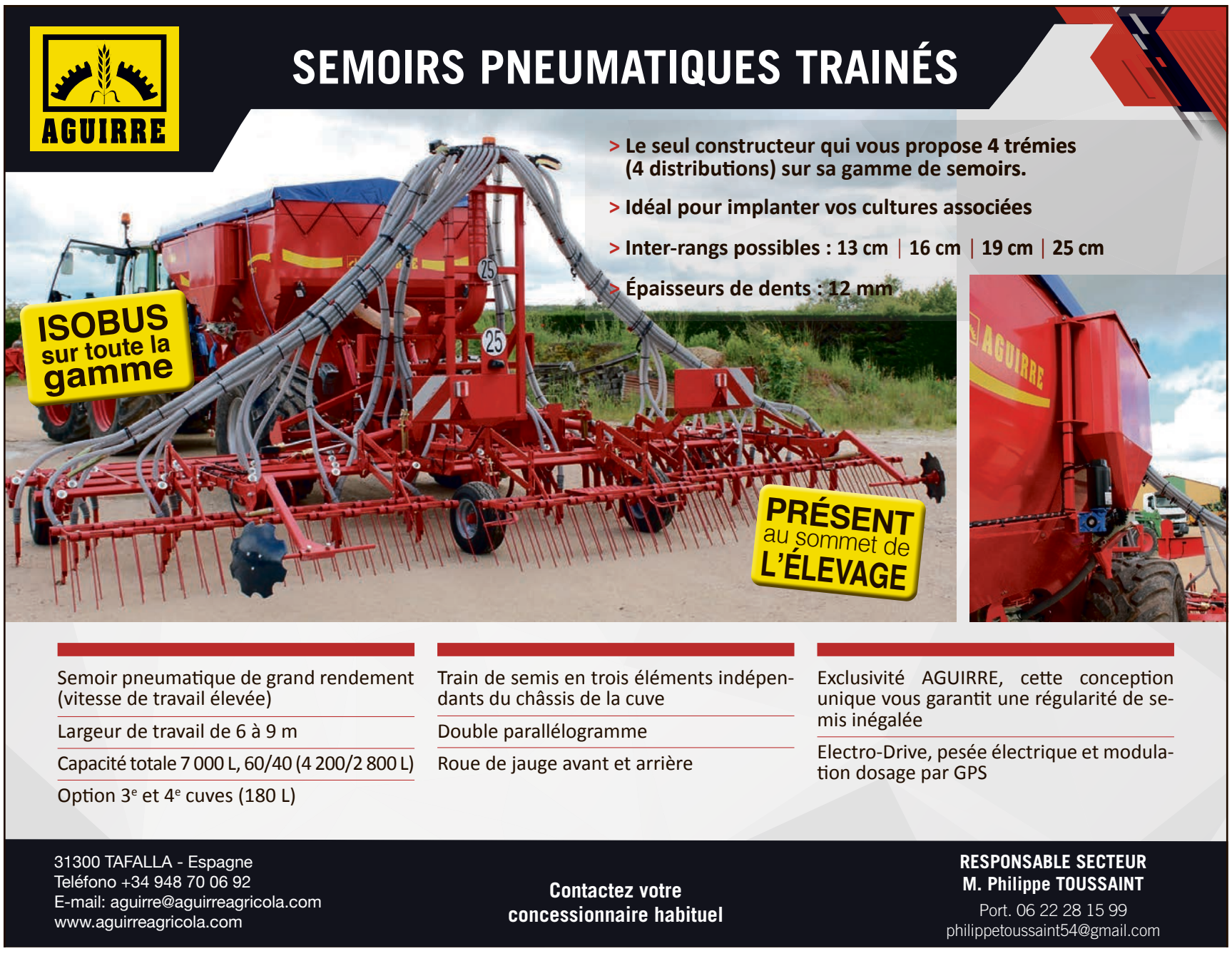
Grandes cultures, élevage, viticulture, apiculture, maraîchage, arboriculture… Toutes les productions ont été touchées par plusieurs aléas. Qu'il s'agisse du gel, de la grêle, des pluies abondantes, voire des inondations. Et les conséquences provoquent une profonde crise pour la plupart des exploitations agricoles. Pour Arnaud Delestre, *« la solidarité nationale est attendue pour contribuer à aider les producteurs à passer cette année sans précédent. Des réflexions en la matière sont en cours et, à date, nous ne connaissons pas les actions que développera l'État hormis le versement des aides PAC à hauteur de 70 % au lieu de 50 % au 16 octobre »*. Des attentes et des incertitudes accentuées par le contexte politique actuel. Pour autant, Arnaud Delestre a rappelé que *« l'ensemble des organisations professionnelles agricoles ou partenaires de l'agriculture se mobilise, pour accompagner les agriculteurs à passer ce cap difficile »*.

FD

FCO-3 54 foyers confirmés dans l'Yonne

La FCO-3 continue de gagner du terrain en France. Des cas sont désormais recensés dans l'Yonne. Au 20 septembre, 54 foyers étaient confirmés, principalement en Puisaye, dans le Jovinien et dans l'Avallonnais.

Au 19 septembre, 2 812 foyers de FCO-3 étaient confirmés en France, dans trente départements. Dans l'Yonne, en plus des foyers confirmés, 88 suspicions étaient déclarées. Le nombre de foyers de FCO-3 est en augmentation constante dans l'Yonne ses dernières semaines. Les services vétérinaires de l'État et la profession encouragent très fortement les éleveurs à déclarer les suspicions de maladie à leurs vétérinaires et à commander les vaccins nécessaires à la protection de leurs troupeaux. Pour rappel, ces vaccins sont délivrés gratuitement.



ÉLEVAGE

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Tous à Cournon !

Du 1er au 4 octobre, le Sommet de l'Élevage, à Cournon d'Auvergne, concentrera les principaux acteurs nationaux et internationaux de l'élevage. Ancré comme le rendez-vous incontournable de l'élevage durable, cet événement devient un temps fort politique de premier ordre et un carrefour d'affaires internationales.

La 33e édition du Sommet de l'Élevage, à Cournon d'Auvergne, près de Clermont-Ferrand, va se tenir du 1er au 4 octobre. 1 700 exposants sont annoncés, en provenance de 35 pays et 120 000 visiteurs sont attendus pour ces quatre jours. Ce grand salon dédié à l'élevage sera marqué par plusieurs temps forts et des thématiques d'actualité :

- Durabilité dans les élevages et digital au service de cette durabilité
- Des temps forts avec un pays invité d'honneur, en l'occurrence, le Kazakhstan, mais aussi le concours national de la race Salers, le concours européen de la race Simmental, le concours des « Fermiers d'or » et des « Sommets d'Or »
- Le salon sera organisé en cinq grands secteurs : machinisme agricole, agroénergies, matériel forestier, élevage et agrofournitures
- Enfin, la dimension internationale sera mise au premier plan dans tous les aspects du salon.

Le Sommet se revendique comme le premier rendez-vous mondial de l'élevage durable. Le salon a fait de la dimension durable son ambition majeure en s'attachant à promouvoir l'ensemble des avancées et innovations. Le Sommet de l'Élevage c'est aussi un programme de 140 conférences traitant de thèmes phares de l'actualité agricole (bien-être animal, circuits courts, installation, agriculture biologique, aléas climatiques, énergies renouvelables, transmission…) mais aussi de nombreux moments conviviaux et festifs organisés par les Jeunes agriculteurs, la région Auvergne Rhône-Alpes (Aura), la filière laitière…

Pastoralisme à l'honneur

Une place particulière sera faite au pastoralisme : une pratique qui concerne 60 000 exploitations en France et qui porte sur 5,4 m d'ha. 2026 sera d'ailleurs l'année internationale du pastoralisme. Une valorisation qui fait écho au rôle essentiel que joue la bonne santé des terrains de parcours dans la création d'un environnement durable, d'une croissance économique et de moyens de subsistance résilients pour les communautés, sur toute la planète. Un espace entièrement dédié au pastoralisme sera présenté dans le hall d'accueil du Sommet. Le renouvellement des générations sera aussi au cœur de la thématique de la durabilité des élevages. Dans ce cadre, le programme Inn'Ovins, créé en 2014, sera mis en lumière. On parlera aussi de transformation à la ferme : en France, plus de 10 000 agriculteurs ont aujourd'hui une activité de transformations fermières, de commercialisations en circuits courts et/ou d'agritourisme. Ambassadeurs d'une agriculture durable et responsable, enracinée dans les terroirs, ils sont réunis au sein du réseau Bienvenue à la Ferme porté par les Chambres d'agriculture. Le salon fera un zoom sur un réseau fortement plébiscité par les consommateurs, idéal pour diversifier sa production et accroître ses revenus.



Ce salon est un rendez-vous international où élevage, génétique, questions d'actualité qui agitent l'agriculture et innovations se croisent.


Le Sommet de l'Élevage rassemblera près de 2000 animaux

Le machinisme de plus en plus présent

En matière de machinisme agricole, le Sommet de l'Élevage étoffe ses présentations d'année en année. Tracteurs, travail du sol, semis, épandage, traitements des cultures, récoltes des fourrages, levage et manutention, remorques, distribution de l'alimentation

Le Kazakhstan, pays à l'honneur

Après la Mongolie en 2022 et la Géorgie en 2023, le Sommet poursuit sa conquête de l'Est en mettant le cap sur le Kazakhstan. Géant agricole de l'Asie centrale, ce pays de plus de 20 millions d'habitants pour 2 724 900 km², est l'invité d'honneur du salon. Connu pour sa grande tradition d'élevage nomade, il dispose de 26 millions d'ha de terres arables, soit plus que la France et l'Allemagne réunies. 1er producteur de viande ovine en Asie centrale, il est également le 6e producteur mondial de blé. Son potentiel de développement est énorme.

Toujours à la recherche d'une meilleure solution !

JCB AGRI



DEPUSSAY MANUTENTION AGRI

Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre

Votre interlocuteur :
Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22
58110 ALLUY 03 86 79 41 16
58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78
58220 PERROY 03 86 39 30 64
58170 LUZY

MSE MULTI SERVICE ÉLEVAGE

L'unique tunnel en tube de Ø 90 mm pour une résistance à toute épreuve.



RETROUVEZ-NOUS
SOMMET DE L'ÉLEVAGE
Du 1er au 4 octobre
Extérieur E3 99

38300 NIVOLAS-VERMELLE
04 74 92 05 80
www.multi-service-elevage.fr

42110 FEURS
04 77 27 06 43
www.shopagrielevage.fr

Contact : 06 85 40 02 41 - tunnel@mse38.fr



70 races seront en concours durant les quatre jours du salon.

des animaux, transport des animaux, irrigation, pièces détachées, pneumatiques… il y en aura pour tous les goûts, avec 500 exposants. Les agroénergies seront également aux premières loges, tant elles sont aujourd'hui devenues une composante à part entière de l'activité agricole. Ces nouvelles formes d'énergie sont un axe de développement considérable auquel le Sommet fait chaque année la part belle, avec un salon dans le salon et un hall (presque) entièrement dédié. 138 exposants sont présents dans les secteurs du photovoltaïsme, de la méthanisation, de la neutralité carbone ou du bois énergie. Parmi ces exposants, la Banque de la Transition énergétique est un acteur clé dans le développement de ces énergies vertes. Chaque année, elle accompagne, via un réseau de partenaires spécialisés dans ce secteur, de nombreuses personnes dans la réalisation de leur projet. Parmi ces nouvelles sources d'énergie, la méthanisation contribue activement à la transition verte de notre société. Au cœur de l'activité agricole, ce procédé a le vent en poupe et répond aux enjeux sociétaux, environnementaux et de souveraineté énergétique. La feuille de route de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe plusieurs objectifs aux gaziers dont celui d'augmenter la part du gaz vert pour atteindre 20 % en 2030. Depuis sa création, le Sommet de l'Élevage constitue une fantastique vitrine de la génétique française. Les plus grandes races françaises, mais aussi européennes, s'approprient l'évènement pour faire montre de leur savoir-faire, promouvoir leur race auprès des visiteurs mais aussi fédérer toute une filière. Le salon est l'occasion pour les Organismes de sélection raciaux d'exposer le schéma génétique, d'organiser des concours et des ventes aux enchères de reproducteurs… Mais le Sommet, c'est aussi le moyen de rencontrer les acteurs de l'agrofourniture ou ceux du matériel forestier. Enfin, l'un des temps forts du Sommet sera constitué par la remise des Sommets d'Or, concours consacré aux innovations au service des éleveurs. Organisé en partenariat avec le groupe de presse Réussir et la Presse Agricole du Massif Central (Pamac), ce concours, ouvert à tous les exposants, a pour objectif la mise en avant des innovations ou des réalisations remarquables, en mesure de résoudre les problématiques localisées ou plus générales des éleveurs. Pour départager les candidats, un jury composé d'une quinzaine d'experts du secteur agricole (vétérinaires, ingénieurs, techniciens, nutritionnistes…) et d'éleveurs s'emploie chaque année à appréhender la pertinence de chaque dossier. La sélectivité du concours est à l'image du professionnalisme des acteurs du monde de l'élevage sur le terrain.

D'après communiqué

www.sommet-elevage.fr

Le Sommet 2024 en chiffres

- 220 000 m² de surface d'exposition
- 1 700 exposants, dont 300 internationaux
- 2 000 animaux présents (bovins, ovins, caprins, équins)
- 70 races en concours, en présentations ou en démonstrations de matériel
- 5 ventes aux enchères
- Un village de 15 start-up
- 35 visites d'élevages et de sites agroindustriels
- 4 soirées festives

// SALERS

21

Cap sur le concours national Salers

Lionel Lachot, éleveur à Villeberny, participe au concours national Salers la semaine prochaine à Cournon.



Ulque sera en lice mardi dans la catégorie des mâles de moins de deux ans.

Le Sommet de l'Élevage arrive à grands pas, l'évènement se tient du 1er au 4 octobre à Cournon près de Clermont-Ferrand. Plusieurs élevages de Côte-d'Or seront de la partie dont l'EARL de l'Ozerain, de Villeberny. Lionel Lachot, avec son fils Baptiste et sa compagne Michaele feront le déplacement avec Ulque, un taureau Salers de 23 mois : *« Cette édition est particulière pour nous à double titre : le concours national Salers se tient exceptionnellement dans le cadre du Sommet de l'élevage, la race est donc à l'honneur cette année. Ce sera aussi une toute première participation à un tel événement »*. Lionel Lachot reconnaît ne pas avoir été, au départ, *« forcément très chaud »* pour s'y rendre : *« je me suis laissé convaincre par Olivier Tournadre, le technicien du Herd-Book, qui m'incitait depuis un petit moment à présenter cet animal. Baptiste a également joué un rôle important dans la décision ! Finalement, nous avons rempli le bulletin d'inscription et nous avons été retenus »*. Participer au concours national sera l'occasion de *« passer un bon moment, de se comparer à d'autres élevages et éventuellement de faire un coup de pub pour l'exploitation »*. *« Toutes les associations Salers de France seront représentées sur un stand, la nôtre répondra bien entendu présent par le biais de notre président Guillaume de Gevigney »*, ajoute le Côte-d'orien, *« nous ferons la promotion de la Salers, connue pour sa rusticité et ses qualités maternelles. Ces grands rassemblements permettent quelques fois de trouver de nouveaux marchés. À ce titre, la Bosnie et la Croatie commenceraient de taper à notre porte : le profil de la Salers intéresserait les éleveurs de ces deux pays. Leurs cornes seraient perçues comme un atout pour protéger les veaux du loup ! »*.

Un fils à papa

Ulque, 850 kg, a de très bonnes origines et est pointé à 78, soit quasiment la note maximale. Sa mère, 16 ans, est la plus vieille vache de l'EARL de l'Ozerain, le grand-père d'Ulque étant le meilleur reproducteur de la race en production laitière. Le père du taureau qui sera emmené à Cournon, lui, avait été acheté en station d'évaluation dans le berceau de la race, où lui aussi avait été crédité de belles références. Ulque est préparé depuis plusieurs semaines avec une *« petite ration »* spécifique matin et soir. *« Nous le dressons depuis trois semaines, il est très docile mais il n'avait pas l'habitude de marcher en mode concours, cela représente un petit travail quotidien »*, commente Lionel Lachot. Il y a, aussi et surtout, l'important protocole sanitaire à suivre et respecter à la lettre avec les désinsectisations, la FCO, la MHE, la besnoitiose, l'IBR, la BVD et la tuberculose… *« Il est certain que cela fait beaucoup, et cela représente un coût »*, reconnaît l'éleveur, déjà contraint d'opérer de nombreux tests pour ses autres animaux. Les perturbations sanitaires sont bien le *« gros problème »* du moment. Pour le reste, la conjoncture est plutôt jugée favorable avec des cours enregistrant de *« petites hausses »* : *« les derniers broutards sont partis à 3,90 euros/kg, 50 autres vont prochainement quitter la ferme. Ces tarifs sont forcément motivants mais il faut bien cela pour faire face à des charges toujours aussi élevées. Et puis, la moisson ici a été mauvaise. Et ce n'est pas de chance : certaines de mes parcelles ont grêlé jusqu'à 85 %. Je vendrai deux fois moins de blé que les autres années. En termes de fourrages, cela va passer : les bons enrubannages de l'année compenseront un foin de mauvaise qualité.*

AG





ÉLEVAGE

// BOVINS

21

Exit, les maladies de l'hiver

Arnaud Guillien, éleveur près de Seurre, fait vêler en été. Un choix principalement motivé par des avantages sanitaires.



Le Côte-d'Orien avec l'un de ses jeunes veaux.

À l'EARL de la Croze, à Chivres, c'est une vielle tradition : la grande majorité des vêlages se font en été. *« Les naissances commencent au 15 août et se terminent au tout début de l'automne »*, présente Arnaud Guillien, éleveur d'une soixantaine de vaches charolaises. Plusieurs raisons incitent cet homme de 44 ans à travailler de cette façon : *« la principale est d'ordre sanitaire. À cette période, il fait encore beau, enfin normalement ! Les animaux sont dehors, il n'y a personne sous les bâtiments et les bovins ne contractent pas les maladies habituelles de l'hiver. Les veaux se portent généralement très bien et je n'ai pas à intervenir, encore moins le vétérinaire… Au niveau pratique, il est facile d'isoler les vaches avec leurs veaux car, comme déjà dit, il n'y a pas d'animaux dans la stabulation »*. Sur le plan personnel, Arnaud Guillien préfère *« largement »* s'occuper de ses bovins pendant la bonne saison : *« je suis habituellement en short et en t-shirt, et non pas avec un manteau et un bonnet, c'est plus agréable de travailler dans ces conditions, cela me convient parfaitement ! »*. Économiquement parlant, faire vêler en été permet de vendre des broutards plus tôt dans l'année, à des moments où il y a moins d'animaux sur le marché : *« cela est moins vrai depuis la remontée des cours mais jusqu'à présent, les ventes se portaient beaucoup mieux »*.

Une organisation différente

Chaque technique a bien évidemment son lot d'avantages et d'inconvénients. *« Faire vêler en été engendre une plus grande consommation alimentaire, avec des besoins hivernaux plus importants qu'en temps normal, c'est certain »*, commente Arnaud Guillien, *« il y a aussi davantage de logistique car je les rentre tous les soirs. Cela représente du travail en plus, sachant que mon parcellaire n'est pas parfaitement adapté. Mais je m'y retrouve, c'est l'essentiel »*.

Pas de chance cette année

La météo *« catastrophique »* de l'automne dernier n'a pas été sans conséquences pour la reproduction, comme l'explique l'éleveur : *« les vaches ont mal rempli, elles avaient pourtant de bonnes chaleurs et nous avons inséminé dans de bonnes conditions. C'est la première fois qu'il y a eu autant de problèmes ! Nous avons réussi tant bien que mal à rattraper tout ça, mais il y aura un décalage dans les vêlages. Ces derniers vont durer un peu plus de temps que les autres années, probablement jusqu'aux semis »*. Pour ses génisses, Arnaud Guillien opte pour la monte naturelle avec l'utilisation d'un taureau Aubrac : *« je sollicitais jusqu'à présent un limousin, afin que les vêlages se fassent le plus facilement possible. En Aubrac, les veaux sont encore plus petits et les complications semblent encore moins nombreuses, mais je n'ai qu'un an et demi de recul »*.

AG

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

Cultures : une année plus qu'atypique

Avec 50 q/ha en orges et 60 q/ha en blé (et heureusement, 33 q/ha en colza), Arnaud Guillien a réalisé sa plus mauvaise moisson depuis son installation en 2007. Les récoltes d'automne (maïs et soja) pourraient eux aussi donner des résultats inédits, mais cette fois-ci dans le bon sens. *« Il peut se passer encore bien des choses avec d'éventuelles inondations et même de gros coups de vent comme nous en avons eu il y a quelques semaines, mais le potentiel dans ces deux cultures est là et très intéressant »*, **confirme l'exploitant agricole, dont le maïs grain serait susceptible d'approcher les 120 q/ha. Le soja, dont la récolte pourrait être imminente selon la météo des derniers jours, est tout aussi prometteur et serait en mesure de** *« tutoyer »* **les 40 q/ha.**





// MOUTARDE

21

Des promesses non tenues

Les années qui se terminent par « 4 » sont généralement très propices aux graines de moutarde. Avec seulement 9,3 q/ha au compteur, cette campagne fera exception.

Pas moins de 20 q/ha en 1994, autant en 2004 et même 21 q/ha en 2014 : une nouvelle récolte *« record »* allait-elle être enregistrée en 2024 ? Cette campagne évoluait bel et bien dans ce sens il y a encore quelques semaines, avec des plantes visuellement très prometteuses et des comptages plus que *« positifs »*. *« Ces derniers laissaient apparaître un nombre de grains par silique tout à fait correct »*, retrace Jérôme Gervais, technicien à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Oui mais voilà, il y a encore eu des aléas… *« Un certain nombre d'éléments restent encore inexpliqués à ce jour, c'est bien la première fois que nous perdons des grains lors de leur remplissage, et leur proportion est énorme, environ 40 %. C'est du jamais vu depuis 30 ans. Si ce remplissage s'était déroulé comme d'ordinaire, nous aurions très certainement visé un rendement de 14 à 15 q/ha »*, poursuit le conseiller, en rappelant que les excès d'eau, cumulés au manque de lumière pendant la floraison et/ou la fécondation, ont *« forcément joué un rôle important dans ces pertes considérables »*.

Et pourtant…

Début juillet, rien ne laissait présager un tel bilan : *« nous terminons à 9,3 q/ha, sachant que 2023 avait affiché un score déjà décevant de 10 q/ha, le plus bas jamais enregistré. Les premiers champs récoltés cet été autour de Brazey et Genlis étaient relativement bons, entre 10 et 21 q/ha, mais cette tendance positive n'a pas suivi. Dès que les sols étaient hydromorphes, les rendements ont décroché. Les départements au nord de la Côte-d'Or ont pris 200 voire 300 mm de plus que chez nous et terminent bien souvent entre 6 et 7 q/ha »*.

9 000 tonnes de graines

Pour couronner le tout, pas moins de 500 ha de moutarde ont été inondés et plusieurs champs ont été grêlés. Les dernières parcelles récoltées ces derniers jours, en agriculture biologique et en dérobées, ne changeront pas grand-chose à la donne. Il manquera de la moutarde pour honorer la commande des industriels : *« les rendements en agriculture biologique varient de 70 kg à 700 kg/ha, sachant que 300 des 800 ha de cultures AB ont été ravagés en l'espace d'une seule semaine par des tenthrèdes. Au final, nous allons terminer 2024 autour de 9 000 tonnes de graines de moutarde alors qu'il en aurait fallu 12 000… »*. Tout n'est pas noir pour autant : Jérôme Gervais informe que la qualité de la production est très bonne cette année : *« à défaut de la quantité, la récolte est très bonne qualitativement parlant avec une teneur élevée en protéines et une texture idéale pour la transformation. Aussi et surtout : la culture reste rémunératrice avec ses 1 500 euros/t payés aux producteurs. En moutarde, un agriculteur conventionnel rentre généralement dans ses frais à partir de 5 q/ha. Pour les graines bio, les rendements sont encore plus bas mais la tonne est rémunérée à hauteur de 3 000 euros, il faut s'en rappeler »*.

Ça repart

La nouvelle campagne de moutarde va débuter très prochainement, les semis étant programmés du 1er au 15 octobre. L'AGPMB recherche encore 2 000 ha pour atteindre son objectif de 11 000 ha de production. Les prix payés aux producteurs s'élèvent à 1 500 euros/t en conventionnel et 3 500 euros/t en bio.

AG

Pour tout renseignement : 06 87 76 30 96.



Une des dernières parcelles récoltées lors de cette campagne. C'était il y a quelques jours, en agriculture biologique.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98



Assurance Récolte

À vos côtés pour vous protéger en cas d'aléas climatiques.

Parce que le secteur agricole et viticole est particulièrement exposé aux risques climatiques, le Crédit Mutuel vous accompagne pour vous indemniser rapidement en cas de sinistre.

Fort d'un savoir-faire de plus de 50 ans en assurances, le Crédit Mutuel s'engage dans le cadre de la réforme de l'assurance récolte.

Pour en savoir plus, renseignez-vous en Caisse de Crédit Mutuel.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. N° ORIAS : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr). Assurance Récolte est une offre de produits d'assurance distribués au travers des réseaux Crédit Mutuel par ACM Courtage, SAS au capital de 800 000 euros – RCS Strasbourg 353 933 492 – siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg, ORIAS n° 07 002 552. Les produits Assurance Récolte sont couverts en coassurance par ACM IARD SA et ALLIANZ IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances.

// OLÉAGINEUX

Optimiser la récolte du tournesol

Entre hétérogénéité de stades et les maladies, Terres Inovia vous livre quelques conseils pour optimiser la récolte du tournesol.

Cette année les récoltes de tournesol vont être très étalées, et dans certaines parcelles encore en fleurs à la mi-septembre, elles pourraient même être compromises.
En cause : les contraintes climatiques du printemps n'ayant pas toujours permis un semis dans des conditions optimales, retardant parfois l'entrée en parcelle à la fin mai.
De plus, dans certains secteurs, la présence du sclérotinia (de la tige et du capitule) risque d'impacter négativement les récoltes avec un risque accru de perte de graines et de capitules, en particulier en cas de récolte à sur-maturité.

Déterminer le bon stade pour récolter

Il est important de récolter les tournesols au stade optimal et non à sur-maturité pour permettre de limiter les pertes de graines dues aux oiseaux et aux maladies de fin de cycle, mais également d'éviter une récolte trop tardive dans des conditions humides qui pourraient compliquer également les semis de la culture suivante.

L'observation des plantes est indispensable pour déterminer le stade optimal. Le dos du capitule vire du jaune au brun, les feuilles sont toutes sénescentes (quelques feuilles hautes peuvent encore être vertes), la tige se dessèche et prend une couleur beige clair.

Cette année, certaines parcelles pourraient présenter une forte hétérogénéité de stades et de maturité (stades différents, gros capitules, etc.).
Dès lors que la grande majorité de la parcelle est au stade optimal, il faut démarrer la récolte, même si la partie la plus tardive du champ n'a pas encore atteint la maturité idéale.
Quand cela est possible, il ne faut pas hésiter à découper la parcelle pour laisser la zone la plus tardive et revenir quelques jours plus tard pour terminer la récolte.

Utiliser le matériel de récolte adéquat avec les bons réglages

Il faut proscrire la récolte du tournesol sans équipement spécifique à cette culture. La récolte avec une coupe céréales peut entraîner des pertes multipliées par 5, expliquées par l'éjection des tiges et capitules vers l'avant qu'il est difficile de retenir seulement avec le rabatteur.
La récolte à l'aide d'une coupe équipée de plateaux simples peut être réalisée avec des pertes très réduites pour un investissement raisonnable. Il faut cependant suivre quelques recommandations :

- **Choisir des plateaux étroits** pour permettre d'augmenter les nombres de sections disponibles et récupérer les tournesols pas forcément alignés. Le risque de tiges qui se coincent et qui font obstacle est diminué. Au final, l'alimentation de la moissonneuse-batteuse est plus performante.

- **Suivre les lignes de semis** avec les plateaux pour éviter que la pointe des plateaux ne touche trop les capitules et entraîne un risque de casse ou de verse des plantes touchées.

- **Mettre en place un carénage enveloppant le côté de la coupe** avec un diviseur assez haut (carénage à l'intérieur et l'extérieur de la coupe). Le demi-plateau attaché au diviseur doit également être suffisamment large pour repousser les cannes vers le rabatteur.

- **Mettre en place des plaques qui masquent les griffes du rabatteur.** Cela évite que les capitules s'accrochent dans les griffes en acier puis soient éjectés ou que les capitules s'effacent devant les longues griffes en composites des rabatteurs actuels. Cela permet également de bien racler les plateaux lorsque certaines plantes font obstacle entre deux plateaux. Ceci est plus fréquent lorsqu'il reste des feuilles sur les tiges de tournesol.

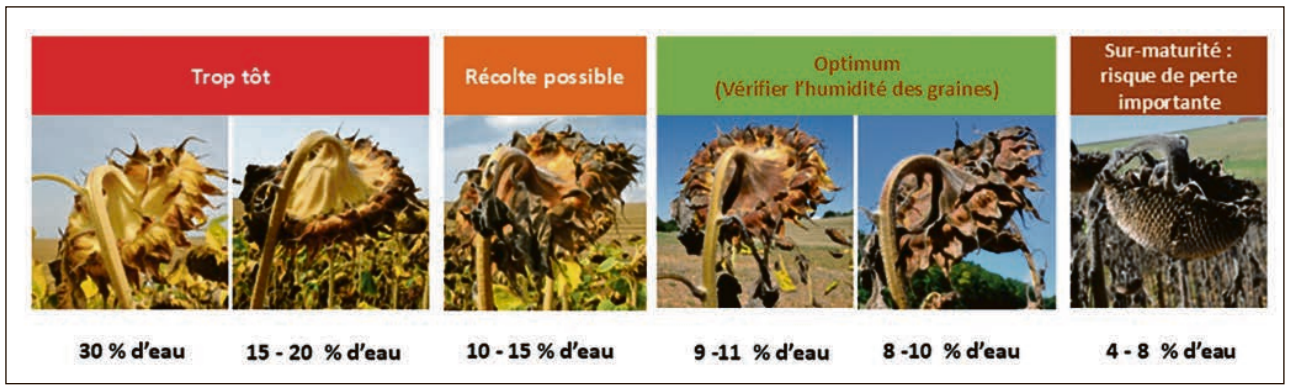
- **Être vigilant sur les capitules qui passent en dessous des plateaux** en cas de hauteurs de plantes hétérogènes dans la parcelle. Il est cependant important de monter la coupe le plus haut possible pour éviter de faire entrer dans la batteuse trop de tiges et augmenter les impuretés.

Pour valider vos réglages de battage, il est important d'observer comment ressortent les capitules à l'arrière de la batteuse, ainsi que les pertes de graines sur le sol. Les capitules doivent ressortir entiers ou au maximum en 2 ou 3 morceaux et sans graines. Dans le cas contraire, il faudra jouer sur la vitesse du batteur, l'ouverture du batteur/contre batteur et la ventilation.

Nicolas Latraye,
Terres Inovia



Dès que la grande majorité de la parcelle est au stade optimal, il faut démarrer la récolte.



L'observation des plantes est indispensable pour déterminer le stade optimal.





Des parcours pleins d'attentions.

Au Gaec Buntz, la traite a gagné en confort.

Cellule pluridisciplinaire opérationnelle : une vision globale sur le problème de santé et son impact social.
La MSA accompagne les employeurs occasionnels pendant la haute saison avec le Titre emploi simplifié agricole (Tesa).

Vos salariés sont victimes d'un accident causé par un tiers, signalez-le à votre MSA !

Le cumul emploi-retraite des salariés agricoles.

LA VIE DE L'INSTITUTION

// MSA 2030

Les ambitions du régime agricole pour la période 2026-2030

Les élus de la MSA, réunis en assemblée générale à Lille le 25 juin dernier, ont approuvé, à une large majorité (85 %), le plan stratégique MSA 2030, aboutissement d'un travail de réflexion mené par l'ensemble du réseau MSA depuis le 1er février 2023. Cette feuille de route définit les ambitions et orientations du régime agricole pour la période 2026-2030. Voici quelques détails.



Dans un contexte de profondes transformations économiques, démographiques, technologiques ou encore sociales, la MSA a un rôle important à jouer, étant à la fois un organisme professionnel agricole et un organisme de protection sociale. Elle est ainsi actrice de la solidarité et de l'attractivité des territoires ruraux, et se doit de participer activement au projet agricole français, à la souveraineté alimentaire et à la cohésion des territoires.
Pour ce faire, la MSA se dote d'un plan stratégique appelé **MSA 2030**.
Celui-ci porte **trois ambitions** visant à marquer le rôle et la place que la MSA entend prendre dans son environnement :
• accompagner les transformations de l'agriculture et les effets des transitions agricoles ;
• développer un accompagnement essentiel au service des populations agricoles et rurales ;
• faire entendre la voix des territoires ruraux et/ou fragiles et apporter des réponses à leurs besoins.
Comment ? En donnant des orientations qui représentent la vision partagée par toutes les parties prenantes –délégués, administrateurs et salariés de l'institution–, à court, moyen et long termes. Ces grandes orientations au nombre de cinq serviront de socle commun aux actions définies et mises en place pour la période 2026-2030 :
• Orientation 1 : soutenir et défendre les transformations des agricultures dans une approche de bien-être au travail.
• Orientation 2 : proposer une offre de protection sociale simplifiée, globale et adaptée aux besoins des adhérents, de leurs familles et des entreprises.
• Orientation 3 : accompagner les territoires ruraux et fragiles et contribuer à leur attractivité.
• Orientation 4 : développer des innovations sociales et préparer la protection sociale agricole de demain.
• Orientation 5 : dans le cadre mutualiste, mobiliser nos savoir-faire humains (délégués, administrateurs, salariés...) dans une logique d'engagement social durable sur les territoires.
Nos ambitions contenues dans le plan stratégique MSA 2030 seront partagées avec les pouvoirs publics et les partenaires. Des groupes de travail se réuniront pour approfondir les projets, définir des expérimentations et concrétiser les actions à mettre en place. Dans un second temps, ce plan servira à négocier la prochaine Convention d'objectifs et de gestion (COG).

Ils témoignent

« *Le plan stratégique MSA 2030 qui vient d'être adopté servira de jalon et sera le socle sur lequel nous nous appuierons pour porter les actions de la MSA. J'en profite pour remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré à ce plan. Je suis convaincu de la pertinence de notre modèle, convaincu de la réelle valeur ajoutée de son guichet unique "augmenté" pour une relation personnalisée à nos adhérents, convaincu de la volonté de chacun d'être au service de la protection sociale du monde agricole. Chacun dans ses missions, chacun à sa mesure, chacun sur son territoire, contribue à construire la preuve du rôle crucial de la MSA dans le déploiement des politiques publiques auprès de nos adhérents et sur les territoires ruraux ; une reconnaissance et une confiance qui sont clés pour que nous puissions obtenir les ressources indispensables à la réalisation de nos missions* ».

Jean-François Fruttero, président de la CCMSA

« *Cette feuille de route traduit la volonté de la MSA d'assurer ses ambitions dans le champ de la protection sociale, mais aussi dans le monde agricole et rural. Elle s'est construite avec la ferme intention d'adapter notre institution au contexte dans lequel nous évoluons et ainsi d'être en phase avec les besoins de nos adhérents et plus généralement des territoires ruraux et fragiles. C'est un très large travail de co-construction qui a été mis en place dès le début d'année 2023, associant l'ensemble des forces vives du réseau MSA (élus, équipes de direction, managers et collaborateurs des caisses) et des partenaires extérieurs qui nous permettent de répondre aux besoins des territoires* ».

Thierry Manten, premier vice-président de la CCMSA

« *L'année 2023 a été marquée par la co-construction du projet MSA 2030, une feuille de route ambitieuse visant à placer la MSA au cœur des territoires. Ce projet collaboratif, impliquant les élus et les équipes de la caisse centrale et du réseau, a pour objectif de réaffirmer le rôle clé de la MSA en capitalisant sur sa légitimité et son expertise. La force de notre régime réside dans la complémentarité et l'implication exemplaires de nos élus et salariés. Ce niveau d'engagement, aussi rare que précieux, nous permet de former un collectif solide et fiable. Nous partageons tous le même objectif : offrir le meilleur service à l'ensemble de nos adhérents et dans les territoires ruraux* ».

Anne-Laure Torrésin, directrice générale de la CCMSA

■

(*Source : CCMSA*)

ÉDITO



La rentrée fait, une fois encore, le constat amer d'une année compliquée. Alors que les productions végétales souffrent (moitié de récolte, qualité dégradée, mildiou), tributaires des affres climatiques, c'est au tour des productions ovines et bovines de connaître des problèmes sanitaires avec l'apparition de la fièvre cattarhale (FCO) et de la maladie hémorragique épizootique (MHE) et la Bourgogne n'est pas épargnée.
La profession est épuisée et les mesures d'urgence attendues suite aux manifestations de ce début d'année, peinent à se concrétiser, "oubliées" après les élections européennes. Au lendemain d'un contexte politique trouble pour notre pays, nul doute que la nouvelle ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, aura du pain sur la planche !
N'oubliez pas, qu'en cas de difficultés économiques, il est toujours possible d'obtenir une prise en charge partielle des cotisations sociales auprès de la MSA. Pour cela, il faut en faire la demande à l'aide de l'imprimé disponible sur bourgogne.msa.fr/exploitant/soutien aux agriculteurs. Au-delà de l'aspect financier, la MSA propose également divers dispositifs d'accompagnement. Il ne faut pas hésiter à contacter les services de la MSA ou passer par l'élu de votre canton, qui fera le relais.
Le service Vie institutionnelle travaille actuellement à la préparation des élections MSA 2025, un enjeu important pour la pérennisation de notre régime. Ces élections donnent toute légitimité aux délégués, élus de la MSA, pour représenter les adhérents, porter leurs besoins et faire évoluer la protection sociale agricole. Bientôt, nos élus battront la campagne à la recherche de nouveaux candidats. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour devenir le relais entre la MSA et les territoires et leurs populations. De plus, il est important que l'ensemble des cantons bourguignons soit représenté, afin que la voix de tous puisse être entendue.
Cette année, le Congrès national des maires ruraux de France aura lieu en Bourgogne et plus précisément à Saint-Julien en Côte-d'Or, du 27 au 29 septembre. Au cœur du "village partenaires" créé pour l'évènement, la MSA Bourgogne tiendra un stand sur la thématique de l'offre de services, l'occasion de présenter MSA Services qui apporte son expertise dans le montage de projets (maisons de santé, habitat seniors...), Présence Verte Confluence, spécialiste de la téléassistance auprès des personnes âgées ou isolées et l'Association santé, éducation et prévention sur les territoires (Asept) Bourgogne-Franche-Comté qui agit dans les domaines de la santé, du bien vieillir, de la recherche et de l'innovation.
Samedi 28 septembre, Rodolphe Dumoulin, directeur du Développement sanitaire et social de la CCMSA participera à l'atelier consacré à la petite enfance. Une présence qui témoigne de l'attachement de la MSA aux territoires, à leurs populations et à ceux qui les font vivre, ces maires qui, chaque jour, par leurs actions, relèvent le défi de la ruralité !

■ **Dominique Bossong**

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

POUR MIEUX COMPRENDRE

Des parcours pleins d'attentions

François Vaillant, administrateur et président du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS) de la MSA Bourgogne, et Robert Siraud, attaché de direction Solidarité, Proximité, Territoires, détaillent les parcours mis en place pour accompagner les travailleurs relevant du régime agricole. La volonté est de mieux structurer une offre qui, parfois, existe depuis quelques temps, mais n'est pas toujours bien connue des salariés. En 2023, ces derniers ont été 2.000 à rejoindre le régime agricole, dans le cadre de CDI, sur le territoire de la MSA Bourgogne.

Que se passe-t-il pour un salarié qui arrive au régime agricole ?

Robert Siraud : nous lui envoyons le document "Je suis nouveau salarié du régime agricole". Toutes les démarches à faire y sont inscrites. C'est un premier mode de contact, sans que le salarié n'ait à nous solliciter. Ensuite, en fonction des évènements qui jalonnent sa vie et qui entraînent une information auprès de la MSA, nous proposons un certain nombre de parcours. Nous essayons d'être de plus en plus proactifs dans ce domaine : sur la base de requêtes informatiques, nous allons détecter des adhérents salariés qui répondent à un certain nombre de critères. Nous prenons ensuite contact avec ces salariés afin de leur faire connaître l'ensemble de leurs droits. C'est ce que nous retrouvons, par exemple, avec le Parcours "J'attends et j'élève un enfant". À travers ce dispositif, nous allons passer en revue l'ensemble des droits disponibles en termes de prestations familiales ou autres, auxquels une salariée peut prétendre.

François Vaillant : le salarié conserve son numéro de sécurité sociale. Il a la même carte Vitale. Mais il doit penser à envoyer un relevé d'identité bancaire à la MSA afin que la MSA puisse lui faire les virements nécessaires. Il doit aussi ouvrir son compte sur notre site internet, ce qui lui permet de gérer sa relation avec nous. Parfois, des questions extrêmement importantes doivent être traitées : si le salarié a des enfants, où doit-il les inscrire ? Son conjoint ne travaille pas forcément au régime agricole : là aussi des choix sont à faire.

Cherchez-vous à faire évoluer l'accueil de ces nouveaux ressortissants du régime agricole ?

F. V. : nous travaillons, au sein de la MSA, sur des accueils plus complets, par les élus et par les services. Le but est de permettre aux ressortissants salariés agricoles de mieux comprendre ce qu'est le régime agricole, d'améliorer la prise en compte de leur situation et de mieux appréhender les intérêts qu'ils peuvent avoir à effectuer certaines actions dans le cadre de ce régime.

R. S. : il y a aujourd'hui, au niveau de la MSA, partout en France, un certain nombre de parcours déjà institutionnalisés. Mais certaines caisses de MSA sont plus en avance que d'autres. Par exemple : le parcours attentionné "Nouvel installé" pour un nouvel agriculteur n'a été mis en place qu'en Bourgogne. Dans le domaine du salariat, pour le parcours "Je rejoins le régime agricole", nous avons envie de faire quelque chose qui soit "made in Bourgogne".

Quand le parcours attentionné devrait-il se concrétiser ?

F. V. : des groupes de travail se réunissent depuis la rentrée. C'est complexe, il faut également réaliser des groupes tests, aussi bien du côté des nouveaux salariés dans le régime agricole, que du côté des élus MSA ou du



travail à mener dans les différents services. Nous espérons que tout cela va se concrétiser dans le courant de l'année 2025.

R. S. : nous sommes dans une phase de ciblage de nouveaux salariés en CDI qui sont entrés dans le régime agricole depuis moins d'un an. Nous tentons de les identifier par canton afin de déterminer une ou plusieurs zones tests. L'idée est de faire jouer aux élus un rôle de relais auprès de ces salariés et de prendre contact avec eux. Nous voulons mettre à disposition des élus une sorte de "kit" d'échanges normalisés, leur permettant de balayer l'ensemble de l'offre de services de la MSA auprès de ces nouveaux salariés. Comme nous l'avons fait sur le parcours "Exploitants agricoles", nous devons aussi imaginer un séquençage avec des prises de contact dans le temps. Cela reste encore à construire.

Comment se structurent ces parcours attentionnés ?

F. V. : dans ces parcours attentionnés, nous disposons déjà d'un certain nombre d'éléments qui fonctionnent et d'autres qui sont en cours de construction, tels que "Santé et maintien dans l'emploi". En 2023, nous avons mis en place une aide aux jeunes actifs agricoles qui ont moins de 26 ans. Nous avons créé une prestation extralégale qui prend en compte le logement, la mobilité, l'achat de vêtements professionnels... Ce type d'action nous sert de modèle pour ce que nous faisons actuellement et permet de sensibiliser de nouveaux affiliés au fait que notre régime propose des prestations extralégales parfois bien plus favorables et plus adaptées à leurs besoins que ce qui existe dans le régime général. Il faut aussi prendre en compte la dimension démocratique propre à notre régime : un salarié peut parfaitement être élu délégué au niveau cantonal et, pourquoi pas, en tant qu'administrateur, et prendre ainsi des responsabilités. ■

SUR LE VIF

Au Gaec Buntz, la traite a gagné en confort

À Tarsul, en Côte-d'Or, au nord de Dijon, le Gaec des frères Aurélien et Fabien Buntz a eu recours à des aides financières de la MSA Bourgogne dans le but d'améliorer les conditions de travail.



Ce Gaec laitier emploie un salarié. Il compte 140 vaches à la traite et 200 ha de surface. Aurélien et Fabien Buntz ont décidé de faire appel à la MSA pour accompagner leurs investissements destinés à améliorer certains postes de travail, notamment en prévention d'éventuels troubles musculo-squelettiques (TMS) qui ne manquent pas d'apparaître dans les actions corporelles répétitives dont la traite est un bon exemple. *« Nous avions demandé des aides pour soulager la personne en charge de la traite et pour aménager ce poste de travail*, explique Aurélien Buntz. *Nous avons installé des griffes ADF Milking. Elles sont équipées d'injecteurs qui envoient directement le produit de traitement du trayon en fin de traite, ce qui signifie que nous n'avons pas besoin de passer avec un gobelet trempeur pour les trayons, surtout que ces gobelets, il faut les presser en permanence ce qui, à la longue, peut entraîner des TMS ou des soucis au niveau du canal carpien, dans le poignet. Il n'y a également plus de contact entre nos mains et le produit »*.

Le Gaec a aussi investi dans une brosse pour nettoyer les trayons, ce qui permet d'éviter de consacrer trop de temps avec des lavettes sous les vaches et donc de limiter le risque de coup de pied. *« Cela nous évite aussi de multiplier les allers-retours dans la salle de traite pour aller chercher des lavettes »*, souligne Fabien Buntz.

Le dernier investissement soutenu par la MSA dans le Gaec et réalisé il y a un an, est un équipement de balayage des logettes et de distribution automatique de farine de paille d'un coût de 22.000 euros dont 3.000 pris en charge par la MSA. *« C'est un équipement,* poursuit Fabien Buntz*, qui nous a permis de gagner du temps et d'économiser de la manutention. Avant, nous devions nettoyer les logettes à la raclette et transporter une quinzaine de seaux de farine, ce qui était très contraignant »*.

Pour obtenir ces soutiens à l'investissement de la MSA, la démarche suivie par le Gaec Buntz a été relativement simple : *« nous les avons appelés pour leur présenter notre projet. Une conseillère s'est déplacée sur l'exploitation afin de visualiser la situation et évaluer la pertinence de l'investissement. Il y a ensuite un cahier des charges à remplir. Nous devons avoir un Document unique d'évaluation des risques (DUER) à jour, et bien évidemment, il faut être à jour de ses cotisations MSA. Il n'y a rien de très compliqué* ». Dès que l'investissement est réalisé, la conseillère revient sur l'exploitation pour vérifier la mise en œuvre du projet et les bénéfices obtenus. *« On transmet ensuite les factures acquittées à la MSA. On peut faire appel à ce soutien tous les cinq ans »,* conclut Fabien Buntz.

Il y a quelques années, le Gaec avait déjà bénéficié d'une aide du même type pour s'équiper d'une cage de contention et de parage. ■

ZOOM

// CELLULE PLURIDISCIPLINAIRE OPÉRATIONNELLE

Une vision globale sur le problème de santé et son impact social



Les cellules pluridisciplinaires opérationnelles ont été mises en place il y a une dizaine d'années et généralisées dans le cadre de la loi "Santé au travail" de 2021. Julie Blond, infirmière de santé au travail et Anne-Sophie Roddier, assistante sociale à la MSA Bourgogne, toutes deux sur le département de la Nièvre, expliquent leur fonctionnement et décrivent l'importance, pour le maintien dans l'emploi, d'une vision la plus large possible, englobant la problématique de santé et ses éventuelles conséquences sociales.

Comment est constituée une cellule pluridisciplinaire opérationnelle ?
Anne-Sophie Roddier : on y trouve une infirmière de santé au travail, le médecin du travail, un médecin conseil, les préventeurs des risques professionnels du service Santé, sécurité au travail (SST) de la MSA, les travailleurs sociaux, ainsi qu'un conseiller "Maintien en emploi" de Cap Emploi, (l'équivalent de France Travail pour les personnes en situation de handicap). L'objectif premier de la cellule est d'être réactifs et opérationnels, et faire remonter les chiffres liés à nos accompagnements, afin de rendre visible et lisible ce que l'on fait.

Qu'est-ce qui fait qu'une situation peut être traitée au sein de la cellule pluridisciplinaire opérationnelle ?
A.-S. R. : au sein de la cellule, nous abordons des situations de salariés ou de non-salariés agricoles confrontés à un problème de santé susceptible de mettre en péril leur maintien dans l'emploi. Ces situations sont détectées par des travailleurs sociaux, par l'infirmière santé au travail, par le médecin du travail, ou par des agents de la Prévention des risques professionnels (PRP). Nous avons un logiciel qui nous permet de signaler la situation de la personne. Nous indiquons à quel niveau de risque de désinsertion professionnelle il ou elle se trouve, sur une échelle qui va de 0 à 4. La plupart du temps, les gens sont en risque de niveau 2. Nous entrons des données administratives mais aussi des données personnelles de ces personnes, pour bien appréhender dans quel environnement social elles évoluent. Nous abordons leurs problèmes de santé et nous échangeons, au sein de la cellule, sur ce que nous pouvons faire pour accompagner la personne, avec son accord, bien évidemment.
Julie Blond : les visites et les entretiens infirmiers nous permettent de détecter certaines situations que nous pouvons ensuite amener au sein de la cellule pluridisciplinaire opérationnelle. C'est la même chose pour le médecin. Nous intervenons aussi parfois à la demande du médecin conseil. Tout cela peut déboucher sur des décisions d'aménagement de postes de travail. Nos conseillers en prévention ont aussi un rôle très important dans la détection : ils se rendent dans les entreprises pour du conseil ou de la prévention et ils constatent parfois des difficultés ou la nécessité d'aménagements pour l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Quels sont les critères pris en compte pour que la cellule se charge d'une situation plutôt qu'une autre ?
J. B. : aujourd'hui, les infirmières sont de plus en plus intégrées au fonctionnement de ces cellules et associées aux décisions qui y sont prises. Toutefois, l'essentiel des situations problématiques sont amenées en cellule par les médecins. En tant qu'infirmière, si j'ai un doute sur la capacité d'une personne à tenir un poste de travail, je l'oriente d'abord vers le médecin qui a le droit de faire certaines préconisations, ce qui n'est pas mon cas.
A.-S. R. : en tant que travailleurs sociaux, nous apportons souvent des situations en lien avec des maladies chroniques, parce que nous savons que ces maladies peuvent devenir invalidantes. Cela peut aussi toucher à des maladies en lien avec des activités agricoles dans lesquelles certaines parties du corps sont beaucoup sollicitées... Sans être médecin, on a une certaine habitude de ces situations et nous savons quelles sont les aides ou les dispositifs à mobiliser face à ce type de difficultés de santé.

Au sein de la cellule, votre travail consiste-t-il à prendre en compte successivement les aspects médicaux et sociaux ? Comment cela s'organise-t-il ?
A.-S. R. : nous savons que les conséquences sociales d'une pathologie sont fréquentes. Nous avons une approche globale de la personne : nous ne dissocions pas l'approche santé de l'approche sociale, mais nous partageons notre regard avec nos collègues compétents en matière de santé. La cellule permet de détecter le plus tôt possible les situations à risque pour avoir le meilleur accompagnement possible. Nous procédons à un suivi de la situation, à six mois et à 24 mois, afin de nous assurer que tout ce qui était nécessaire a bien été mis en place, s'il y a besoin de réajuster les choses, ou encore si la situation sociale ou de santé a évolué.
J. B. : la cellule permet d'échanger sur des situations qui sont parfois complexes, mais même hors cellule, les médecins du travail font déjà du maintien dans l'emploi simple, que nous pouvons faire au quotidien et qui ne nécessite pas forcément un passage en cellule.

Quelles formes les accompagnements dans l'emploi peuvent-ils prendre ?
A.-S. R. : par exemple, nous pouvons participer à l'équipement de bûcherons avec des outils plus légers, plus adaptés à un travail qui reste très dur. Nous pouvons solliciter des aides de l'Association d'aide à l'emploi des personnes handicapées (Agefiph). Dans ce cas, c'est notre collègue de Cap Emploi qui instruit le dossier. Il évalue les besoins de la personne, en lien, souvent, avec nos collègues préventeurs de la PRP. Nous pouvons aussi citer l'exemple d'agriculteurs qui travaillent sur des parcelles éloignées les unes des autres. En ayant des problématiques de santé, cela peut faire repenser l'organisation du travail, nous pouvons alors proposer un meilleur équipement, plus adapté, afin de pallier au maximum cette difficulté.
J. B. : cela peut prendre la forme de financements pour les employeurs. Ils peuvent bénéficier d'une aide liée à la Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) qui leur permet de compenser la diminution de la capacité de travail du salarié affecté par un handicap.

Au-delà du fonctionnement normal de la cellule, proposez-vous d'autres modes d'information ?
A.-S. R. : nous mettons en place une demi-journée d'information intitulée "En arrêt, je prépare ma reprise" à destination des personnes qui sont en arrêt maladie depuis plus de trois mois. Nous présentons à cette occasion les différents dispositifs de maintien dans l'emploi, le fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), les dispositifs spécifiques à l'Action sanitaire et sociale et le service Santé, sécurité au travail de la MSA Bourgogne. La prochaine devrait intervenir fin 2024-début 2025. ■

L'ACTUALITÉ MSA

La MSA accompagne les employeurs occasionnels pendant la haute saison avec le Tesa



En ce démarrage de la haute saison, les employeurs agricoles peuvent compter sur la nouvelle version du service en ligne Tesa simplifié pour effectuer leurs démarches administratives vis-à-vis de leurs salariés. Adapté à la déclaration des travailleurs en contrat court, le Tesa simplifié permet aux employeurs de réaliser toutes leurs démarches en quelques minutes via une interface unique.

Un service qui simplifie toutes les formalités liées à l'embauche

Au moment de l'embauche d'un salarié, le Tesa simplifié permet aux employeurs d'accomplir 11 démarches en une, par le biais d'une déclaration unique, telles que :
- la déclaration préalable à l'embauche ;
- l'édition du contrat de travail, des bulletins de salaire et des documents de fin de contrat (dont l'attestation France Travail) ;
- l'immatriculation du salarié ;
- le signalement au service de santé au travail ;
- la demande d'exonération de cotisations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel (TO-DE) ;
- la gestion déléguée à la MSA de la couverture santé et prévoyance obligatoire de vos travailleurs occasionnels ;
- l'inscription sur le registre unique du personnel (RUP).

Un service qui permet l'édition d'un bulletin de salaire en deux minutes

Via son aide à la saisie renforcée, l'interface du Tesa simplifié propose à ses utilisateur le pré-remplissage des données déjà connues pour chaque nouvelle saisie. Une simplification des saisies qui entraîne un gain de temps considérable pour les employeurs sur la réalisation de leurs démarches, avec l'édition d'un bulletin de salaire en deux minutes et d'une déclaration préalable à l'embauche en trois minutes en moyenne.

Un service sécurisé et facile à utiliser

Le Tesa simplifié permet à la MSA de générer pour le compte des entreprises la déclaration sociale nominative (DSN). L'alimentation mensuelle du flux DSN par la MSA assure le prélèvement mensuel à la source de l'impôt des salariés et accélère la gestion de leurs droits sociaux.
Retrouvez toutes les informations concernant le Tesa simplifié sur tesa.msa.fr

Depuis son lancement, la nouvelle version du Tesa simplifié a enregistré plus de 490.000 contrats, saisis par près de 51.000 établissements. Près de 596.000 bulletins de paie ont été établis et plus de 168.000 déclarations sociales nominatives ont été envoyées directement depuis le nouveau service.

Vos salariés sont victimes d'un accident causé par un tiers, signalez-le à votre MSA !

Vos salariés peuvent être victimes d'un accident de travail ou de trajet causé par une tierce personne. En tant qu'employeur, vous devez signaler l'existence de ce tiers responsable à la MSA qui pourra exercer le recours contre tiers (RCT), vous permettant de bénéficier d'un nouveau calcul de votre taux de cotisation accident du travail/maladies professionnelles (AT-MP) concerné.

Qu'est-ce que le recours contre tiers ?

C'est une démarche qui permet à la MSA de récupérer auprès du tiers responsable ou de son assureur, les dépenses d'assurance maladie (frais de soins, indemnités journalières…) versées au salarié victime de l'accident. Pour ouvrir un dossier RCT, la MSA doit être informée que l'accident est causé par un tiers.

Quand et comment signaler un accident causé par tiers ?

Au moment de la déclaration d'accident de travail ou de trajet, vous devez compléter le paragraphe prévu à cet effet dans la déclaration d'accident en ligne disponible sur Mon espace privé ou sur la version papier.
Si vous ne connaissez pas l'identité du tiers responsable ou si vous ne disposez pas de toutes les informations (nom, adresse, société d'assurance du tiers), vous devez néanmoins indiquer son existence. Vous pourrez envoyer ultérieurement les informations manquantes à la MSA.

Pourquoi signaler un tiers responsable à la MSA ?

Grâce au recours contre tiers, les sommes récupérées auprès du tiers ou de son assureur viennent en déduction de vos comptes. Si le recours contre tiers aboutit, vous bénéficiez de la rectification de



votre compte employeur et d'un nouveau calcul, à la baisse, des taux de cotisation AT-MP.
De plus, en permettant à la MSA d'exercer un recours contre tiers, vous contribuez à la bonne gestion du système de santé et à la solidarité, valeur essentielle de la MSA. Il s'agit d'un geste simple, utile et citoyen qui évite à la MSA de supporter des coûts qui ne lui incombent pas, la prise en charge des soins étant alors assumée par l'assurance du tiers responsable.

En savoir + : bourgogne.msa.fr rubrique Employeur > Embauche et déclarations > Déclaration d'embauche et contrats. ■

Le cumul emploi-retraite des salariés agricoles

Vous êtes retraité et vous souhaitez cumuler votre retraite avec des revenus provenant d'une activité professionnelle ? Le cumul emploi-retraite vous permet, quel que soit le point de départ de votre retraite, de cumuler votre retraite de salarié avec des revenus professionnels et de vous constituer, sous conditions, une nouvelle retraite issue de ce cumul.

Les conditions à remplir pour le cumul emploi-retraite intégral

• Avoir liquidé toutes les pensions de retraite (base et complémentaires) auxquelles vous pouvez prétendre (à l'exception de celles en cours de constitution dans le cadre de la reprise ou poursuite d'activité).
• Avoir atteint l'âge du taux plein ou justifier, à l'âge légal, de la durée d'assurance tous régimes confondus permettant de bénéficier d'une pension à taux plein.
• Avoir cessé toute activité professionnelle dans tous les régimes.
Si les conditions sont remplies, vous pouvez vous ouvrir de nouveaux droits à retraite dans le régime des salariés sous réserve que la reprise d'activité, lorsqu'elle a lieu chez le dernier employeur, intervienne au plus tôt six mois après la date d'entrée en jouissance de la pension. En cas de non respect de ce délai de six mois, vous ne pourrez pas acquérir de nouveaux droits à la retraite.

Cas de la retraite anticipée pour longue carrière

Si vous avez obtenu une retraite anticipée pour longue carrière, vous pouvez bénéficier du cumul emploi-retraite :
• entre l'âge de départ à la retraite anticipée pour longue carrière et l'âge légal selon votre génération (ou l'âge auquel vous remplirez les conditions du cumul intégral). Le cumul emploi-retraite s'applique selon les règles antérieures au 1er janvier 2009 : en fonction d'un plafond de revenus et d'un délai de six mois pour reprendre une activité chez le même employeur ;
• à compter de l'âge légal fixé pour votre génération et selon les règles en vigueur à compter du 1er janvier 2009 (renseignez-vous auprès de votre MSA).

En savoir + : bourgogne.msa.fr rubrique Particulier > Retraite > Bien vivre sa retraite. ■

// EN BREF

Nouvelle mesure de sécurité pour votre espace privé

Pour mieux protéger votre espace privé, la MSA a mis en place la double authentification. Lorsque vous vous connectez à Mon espace privé, en plus de renseigner votre identifiant (Siret pour les employeurs/entreprises) et votre mot de passe, vous devez désormais entrer un code unique à quatre chiffres envoyé à votre adresse mail connue de la MSA. Si vous cliquez sur "oui" à la question "Appareil de confiance ?", vous n'aurez plus à saisir ce code pendant trois mois sauf si vous vous connectez depuis un nouvel appareil ou un nouveau navigateur.

Nouvelle version de l'application mobile ma MSA & moi

Pour renforcer la sécurité de vos données personnelles et lutter contre le piratage, les modalités de connexion à l'application ma MSA & moi ont évolué. Cette évolution nécessite une mise à jour de l'application. Si elle n'est pas automatique (notamment sur les iPhone), vous devez télécharger la dernière version sur l'App Store (version 5.2.1). Sans cette mise à jour, vous ne pourrez pas vous connecter.

Découvrez Mon espace santé, un espace numérique personnel et sécurisé

Mon espace santé est un service numérique de confiance, qui vous permet d'avoir, à portée de main, vos documents et informations utiles pour votre santé. C'est un service qui garantit la protection de vos données de santé et la préservation du secret médical. Il met à votre disposition des fonctionnalités offrant de nombreux avantages quels que soient vos utilisations et vos parcours de soin.

"Mon test prévention cancers" : faites le test maintenant, vous vous remercierez plus tard

Tabac, alcool, alimentation, activité physique, rayons UV… En changeant nos comportements, on pourrait éviter près de la moitié des cancers. Avec montestprevention.e-cancer.fr, répondez à quelques questions et découvrez à la fin du test, vos conseils personnalisés.

Mon bilan prévention

Mon bilan prévention permet, avec les conseils d'un professionnel de santé, de mettre en place des actions concrètes pour améliorer sa santé et son bien-être. Ce bilan peut être réalisé à quatre périodes de la vie et est pris en charge à 100 % par la MSA. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Santé > Dépistage, vaccination, examens.

Mon guide pratique pour ma vie étudiante

Pour inciter les jeunes et les étudiants à recourir à leurs droits, la MSA propose un guide pratique qui présente les aides existantes au travers des grands centres d'intérêts qui sont les leurs : santé, logement, emploi, transports, loisirs, etc… Ce guide est disponible sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Vous guider dans vos démarches.
Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr ou sur mesdroitsociaux.gouv.fr

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 03.85.39.50.83
employeur : 03.85.39.51.75
professionnel de santé : 03.85.39.50.85

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

ÉDITO

De nouvelles dispositions pour les entreprises de la production agricole et les CUMA à compter du 1er octobre

En fin d'année dernière, nous vous faisions état de la signature d'un nouvel accord collectif local dans le secteur agricole, complémentaire à la convention collective nationale (CCN) pour les entreprises de la production agricole et les coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA), issu des négociations entre représentants employeurs et représentants salariés.

Après l'accord sur le travail à la tâche applicable à tous depuis le 1er juillet dernier, c'est au tour de cet accord collectif territorial concernant l'ensemble des entreprises de production agricole et les coopératives d'utilisation de matériels agricoles de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de l'Yonne et du Territoire de Belfort d'être étendu. Celui-ci entre donc en vigueur ce 1er octobre 2024 en remplacement des précédentes conventions collectives applicables jusqu'alors aux entreprises concernées.

Cet accord est le résultat d'une négociation paritaire qui a duré plusieurs mois. Durant les discussions, les représentants des employeurs agricoles et viticoles ont eu à cœur de trouver un juste équilibre pour les exploitations, pour leur permettre notamment de trouver des salariés qualifiés. Face aux difficultés de recrutement dans un contexte de marché de l'emploi peu favorable, la fidélisation des salariés en poste représente un enjeu de taille, de même que l'attractivité vers les entreprises de notre secteur d'activité en se différenciant et en encourageant la formation notamment. De ce fait, certaines dispositions ont été modifiées par rapport aux précédentes conventions collectives, comme la prime d'ancienneté ou la prime panier. Pour d'autres, elles sont nouvelles; c'est le cas de la prime formation. Enfin, certains articles visent à mieux sécuriser les pratiques, comme celui sur le travail de nuit exceptionnel.

Les équipes des services emploi des FDSEA, composées de collaborateurs experts engagés, vous invitent à participer aux réunions ou formations organisées sur le sujet, ou mieux, à les contacter directement pour connaître et appliquer vos nouvelles obligations en tant qu'employeur et informer vos salariés des changements à venir.

Gilles DUQUET
Président Commission régionale emploi-formation BFC

Actualité sociale

La FRSEA a obtenu deux dérogations à la durée maximale de travail pour la viticulture en 2024: la dérogation travaux en vert et la dérogation vendanges. Votre service emploi communiquera prochainement aux viticulteurs un questionnaire relatif à ces dérogations afin de cibler leurs besoins durant ses périodes et pouvoir y répondre. Le nombre de réponses conditionnera l'attribution de ces dérogations par la DREETS de Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2025. Merci d'avance pour votre participation.
La cotisation AGS est une cotisation patronale assurant le paiement de la rémunération des salariés en cas de défaillance de l'entreprise. Celle-ci permet ainsi aux salariés de continuer à percevoir leur rémunération dans le cas où l'entreprise serait placée en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire. Au regard de la situation économique et du niveau global des défaillances des entreprises, cette cotisation a augmenté une nouvelle fois de 0,05 point cette année pour atteindre 0,25 % depuis le 1er juillet.

Former au plus près des besoins de l'entreprise avec le contrat de professionnalisation expérimental
Le contrat de professionnalisation expérimental a pour objectif de permettre aux personnes éloignées de l'emploi de s'insérer plus rapidement et aux entreprises d'intégrer définitivement des personnes formées au plus près de leurs besoins réels. La principale caractéristique de ce contrat porte sur la finalité: acquérir des compétences opérationnelles sans obligation d'obtenir une qualification ou une certification.
Le contrat de professionnalisation expérimental, sur le principe de l'alternance, associe des séquences de formation et l'exercice d'activités professionnelles dans l'entreprise en cohérence avec le parcours défini en amont. Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI. La durée de la formation peut varier entre 6 et 36 mois.
Il concerne notamment, les jeunes âgés de 16 à 25 ans, les demandeurs d'emploi sans condition d'âge, et les bénéficiaires du RSA, ASS ou AAH.
Pour favoriser l'embauche dans les entreprises de moins de 11 salariés, OCAPIAT accompagne et soutient le recrutement et la formation de tout salarié recruté en contrat de professionnalisation expérimental supérieur à 6 mois, par DEFI PRO.
Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le service emploi de votre FDSEA qui est référencé par OCAPIAT pour vous accompagner.

L'ANEFA au cœur des Terres de Jim
Les 6, 7 et 8 septembre 2024 se sont déroulées les Terres de Jim (plus grande fête agricole européenne) à Mamirolle/Le Gratteris. L'ANEFA sous l'étiquette « Mon job c'est le vivant » était au cœur de l'événement en pilotant le village éphémère « le Pôle Orientation/Emploi ».
Les visiteurs (près de 70 000 personnes sur les trois jours) ont pu découvrir, en venant sur le stand, plusieurs métiers de l'agriculture et les formations qui en découlent sous différents pôles: le pôle bovin, le pôle végétal, le pôle transformation, vente et autres élevages, et le pôle forêt et paysage.
De nombreuses animations étaient proposées aux visiteurs pour faire connaitre au plus grand nombre le rôle de chaque structure présente sur le pôle. Les visiteurs étaient en effet guidés par un quizz réunissant plusieurs questions à poser aux structures présentes sur chaque pôle. Notre objectif: faire connaitre les métiers de l'agriculture au grand public a été atteint lors de cet événement.

Cas pratique

L'ANEFA 21 gérée par l'équipe Emploi de la FDSEA 21, lance un podcast dédié à l'emploi en agriculture: « Ose l'Agriculture, le Podcast qui cultive ton Avenir! ».
Ce podcast a pour mission de valoriser les métiers et l'emploi dans l'agriculture au travers des témoignages des professionnels et salariés du maraichage, de la viticulture, de l'élevage et de l'horticulture partagent leur expérience, sur leur quotidien et leur vision du secteur.
Retrouvez les 2 épisodes déjà disponibles sur la chaîne YouTube: ANEFA Bourgogne-Franche-Comté: https://podcasters.spotify.com/pod/show/anefa-21/episodes/Teaser-Ose-lAgriculture--le-Podcast-qui-cultive-ton-Avenir-e2l0r36

Formations

// En tant qu'employeur, suis-je obligé de fournir les EPI à mes salariés ?

Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne afin de la protéger contre un ou plusieurs risques pouvant menacer sa santé et sa sécurité (gants, chaussures de sécurité, harnais de sécurité,...). Les EPI ont donc vocation à protéger les salariés des risques auxquels ils sont exposés dans leurs activités professionnelles.
Obligation de l'employeur: L'employeur est légalement tenu d'une obligation de sécurité envers ses salariés et doit protéger aussi bien leur santé physique que mentale. Afin de satisfaire à cette obligation, il doit évaluer les risques professionnels présents sur le lieu de travail et prendre les mesures nécessaires pour les éliminer ou les réduire. L'employeur s'appuie alors sur les principes généraux de prévention du Code du travail, parmi lesquels figure le port d'EPI. Si les mesures de protection collective ne suffisent pas, il doit fournir des EPI adaptés à chaque situation.
Lorsque le port d'EPI est requis, l'employeur doit informer le salarié des risques justifiant leur utilisation, lui donner les consignes appropriées, et préciser les modalités de mise à disposition de ces équipements.

LE CHIFFRE

961 000



En 2023, ce sont 961 000 salariés qui ont été embauchés par 129 000 établissements employeurs, ils sont en baisse de 0,9 % par rapport à 2022. Cette baisse suit l'érosion du nombre de chefs d'exploitations.
En 5 ans, le nombre de cadre à progresser de près de 52 %, ils étaient 21 000 salariés en 2023.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement...), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département:

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Camille Fassier	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



// CONJONCTURE

Un millésime 2024 sous pression

La filière viticole de Bourgogne-Franche-Comté traverse une année difficile, marquée par des récoltes prévues en baisse significatives et des disparités importantes entre les vignobles. Le rapport de conjoncture d'Agreste de septembre révèle que les conditions météorologiques défavorables et la propagation de maladies ont fortement affecté la production, avec des résultats variables selon les régions et les cépages.



Cette campagne viticole 2024 devrait se singulariser par de fortes baisses de rendement sur certains secteurs de Bourgogne-Franche-Comté.

La maturation des raisins qui avait pris du retard au début du mois d'août, s'est accélérée avec l'arrivée d'un temps sec en fin de mois. Cependant, la santé des vignes reste inégale. Dans le sud de la région, notamment dans les vignobles du Beaujolais et du Mâconnais, les vendanges ont pu commencer dès la première semaine de septembre. En revanche, dans le vignoble de Pouilly-sur-Loire (Vallée de la Loire dans la Nièvre), elles n'ont débuté qu'après le 20 septembre. Ces dates, bien que relativement normales, contrastent avec les années récentes, souvent marquées par des vendanges très précoces. Le principal défi de cette année réside dans la forte baisse des rendements de raisins. La récolte 2024 s'annonce bien inférieure à celle de l'année précédente et en net retrait par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : les orages de grêle localisés, comme celui du 1er mai dans le nord du Chablisien, ont endommagé les vignes, tandis que deux épisodes de gel en avril et mai ont causé de lourdes pertes dans le Jura. De plus, l'excès de pluie tout au long de l'année a favorisé l'apparition de maladies cryptogamiques, notamment le mildiou, compliquant la protection des vignes.

Rendements très hétérogènes

Les écarts de production entre les différents départements sont frappants. Si certaines zones ont été relativement épargnées, d'autres, comme le Jura et l'Yonne, subissent une baisse drastique de leurs rendements. En 2024, la production régionale de vins AOP pourrait atteindre seulement 1,5 million d'hectolitres, contre plus de 2,1 millions en 2023.

Ce recul est particulièrement marqué dans le Jura, où la production devrait diminuer de 71 % par rapport à la moyenne quinquennale, et dans l'Yonne, avec une baisse de 48 %. Malgré ces difficultés, les transactions de vins en vrac sont restées dynamiques en Bourgogne. En juillet, elles étaient en hausse de 40 % par rapport à la campagne précédente, confirmant la tendance positive observée depuis février. La campagne viticole se termine avec un volume de transactions atteignant 963 000 hectolitres, soit 68 000 hectolitres de plus que l'année dernière.

Cependant, l'augmentation des volumes disponibles — après les récoltes 2022 et 2023 — a eu un impact sur les prix des vins en vrac, qui ont baissé depuis mars. Les appellations régionales se négocient désormais à des niveaux équivalents à ceux de janvier 2020, tandis que les prix des villages et crus, après une forte hausse en 2022, sont également en baisse.

La crise française grignote peu à peu

L'année 2024 s'annonce donc particulièrement éprouvante pour la viticulture en Bourgogne-Franche-Comté, avec des rendements en nette diminution et des disparités importantes entre les vignobles. La météo capricieuse, les maladies et les aléas climatiques ont lourdement pesé sur la production. Les charges de production sont élevées.

Toutefois, l'activité commerciale soutenue apporte une lueur d'espoir, laissant entrevoir des perspectives de reprise pour les saisons à venir. Mais le marasme économique et la crise des autres vignobles de France accroissent la concurrence sur certains segments de la Bourgogne viticole.

Cédric Michelin





// VENDANGES

Les premières tendances se dessinent

Thiebault Huber, viticulteur en Côte-d'Or et président de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) revient sur les premiers résultats que révèle cette vendange 2024.

Aux environs du 17 septembre, les vendanges étaient lancées en Côte-d'Or : la Côte de Beaune avait démarré, de même que la Côte de Nuits, quant aux Hautes-Côtes, elles s'apprêtaient à entamer le travail les 21 ou 22 septembre. En Saône-et-Loire, le Mâconnais avait déjà fait ses crémants et ses rouges et se préparait à récolter ses blancs. C'était le bon moment pour demander à Thiebault Huber, viticulteur à Meursault et président de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) son ressenti et ses constats sur les premiers résultats livrés par une récolte qui suscite, a priori, bien des inquiétudes : *« globalement,* affirme-t-il, *la qualité est là, mais la quantité va faire défaut dans bon nombre d'endroits. Nous avons des situations très hétérogènes mais, de manière générale, que ce soit en Côte de Beaune, Côte de Nuits, sur l'Yonne, les rendements sont très faibles »*. Le plus préoccupant, c'est que, comme le reconnaît le président de la CAVB, si la profession s'attendait à ce manque relatif de quantité, les rendements s'avèrent encore plus faibles que ce qui était envisagé.

Froid et mildiou

L'origine de ce constat, il faut la chercher dans le froid qui a régné en début de saison : *« nous avons eu beaucoup de coulure au moment de la floraison, beaucoup de fleurs n'ont pas été fécondées et ne donneront donc pas de fruit. Le stade végétatif a été considérablement perturbé par ces conditions. Là-dessus, la pression du mildiou est venue s'ajouter et a encore contribué à réduire la production de raisins. Même au mois d'août, nous avons eu des pluviométries qui ont prolongé la présence du mildiou. Un contexte que nous n'avons quasiment pas d'habitude… »* Sur le plan qualitatif, avec le niveau d'équipement des domaines en matière d'équipements de tri, Thiebault Huber ne se montre pas inquiet : *« nous constatons de beaux équilibres, une belle acidité, mais nous aurons un vrai problème de quantité, en particulier dans l'Yonne. Ils ont eu encore plus de pluie que nous, auxquelles se sont ajoutés les impacts du gel et de la grêle »*.

Propos recueillis par Berty Robert



Thiebault Huber, le président de la CAVB, constate qu'en ce début de vendanges, si la qualité est bien là, la quantité, elle, fait défaut sur de nombreux secteurs.

NOUVEAU TOYOTA C-HR
L'AUDACE N'EST PAS UNE OPTION

GROUPE CHELI



DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT!

DIJON • BEAUNE • CHENÔVE • CHAUMONT • AUXERRE • SENS • AVALLON

// POUILLY-FUMÉ

C'est lancé... ou presque

Le 19 septembre, l'appellation de Pouilly-Fumé tenait sa réunion prévendanges pour annoncer le lancement des vendanges notamment.

C'est à l'occasion de la réunion prévendanges du syndicat viticole de l'appellation AOC Pouilly-Fumé, qui s'est tenue le 19 septembre à Pouilly, que la date du ban des vendanges a été annoncée au 23 septembre. Cela étant, tous les domaines ne pourront pas démarrer à cette date, comme l'explique Fabrice Doucet, directeur et œnologue conseil de Sicavac : *« Question maturation, tout est lent. À cause de cela, entre autres, certains pourront commencer, d'autres non »*.

En l'état

Plus en détail, il précise : *« La teneur en sucre progresse mais reste variable en fonction des parcelles (environ 200 g/l sur l'ensemble de l'appellation). De son côté, l'acidité totale est plus élevée dans toute l'appellation par rapport au dernier millésime (autour de 6 pour 2024). L'acide malique est relativement haut également (entre 5 et 5,5) ; donnant un bon indicateur du caractère végétal des raisins ; grande différence comparée au millésime précédent où la chaleur et le stress hydrique avaient accéléré sa diminution. La teneur en potassium reste haute (300 mg), là encore à l'inverse des années antérieures. Pour le PH il est relativement bas, offrant des dégustations assez électriques »*. En somme, il annonce un millésime comparable à celui de 2014 : *« Nous sommes sur les mêmes équilibres. Il sera donc beau mais pourrait garder une dominante végétale selon l'évolution à venir »*. Émeline Piton, conseillère viticole et œnologue conseil de Sicavac, rajoute : *« Aux derniers contrôles, la perception est plus sucrée mais avec une acidité encore importante. De ce fait, certaines parcelles seront à prendre la semaine prochaine (du 23 au 29 septembre) mais la majorité seront prêtes début octobre – sans prendre en compte la question sanitaire »*. Pour ce dernier point, le mildiou a, en effet, engendré des dégâts chez certains : *« il y aura un écart de rendement. Les parcelles impactées ont une teneur en acidité plus grande que les autres »* précise Émeline Piton. Elle rappelle également que certains endroits ont été touchés par du pourrissement : *« ces parcelles, principalement sur sable, seront plus compliquées à gérer »*.

Et ensuite...

Pour la vinification, Fabrice Doucet rappelle qu'au vu de tous ces points, il ne faut pas *« triturer les raisins car cela augmentera la teneur herbacée ainsi que les acides gras des moûts »*. Pour lui, le pressurage sera un *« vrai sujet à travailler. À mon sens, la règle des 2/3 est à respecter : il faut que l'apparition des jus se fasse au 2/3 de la pression d'objectif »*. Pour les sulfites, il conseille une grande parcimonie : *« L'appellation est à 150 maximum. N'augmentez pas la dose de sulfites pour les moûts afin d'avoir une belle couleur, car cette année, ils seront forcément brunâtres »*. Le débourbage sera aussi à garder à l'œil : *« À cause de la pression phyto, l'état sanitaire de certaines vignes a été plus ou moins impacté. Une attention particulière doit donc être portée à la suppression des résidus, notamment de cuivre. Il faut bien déguster les moûts avant la fermentation pour corriger d'éventuels défauts, car après aucun ajustement ne sera possible »*. Fabrice Doucet conclut : *« la maturation est lente et il est peu probable d'avoir une canicule pour rattraper le retard. Malgré le végétal, nous avons du fruit et je pense qu'il y a un potentiel bien plus intéressant qu'en 2023. À voir maintenant ce qu'il sera possible de faire à cause des pluies annoncées pour début octobre »*.

Chloé Monget



De nombreux vignerons de l'appellation AOC Pouilly-Fumé étaient présents pour la réunion prévendanges, le 19 septembre.

Kristall Agri
17 avenue de la Gare
89270 Vermenton, France
Mathias BOUNON
Responsable commercial
06 07 90 01 05
contact@kristallagri.com



Gérer les risques climatiques et réduire son empreinte carbone,
VINEIS PROJETS vous accompagne
Vineis Projets mobilise les compétences et les outils pour renforcer la résilience des exploitations viticoles face au changement climatique : gestion des risques climatiques, stratégie d'adaptation, diagnostic carbone et réduction de l'empreinte carbone.
winepilot BY foodpilot
GES &VIT
IFV
Contact : Marc Ouvrié – 07 71 67 00 67 – marc.ouvrie@vineis-projets.com

Le meilleur de la vinification à portée de main
FAUPIN
SOLUTIONS D'ÉQUIPEMENTS
VITI VINI AGRO
CONTACTEZ-NOUS !
www.faupin.com / 03 80 22 03 31
AMOS INDUSTRIE
EUROPRESS
SPEIDEL



Retourneurs et laveuses de caisses pour une productivité optimale



Pressoirs innovants pour un rendement maximal



Cuves haut de gamme pour une vinification parfaite

// VENDANGES

21 Mobiviti s'est préparé

Mis sur pied pour la seconde année en Côte-d'Or, le dispositif Mobiviti, destiné à permettre à des personnes au RSA mais sans moyen de transport, de participer aux vendanges, s'est livré à un petit parcours préparatoire dans les domaines viticoles concernés, afin que tout se passe au mieux.

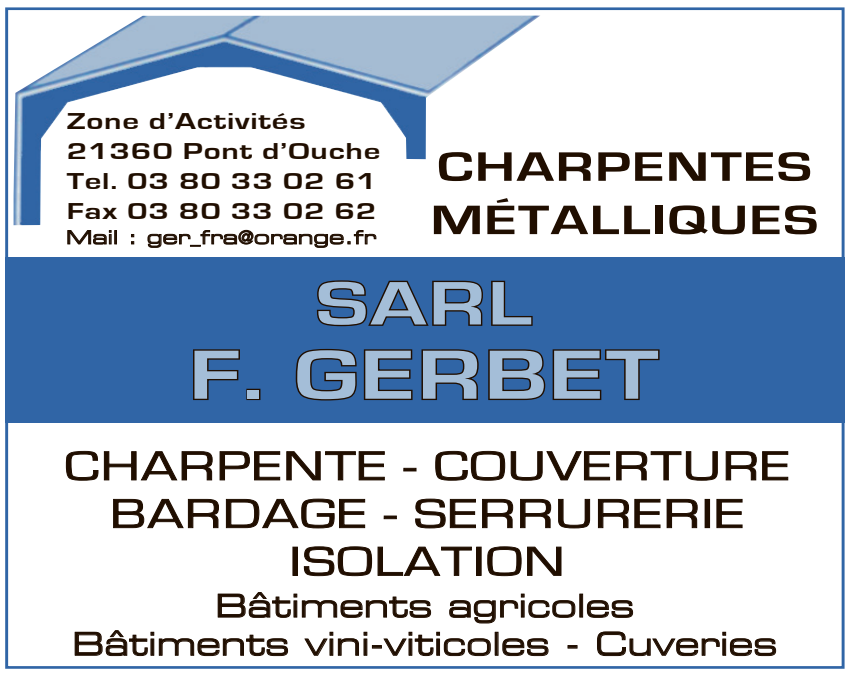


Le Domaine Gavignet de Nuits-Saint-Georges a accueilli des vendangeurs engagés dans le dispositif Mobiviti afin de préparer au mieux leur arrivée.

Pour la seconde année consécutive, l'Anefa et la FDSEA de Côte-d'Or, en partenariat avec le Conseil départemental de Côte-d'Or, ont reconduit le dispositif Mobiviti destiné à permettre à des personnes sans emploi et au RSA de se faire recruter pour la période des vendanges, en dépit du fait qu'elles ou ils ne disposent pas de moyen de locomotion. Mais pour que les choses se passent au mieux, aussi bien du point de vue de la capacité des domaines engagés dans le dispositif à accueillir ces vendangeurs, que pour permettre à ces derniers de mieux appréhender le cadre dans lequel ils sont appelés à travailler plusieurs jours durant, des rencontres préalables se sont tenues, par exemple, le 12 septembre, au Domaine Philippe Gavignet, à Nuits-Saint-Georges. Cinq vendangeurs s'étaient inscrits pour vendanger du 18 au 26 septembre. Parmi eux, trois avaient déjà participé aux vendanges et ont partagé leur expérience avec leur future équipe. Au total, sur la période des vendanges, Élodie Gavignet a rassemblé 50 personnes sur ses parcelles et en cuverie pendant 10 jours. La navette permettant le transport des vendangeurs a été louée à l'association Solidaire et engagée au cœur des territoires (SDAT) et conduite par Marc (en insertion professionnelle). Le 12 septembre, le but était aussi de reconnaître le parcours avec les vendangeurs. Pendant une heure, Élodie Gavignet a présenté le déroulement d'une journée « type » à ses futurs saisonniers : arrivée à 7 h 30 sur les parcelles, puis les coupeurs et les porteurs sont organisés par 2 sur les rangs. Un casse-croûte est proposé puis un bon repas. La mission journée prend fin vers 17 heures. Laurence Berteau (FDSEA 21/Anefa 21) a remis aux participants des livrets d'accueil afin de les préparer au mieux pour le jour J. Enfin, la représentante du Conseil départemental, financeur de ce parcours (Beaune/Nuits Saint-Georges) a rappelé que les personnes recrutées dans ce cadre pouvaient, grâce à Mobiviti, cumuler leur salaire de saisonnier avec leur indemnité RSA.

Berty Robert







// VINIPÔLE SUD BOURGOGNE

Des pistes contre les effets du réchauffement climatique

La qualité du raisin et le rendement associé sont étroitement dépendants des conditions climatiques, actuellement considérées comme dérèglées. Des expérimentations de terrain sont menées par le Vinipôle Sud Bourgogne avec des domaines partenaires en Saône-et-Loire. Ces essais visent une modification d'itinéraires techniques culturaux pour tester des leviers d'adaptation ayant pour objectif de contrer les effets du changement climatique.

Au cours des dernières décennies, des changements significatifs dans le climat Bourguignon ont été notés. Cette fluctuation des évènements climatiques et des températures agit sur le déroulement du cycle végétatif et donc sur la précocité ou le retard de certains stades phénologiques (débourrement, floraison, véraison, maturité). En Bourgogne comme à l'échelle de la France, le réchauffement observé ces dernières années est déjà de +1,6°C, soit deux fois plus important qu'en moyenne planétaire. En relation avec cette hausse, la région a connu une plus grande variabilité climatique, avec des périodes de chaleur intense et des canicules plus fréquentes, ainsi que des évènements météorologiques extrêmes tels que de fortes pluies et des tempêtes. Si l'on regarde de plus près le millésime 2024, l'hiver se classe au 3e rang des hivers les plus chauds depuis le début des relevés météo ! La pluviométrie est excédentaire depuis début janvier et le printemps dernier s'est classé au 4e rang des plus pluvieux et parmi les moins ensoleillés. Malgré un ressenti maussade, les températures sont toujours alignées, voire supérieures aux normales en moyenne sur la saison, avec un écart de +0,8°C par rapport aux normales 1991-2020. Ces conditions climatiques anormales sont représentatives des tendances observées avec le changement climatique.

Pérenniser la vigne et la typicité des vins

L'intérêt pour la filière viti-vinicole est donc de trouver des leviers techniques permettant de pérenniser la culture ainsi que la typicité des vins bourguignons, tout en préservant les terroirs. Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet régional pluriannuel Stratageme, en place depuis 2022. Il est en partenariat avec le BIVB et différents domaines viticoles et implique d'autres organismes techniques qui testent des solutions dans leurs départements, notamment les Chambres de Côte-d'Or, de l'Yonne et BIOBFC.

L'objectif de ces travaux est de mieux réfléchir à des moyens d'anticiper les conséquences négatives du changement climatique, liées aux vagues de chaleurs et aux sécheresses marquées, en identifiant des solutions applicables par la conduite de la vigne. L'intention des modalités testées est de diminuer les impacts des contraintes hydrique et thermique pour limiter le degré alcoolique des moûts et les pertes de rendement.

En Saône-et-Loire, le projet Stratageme permet de suivre 10 parcelles qui ont été choisies en fonction de leur sensibilité au stress hydrique et thermique lors des précédentes campagnes. À la genèse du projet, des groupes de viticulteurs volontaires, en caves coopérative ou particulière, ont été sollicités afin d'identifier des parcelles pouvant répondre à la problématique. En fonction des contraintes de mise en place et de l'appétence de chacun pour la pratique test, les essais ont été établis sur trois approches majeures.

Un nombre important d'indicateurs est suivi tout au long de la campagne pour permettre de discriminer les modalités entre elles. La modalité étudiée est toujours associée à une modalité témoin (la pratique habituelle conduite par le viticulteur). Tout est pris en compte : phénologie de la vigne, contrainte hydrique et thermique, activité biologique et même la vendange (poids, nombre de grappes, paramètres œnologiques).

La campagne 2024 en est témoin : les millésimes se suivent, mais ne se ressemblent pas. Pour la plupart de ces pratiques testées, l'intérêt réside dans l'adaptation aux caractéristiques climatiques de chaque millésime et à la mise en place quasi instantanée à l'échelle de la parcelle. Mais les travaux du Vinipôle Sud Bourgogne ne s'arrêtent pas là. Des pistes d'adaptation sur le long terme sont également envisagées afin de disposer de toutes les armes pour s'adapter au mieux à demain.

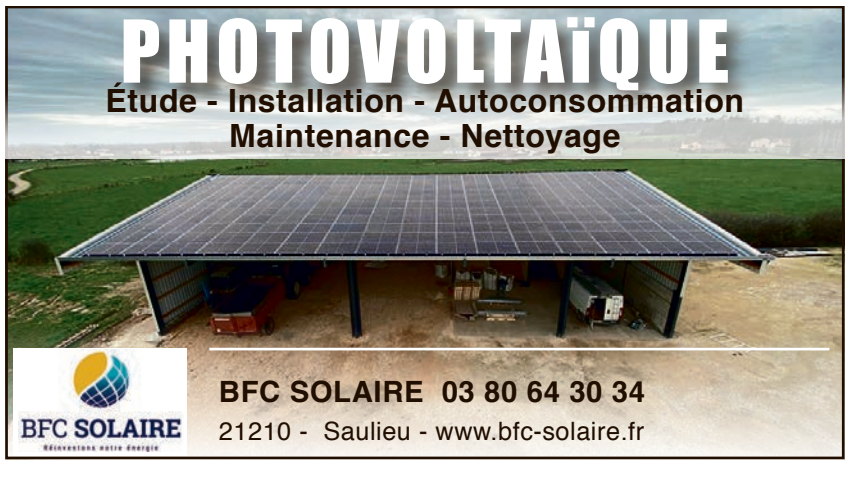
Anne Pinatel et Marie Spetebroot

Une diminution de la température du sol de 10° C grâce au paillage

L'installation de paillages synthétiques ou organiques sous le rang s'impose comme une alternative de limitation des effets du changement climatique. En viticulture, il est souvent utilisé sur des parcelles peu mécanisables dans un but de réduire son utilisation d'herbicides. Mais le projet Stratageme montre des résultats significatifs du paillage sur la diminution de la contrainte hydrique et thermique. Un effet tampon est engendré par l'épaisseur des plaquettes et l'évapotranspiration de la vigne peut ainsi être réduite. Les pertes et gains d'humidité sont moins brusques au niveau du sol. Ainsi, le paillage sous le rang aurait tendance à limiter la contrainte hydrique subie par la vigne en conditions climatiques chaudes et sèches. De plus, les températures sont inférieures sous le paillage par rapport au sol nu en période chaude. En 2023, un écart de température de 10 °C a été mesuré entre la modalité paillée et le sol nu au niveau de l'horizon superficiel (0-10 cm de profondeur). Le paillage vient également tamponner les écarts de température entre le jour et la nuit. Des résultats qui confirment l'importance de la couverture des sols pour limiter l'évaporation et l'accumulation de chaleur. Au niveau de l'activité biologique du sol paillé, la dynamique est maximale. Cela signifie que l'évolution du cycle de la matière organique du sol se réalise plus rapidement que dans un sol nu, les micro-organismes dégradent l'humus en quantité plus importante. Un sol paillé est un sol vivant !

Mais le paillage présente aussi quelques limites. Sa durabilité varie suivant une multitude de facteurs (conditions climatiques du millésime, épaisseur du paillis, type de sol…) et est estimée à trois ans en moyenne. Les cumuls de pluie très importants depuis janvier ont largement favorisé la pousse des adventices, marquant définitivement la dernière année de l'essai. Au cours de ces trois années, un inconvénient majeur a été relevé : les micro-organismes qui dégradent le paillage vont consommer l'azote du sol pour se multiplier provoquant une carence significative au fil de l'étude. Les premières tendances et observations seront à confirmer avec une troisième année de mesure. Une synthèse régionale sera également produite à l'issue du projet afin d'en tirer toutes les conclusions.





VIGNE

// VENDANGES

21 Châtillonnais : mi-figue, mi-raisin

Les vendanges dans le Châtillonnais payent parfois un lourd tribut des aléas climatiques. Le point avec Christophe Suchaut, technicien à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Le Châtillonnais nous avait habitués à mieux ces dernières années. Les vendanges qui viennent de se terminer – dans sa soixantaine de domaines et ses 350 ha- ne sont visiblement pas d'un très haut niveau quantitatif. Il y a quelques jours, Christophe Suchaut évoquait certaines pertes de récolte allant de 20 à 80 % attribuées aux gelées ainsi qu'au mildiou. *« Ces pourcentages montent même jusqu'à 90 voire 100 % autour de Molesme et Villedieu, là où la grêle a violemment frappé »*, observe le conseiller. Fort heureusement, un secteur a été épargné et devrait réaliser des vendanges dignes de ce nom : *« une bande étroite au nord de Châtillon, entre les vallées de la Seine et l'Est de la Laigne, n'a subi ni gelées ni forts cumuls d'eau d'un seul coup. Les parcelles concernées ne devraient être très loin du rendement de base crémant, vers 10 000 kg »*.

C'est inédit

Le bilan de cette campagne s'annonce *« mitigé »*, comme le souligne Christophe Suchaut : *« tout a été compliqué, il a fallu anticiper ou subir les effets du front froid et des gouttes froides à répétition avec des pertes de récolte et une pluviométrie exceptionnelle en intensité mais surtout en fréquence. Il est tombé plus de 1 020 mm du 1er novembre 2023 au 1er septembre 2024, soit 350 mm de plus que l'année précédente et 510 mm de plus que sur 2021-2022 ! Rappelons-le : un millimètre correspond à un litre d'eau par mètre carré, soit 10 mètres cubes à l'hectare ! »*. Le conseiller expérimenté confie ne jamais avoir assisté à pareille situation : *« ce millésime remet en perspective ce que nous avions cru intégrer avec le changement climatique : en gros plus de chaud, de périodes de manque d'eau voire de sécheresse, des pertes par échaudage. Seul, bien malheureusement, un débourrement précoce au moment des gelées de printemps s'est avéré correspondre. Envisager, a priori, une pluviométrie excessive sur l'ensemble de la campagne végétative devra faire partie du raisonnement des nouveaux excès que la nature peut nous infliger »*.

Frais et fruité

Les vinifications de ce millésime 2024 vont s'avérer *« très techniques »* selon Christophe Suchaut : *« celles-ci vont faire appel à tout le savoir-faire du vinificateur dès le choix de la date de vendanges. Les vins devraient être plus classiques avec des équilibres acides plus cohérents de ce qu'on a eu l'habitude d'avoir sur des années plus chaudes et sèches. Un côté frais et fruité, plus marqué, devrait s'exprimer. Fort heureusement, le temps frais et ensoleillé durant ces vendanges a bloqué le risque botrytis et maintenu les acidités tout en augmentant le niveau des sucres »*.



Le conseiller viticole, lors d'une visite au Domaine Girard de Belan-sur-Ource.

AG



// VENDANGES

89

« Nous sommes déçus mais ce n'est pas une surprise »

Comme attendu, les rendements sont faibles pour ces vendanges 2024. Dans le Chablisien, le domaine Louis Moreau s'attend, au mieux, a une demi-récolte, ce qui n'est malheureusement pas une surprise au vu de l'année écoulée et des multiples aléas climatiques.

Au domaine Louis Moreau, à Beine, les vendanges ont débuté le mercredi 18 septembre. Et lors de notre rencontre le mardi 24 septembre, Louis Moreau nous annonçait qui lui restait trois jours de vendanges. S'il est trop tôt pour faire un bilan des vendanges au domaine, Louis Moreau constate toutefois que les craintes d'une faible récolte étaient fondées. « *Au niveau des rendements, il y a une certaine déception. Même si on rentre de belles choses, la quantité n'est pas là. On sera sur une demi-récolte, voire en dessous. On va probablement se rapprocher de 2021 en termes de rendement même si cela dépend beaucoup des secteurs. Mais malheureusement, de jolis secteurs, il n'en reste plus beaucoup* », confie-t-il.

Le viticulteur estime que la moyenne dans le Chablisien sera entre 25 et 30 hl/ha. À titre comparatif, elle était de 20 à 25 hl/ha en 2021, toujours pour le Chablisien.

Une vigne stressée

L'explication de cette mauvaise récolte est connue de tous depuis de longs mois : les aléas climatiques. « *La vigne était stressée depuis le mois d'avril. On a vu les vignes geler, prendre la grêle, elles n'étaient pas belles… On est déçu des rendements mais ce n'est pas une surprise. On s'attendait tout de même à mieux. Là, les viticulteurs n'ont qu'une hâte : finir les vendanges et ne plus entendre parler de ce millésime, pouvoir passer à autre chose* », poursuit Louis Moreau, qui indique que le constat n'est pas meilleur dans les autres vignobles icaunais. « *Que ce soit dans l'Auxerrois, à Irancy, à Saint-Bris-le-Vineux… Ce n'est pas top, tant pour les rouges, que les blancs ou les aligotés… Je n'ose pas dire que cela sera pire pour eux qu'en 2021, mais on n'en sera pas très loin* ».

Il ajoute. « *Durant la récolte, on est passé, jusqu'à présent, par tous les stades. On a connu un effet montagne russe, à l'image de cette année. Lorsque l'on a vendangé samedi dernier, on a fait 50 hl/ha, ce qui était inespéré. Et puis, on a continué dans une vigne 1 km plus loin et il n'y avait plus rien, sans comprendre pourquoi, car on est sur le même finage. Il y a beaucoup d'interrogations et d'incompréhensions dans ce millésime* ».

S'appuyer sur le VCI

Les vignerons vont cependant pouvoir s'appuyer sur le VCI constitué l'année dernière pour sauver l'année commerciale. « *On va attendre la fin des vendanges puis déposer la déclaration de récolte auprès des services de douane afin de pouvoir débloquer le VCI pour pouvoir l'utiliser, car on sera tous en dessous des rendements autorisés. Le VCI va aider, c'est certain. On ne sera pas en pénurie de vin, pas comme en 2021 où il n'y avait pas de stock pour compenser la mauvaise récolte. Il faudra désormais espérer que l'année 2025 soit un beau millésime sinon cela sera compliqué car on n'aura à nouveau plus de stock* ».

Christopher Levé



Domaine Louis Moreau

Comme attendu, les rendements sont faibles cette année.







// ENTRETIEN NOUVEAUTÉS

Boisselet La tondeuse Integra fauche partout

Le Bourguignon Boisselet lance la tondeuse Integra. Équipant aussi bien les chenillards viticoles que les enjambeurs, cette tondeuse est destinée aux vignes de 0,90 à 1,20 m. Dotée de deux moteurs hydrauliques, elle dispose d'une partie centrale à deux rotors à chacun deux couteaux, fauchant sur 72 cm de large, ainsi que de deux tondeuses satellites de 315 mm à deux couteaux ou quatre fils, entraînés par la partie centrale, pour une largeur de fauche maximale de 1,155 m. D'un poids de 110 kg, cette tondeuse ne nécessite que 20 à 25 l/min de débit d'huile.



Boisselet

Kristall Agri Callisto : une tondeuse pour vignobles étroits

Kristall Agri, basée à Vermenton (89) et spécialiste dans le développement d'équipements viticoles innovants, lance une tondeuse viticole interceps baptisée Callisto, conçue spécifiquement pour répondre aux besoins des vignobles à faible espacement allant de 1,00 m à 1,30 m. Équipée de 2 x 2 rotors contrarotatifs, elle garantit une répartition homogène des résidus de tonte sur l'inter-rang. Cette technologie favorise la régénération naturelle du sol et limite le recours aux interventions chimiques, tout en optimisant la gestion des résidus. Avec une vitesse de rotation de 2 100 tours/min et des lames de haute qualité, la Callisto réalise une coupe nette et régulière, même dans les conditions de végétation dense. Son système d'éjection contrôlée oriente les résidus de tonte directement sur l'inter-rang, améliorant ainsi le paillage et limitant la croissance des adventices. Cette tondeuse est compatible avec une large gamme de porteurs, qu'il s'agisse de chenillards, tracteurs spécialisés ou enjambeurs. Grâce à un faible besoin en huile hydraulique (18 l/min), elle s'intègre facilement aux systèmes hydrauliques standards, sans nécessiter d'adaptations complexes.



Kristall Agri

New Holland Le T4F S disponible avec cabine



L. Vimond

Proposé depuis trois saisons uniquement en version arceau, la gamme de tracteurs spécialisés économiques T4F S de New Holland bénéficie pour la saison 2024 d'une déclinaison avec cabine. Ces tracteurs reçoivent une motorisation quatre cylindres F36 délivrant 86, 99 ou 110 ch, une transmission mécanique 12/12 couplée à un inverseur mécanique (sous charge en option), à laquelle il est possible d'ajouter des rampantes pour atteindre 20 rapports avant et arrière. De catégorie 4 en option, la cabine propose un plancher plat. Délivrant 73 l/min, la pompe hydraulique alimente deux à quatre distributeurs et le relevage de 2,8 tonnes de capacité.
Le T4F S est proposé avec trois ponts avant : étroit (1,35 m hors tout), standard et SuperSteer (pour braquer plus court).





AGRICULTEURS, VITICULTEURS
UN PRÊT À TAUX 0 % POUR VOTRE INSTALLATION

JUSQU'À 50 000 € ET 35 % DU MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS ACCORDÉS PAR LA CAISSE RÉGIONALE AU TITRE DE VOTRE PREMIÈRE ANNÉE D'INSTALLATION.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Document à caractère publicitaire.
Offre réservée aux agriculteurs installés depuis moins d'1 an au jour de la demande du Prêt à Taux Zéro Installation Agri, soumise à conditions, destinée à financer tout investissement réalisé lors de votre première année d'installation. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le montant du crédit «Coup de Pouce Prêt à Taux Zéro Installation Agri» est limité à 35% du montant des financements accordés par votre Caisse régionale au titre de votre première année d'installation et dans la limite de 50000€. Sans frais de dossier ; assurance emprunteur facultative. L'analyse de votre dossier peut amener votre Caisse régionale à vous demander la constitution d'une garantie. Offre valable jusqu'au 31/12/2024. Renseignez-vous sur la disponibilité de l'offre dans votre Caisse régionale auprès de votre conseiller.
09/2024 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 077 707 050 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Yann Stofer.



// VAL DE SAÔNE

21

Un coup de théâtre

Un théâtre-forum sur l'avenir de l'agriculture en Val de Saône est proposé mercredi 9 octobre à 20 h 30 à la salle des fêtes de Losne.

Montée des eaux, vagues de chaleur, gel de printemps… Le changement climatique va modifier durablement l'économie de nombreux territoires, et notamment celle de l'agriculture. Le territoire du Val de Saône est particulièrement marqué par des inondations, des crues, des épisodes pluvieux intenses, des périodes de canicule et de sécheresse qui ont un impact direct sur l'élevage et les cultures. À l'écoute des attentes des territoires et en réponse à ces défis, la Chambre d'agriculture régionale Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec la Chambre d'agriculture départementale de Côte-d'Or, la communauté de communes Rives de Saône et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, accompagne la profession agricole, acteur essentiel de la gestion de l'eau, dans un travail collectif pour une agriculture durable et résiliente, qui reste attractive pour les nouvelles générations.

De l'interactivité

À l'ère d'une société de plus en plus demandeuse de transparence et exigeante sur les questions alimentaires, environnementales et climatiques, le devenir de l'élevage et des productions agricoles sur le Val de Saône peuvent interroger. C'est sous la forme participative du théâtre-forum que la Chambre d'agriculture à travers la Compagnie Force Nez met en scène ces enjeux. Avec toujours cette notion d'interactivité avec son public, la Compagnie force Nez invitera les « spect'acteurs », comme elle le dit, à rejouer, ou à rebondir sur les problématiques évoquées. Suggérer une autre issue, un autre point de vue que celui joué par les acteurs, c'est une autre façon de débattre et d'aborder différemment les questions majeures sur la profession en général, la gestion de la ressource en eau en agriculture, l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique, l'alimentation de proximité… Les scènes s'inspirent de situations vécues et feront se confronter différents points de vue au sein d'une même famille, et différents acteurs du monde rural (éleveurs, pêcheurs, habitants). Et vous, que feriez-vous dans ces situations ? Cette soirée s'adresse à tous ceux qui souhaitent comprendre les enjeux du territoire et participer au débat. *« Au fil de l'Eau, elle va oser quoi ma ferme ? »* se déroulera mercredi 9 octobre à 20 h 30 à la salle des fêtes de Losne. L'entrée sera libre.

Communiqué



// CONCOURS RÉGIONAL DE LABOUR

58

Les Nivernais au rendez-vous

Le concours de labour régional des JA s'est clôturé ; retour sur la participation des Nivernais à cette édition… qui promet de ne pas être leur dernière !



Thomas Beaumier est arrivé 6e en brabant au concours de labour régional. Son cousin, Jean -Denis Haghebaert prendra le flambeau pour participer à la régionale de 2025.

Même si les JA nivernais participant au concours de labour régional 2024 ne sont pas montés sur les trois marches du podium, ils étaient présents et reviennent sur cette expérience… qui ne sera pas l'unique du genre.

Parmi eux, Thomas Beaumier, 32 ans et membre des JA de Brinon, arrivé 6e en brabant, réagit : *« ça fait suer ! »*. Au-delà de cette émotion brute, il développe : *« Cette place ne tient qu'à moi, j'aurais pu faire mieux… Mais, par contre, je regrette un peu certains points, qui eux ne dépendaient pas de moi ! »*. Pour lui, la visibilité donnée aux concurrents régionaux ne fut pas à la hauteur de ses attentes : *« Je trouve dommage que la régionale n'était pas plus mise en avant. À mon sens, tous les concours de labour ont leur importance, du plus petit au plus grand »*. De son côté, Louis Clément de Givry, 24 ans et membre des JA de Brinon, est arrivé 4e sur 8 en charrue : *« J'ai appris énormément de choses notamment pour les réglages. J'ai aussi grandement apprécié que les jurés aient pris le temps de nous faire un retour détaillé sur notre prestation, ce qui permet d'évoluer »*.

La présentation du sérieux

En parallèle, il évoque un *« très haut niveau de compétition »* qui manifestement l'a remotivé : *« Parfois, on peut avoir envie d'abandonner, mais il faut s'accrocher. Outre le fait que cela est très plaisant de se mesurer à d'autres, ce genre de compétition permet de s'affirmer pour l'avenir »*. Sur ce point, il détaille : *« les concours de manière générale mettent en évidence la motivation et le sérieux d'une personne – d'autant plus lorsque l'on est jeune. Cela peut éventuellement rassurer certains partenaires lors des installations, tout en offrant aux compétiteurs l'occasion d'échanger avec d'autres professionnels d'horizons divers et variés ; ouvrant ainsi leurs esprits. Alors oui, une participation à une compétition demande un certain engagement et une organisation particulière, mais je suis persuadé que cela vaut le coup pour notre enrichissement personnel et professionnel »*. Dans la même veine, pour Thomas Beaumier, les concours de labour sont l'occasion de montrer *« un travail très soigné tout en présentant une belle vitrine de la profession pour ceux qui ne connaissent pas forcément notre univers »* avant de nuancer : *« les compétitions ne sont pas représentatives du monde réel car tous ne travaillent pas avec le matériel présenté sur les concours. D'où l'importance des concours de labour cantonaux, qui offrent à n'importe qui l'opportunité de participer ! »*.



Louis Clément de Givry sera en lice pour la régionale 2025, toujours en charrue.

Tous ensemble

Enfin, ils concluent sur un point indispensable pour eux : l'engagement des partenaires. *« Il faut leur rendre hommage, car ils sont là pour nous aider à participer à ce genre de manifestation. Entre le transport, l'hébergement ou les lots de récompense qu'ils peuvent mettre à notre disposition, les partenaires locaux sont à saluer. L'un d'entre eux nous a dit : si on ne peut pas vous soutenir à ces moments importants, alors que nous travaillons pour votre profession, nous n'avons rien à faire dans ce milieu »* ; voici donc pour eux une preuve supplémentaire que les concours de labour et autres compétitions sont le témoin d'une cohésion véritable des campagnes. À voir si celle-ci se vérifiera encore lors du concours de labour régional 2025 où plusieurs Nivernais sont d'ores et déjà engagés. Pour rappel, seront en lice : Louis Clément de Givry (JA de Brinon), Clément Perdriat (JA de Tannay), et pour les brabants : Romain Lorré (JA de Corbigny) et Jean-Denis Haghebaert (JA de Brinon).

Chloé Monget

Passion familiale

Les concours de labour sont pour de nombreux concurrents l'expression d'une passion. Cette dernière prend ses racines dans le passé, pour Thomas Beaumier et Louis Clément de Givry. En effet, le premier évoque : *« nous avons toujours participé dans la famille. C'est un rendez-vous incontournable car cela montre notre envie de bien faire, tout en passant un bon moment avec toutes les générations de nos cantons ; point de départ de la vie de nos campagnes »*. **Le son de cloche est identique pour Louis qui pointe une passion de la compétition** *« initiée par mon grand-père, Augustin, et mon grand-oncle, Fernand »*. **D'ailleurs pour lui celle-ci ne limite pas aux concours de labour :** *« J'ai fait plusieurs finales nationales à Paris pour les Ovinpiades, les jugements de bétails bovins et ovins, remportant la finale nationale du CJAJ Ovin en 2020 »*, **et conclut dans un sourire :** *« on verra bien quand je m'arrête… si je m'arrête. Dans tous les cas, cela reste un plaisir »*.

Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Gagnez en visibilité sur les réseaux sociaux

• 8 octobre à Créancey

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Je crée rapidement un tableur avec formules et graphiques (Excel...)

• ½ journée le 11 octobre à Bretenière ou le 22 octobre à Créancey + visios

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Choisir un taureau en monte naturelle ou en insémination animal

• 10 octobre

Choisir ses taureaux qui améliorent le potentiel génétique de son élevage passe automatiquement par une bonne connaissance morphologique des animaux et des critères génétiques à disposition. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Initiation au pendule et baguettes parallèles

• 11 octobre

Problèmes de comportements des animaux ? d'ambiance des lieux ? Les nuisances électro-magnétiques ont un impact non négligeable sur l'équilibre et le fonctionnement du vivant sur votre exploitation... Cette formation vous permettra de maîtriser le pendule et la baguette pour diminuer ces perturbations... Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Réunion FCO/MHE du GDS de Côte-d'Or

• Lundi 30 septembre

Le GDS de Côte-d'Or organise des réunions d'information pour apporter aux éleveurs une information factuelle et actualisée sur la FCO et la MHE. La prochaine se tiendra à Châtillon-sur-Seine à 18 h 30, salle des conférences à la mairie, place de la Résistance. À cette occasion seront aussi communiquées les informations importantes à retenir sur la BVD et sur l'IBR pour la campagne 2024/2025.

NIÈVRE

// Réunion sur l'aide alimentaire

• Mardi 1er octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre invite les producteurs agricoles souhaitant développer un partenariat avec la Banque Alimentaire à venir participer à une réunion d'échange à 14 h 30. Au programme : présentation de la Banque Alimentaire de Bourgogne, actions possibles avec elle : comment et sous quelle forme et à quelle condition la Banque Alimentaire pourrait-elle devenir un partenaire clé pour mon exploitation agricole ? Questions et échanges.

// Foire aux veaux de Moulins-Engilbert

• 19 octobre

Le comité des Foires et concours de Moulins-Engilbert organise sa foire aux veaux le 19 octobre, avec une arrivée des animaux à partir de 6 h 30, un début de concours (Charolais) à 8 h 30 et une vente aux enchères à main levée en début d'après midi. Ce dernier point est d'ailleurs une nouveauté. Le tout se déroulera au Champ de foire de la ville.

Renseignements : 06 84 04 06 89.

// Programme « des journées s'installer en... »

• 22 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production. Ainsi, la dernière journée se déroulera le 22 octobre (de 9 h à 17 h – lieu à définir), où les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème. Inscriptions obligatoires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

// Foire de Corbigny

• 24 octobre

C'est au marché couvert de la Sicagemac que se déroulera la foire concours du comité des foires et concours de Corbigny. L'arrivée des animaux se fera à partir de 6 h, avec un début de concours à 8 h 30, avec cette année l'ouverture d'une nouvelle catégorie pour les veaux d'automne. La remise des prix aura lieu vers 16 h.

Renseignements : 06 82 98 16 60.

YONNE

// Réunion sur l'aide alimentaire

• Lundi 30 septembre

La Chambre d'agriculture de l'Yonne invite les producteurs agricoles souhaitant développer un partenariat avec la Banque Alimentaire à venir participer à une réunion d'échange à 14 h 30 à Joigny, à la Maison des associations. Au programme : Présentation de la Banque Alimentaire de Bourgogne, actions possibles avec elle : comment et sous quelle forme et à quelle condition la Banque Alimentaire pourrait-elle devenir un partenaire clé pour mon exploitation agricole ? Questions et échanges.

Si vous êtes intéressé, contactez Déborah Colard au 03 86 94 22 19 ou par mail : d.colard@yonne.chambagri.fr

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mardi 1er octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Pont-sur-Yonne (1 rue Paul Bert).

• Mardi 8 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Villeneuve-l'Archevêque (route de Sens).

// Rencontre sur les couverts mellifères

• Jeudi 3 octobre

La Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne et ses partenaires organisent une rencontre apiculteurs-agriculteurs-chasseurs consacrée aux couverts mellifères-sylphie à 14 heures. Elle se tiendra à Neuilly, près de Migennes, dans la salle des fêtes de la mairie.

Inscription et informations : Ludovic Doubre au 06 87 18 35 08 ou par mail : st@fdc89.fr



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

24/09/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 406 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	3,98	4,28	4,16	-0,07
		250-300	4,06	4,15	4,15	-0,08
		300-350	4,01	4,01	4,01	-0,02
		350-400	3,89	4,24	4,04	0,05
		400-450	4,04	4,08	4,07	0,04
		450-500	3,95	4,06	4	
	R	350-400	3,92	3,94	3,93	0,13
F	U	250-300	3,87	3,91	3,88	0,12
		300-350	3,74	3,87	3,8	0
		350-400	3,79	3,95	3,88	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 74 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	3,8	3,84	3,82	0,09
		400-450	3,61	3,65	3,62	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 359 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,58	2,58	2,58	-0,28
	R	+ 500 kg	2,35	2,5	2,45	
F	E	24 à 36 mois	3,55	4,15	3,85	0,06
		- 5 ans	3,41	4,24	3,67	-0,07
	U	24 à 36 mois	3,03	3,46	3,26	0,03
		- 5 ans	2,86	3,38	3,07	0
		5 à 10 ans	2,84	3,36	2,97	-0,03
		+ 10 ans	2,61	2,83	2,69	-0,07
	R	24 à 36 mois	2,74	3,01	2,91	-0,02
		- 5 ans	2,6	2,88	2,82	-0,05
		5 à 10 ans	2,51	2,87	2,74	-0,04
		+ 10 ans	2,32	2,66	2,58	0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 839 - Taux de vente : 97 %

BROUTARDS : L'offre est mesurée, et reste bien insuffisante pour couvrir les besoins des acheteurs présents. La plupart des broutards de + de 380 kgs bénéficie d'un vaccination FCO 4/8 et d'un dépistage négatif FCO 3, ce qui contribue à obtenir une nouvelle hausse des tarifs. Les animaux positifs FCO 3 ou non dépistés réussissent toutefois à trouver preneur assez facilement surtout dans les animaux de moins de 380 kgs.

LAITONNES / GENISSES : Très forte demande, notamment pour l'Italie. Les cours continuent de progresser grâce à un fort déséquilibre entre l'offre et la demande.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Une offre d'époque avec des sorties d'animaux non gestants. Néanmoins, comme chaque année, un déséquilibre se créé entre l'offre et la demande. Les prix stagnent ou s'éffritent légèrement selon les catégories. L'ambiance commerciale reste tout de même bonne et fluide.

TAUREAUX : Offre de mauvaise qualité en général qui fait chuter les cours. Tendances à vérifier lors du prochain marché.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Depuis le 12/09, une collecte des prises de sang part du marché chaque jeudi à 16h30.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/09/2024

Effectif : 117

Broutards :	(245 - 370 kg)	980 - 1420	3,56 - 3,89
Broutards :	(385 - 425 kg)	1450 - 1670	3,76 - 4,00
Génisses 24 - 36 mois :	(535 - 595 kg)	1580 - 1690	2,77 - 3,15
Taureaux :	(1010 - 1145 kg)	2740 - 3000	2,62 - 2,71
Vaches légères :		1130 - 1560	
Vaches légères :		1650 - 1960	
Vaches légères :		2020 - 2590	

Apports de bonne qualité en broutards. Vente rapide et globale à des tarifs plus fermes.

Commerce toujours actif en vaches. Tarifs facilement reconduits.

Bovins gras : 7

Génisses de viande : 5,56 à 6,02 € kg de viande.

Demande plus sélective en génisses ordinaires. Cours stables en supérieures. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/09/2024

Effectif : 115

Agneaux	155 - 200	(3,70 - 4,55)
Brebis	80 - 110	(1,16 - 1,41)

Pensez à annoncer vos animaux. Cours stables dans l'ensemble des catégories.

Terres de Bourgogne

03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/09/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 646 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,96	4,67	4,41	+ 0,10
		de 38 à 44 kg	4,17	4,90	4,50	+ 0,26
		de 44 à 50 kg	4,10	4,58	4,30	+ 0,23
		> 50 kg	3,51	3,90	3,83	+ 0,02
	R	de 32 à 38 kg	3,60	4,37	4,05	+ 0,15
		de 38 à 44 kg	3,35	4,27	3,86	+ 0,03
		de 44 à 50 kg	3,98	4,11	4,06	+ 0,28

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 163 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,56	2,12	1,87	+ 0,14
F	U	> 60 kg	1,69	2,00	1,85	- 0,14
	R	< 60 kg	1,30	1,73	1,40	- 0,14
		> 60 kg	1,50	1,73	1,69	+ 0,07
	O	< 60 kg	0,64	1,31	1,21	+ 0,10

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 90 - Vente : 55 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	107	143	125	+ 16,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 901 - Taux de vente : 89 %

Agneaux : Beaucoup d'agneaux manquant de finition cette semaine et de nombreux lots mal triés sont mis en vente. Par contre les bons lots bien triés, même lourds se négocient toujours à des tarifs très intérressants.

Brebis : Maintien d'une très forte demande, surtout en lourdes et grasses avec une nouvelle hausse des tarifs.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

18/09/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 192 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	250-300	4,29	4,29	4,29	
		300-350	3,88	4,23	4,16	+ 0,04
		350-400	3,73	4,13	4,00	
		400-450	3,91	418	4,02	
F Charolais	U	300-350	3,57	3,84	3,72	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 80 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,83	3,11	2,98	- 0,06
		5 à 10 ans	2,61	2,98	2,84	- 0,18
		+ 10 ans	2,42	2,90	2,83	

OBSERVATIONS

Effectif global : 272 - Taux de vente : 95 %

Broudards : Beaucoup d'animaux présentés cette semaine aussi bien dans les animaux pour la France non dépisté FCO que dans les animaux valablement vaccinés pour l'Italie et dépiste FCO 3. La vente se passe dans de bonnes conditions, très peu d'invendus, les cours sont reconduits.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches, génisses : Fléchissement des cours, à vérifier dans les semaines prochaines.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

18/09/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 449 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,18	4,95	4,58	- 0,22
		de 38 à 44 kg	4,24	4,98	4,78	+ 0,03

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 221 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,89	2,00	1,91	+ 0,09
		+ de 60 kg	1,89	2,41	2,19	+ 0,13

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 72 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		54	102	59	

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 37 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25 à 35 kg	80	108	101	

OBSERVATIONS

Effectif global : 779 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Cours reconduits.

Brebis : Cours reconduits à haussiers.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

23 Sept 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Toujours de la fermeté dans les prix et bonne demande en JB viande. Reconduction des prix sur les bonnes allaitantes. En standard allaitant, pression à la baisse incompréhensible étant donné le manque de disponibilité ! Baisse des prix en laitières.

Bovins maigres : La demande reste bonne notamment vers l'Italie. Avec l'offre réduite, les prix sont fermes, voire orientés à la hausse.

POLITIQUES

Au niveau Européen, la liste des commissaires a été dévoilée. Ceux-ci sont désormais soumis à validation par le Parlement européen. Pour l'agriculture, c'est le luxembourgeois Christophe Hansen qui est proposé.
D'après sa lettre de mission, celui-ci aura 100 jours pour élaborer une feuille de route sur l'avenir de l'agriculture européenne. Pour la FNB, c'est l'occasion d'y faire figurer l'importance de l'élevage dans les territoires européens, et de reconnaitre l'ensemble de ses bienfaits !

SANITAIRE

Cette semaine, la zone régulée FCO 3 compte désormais 2812 foyers, avec plus de 883 nouveaux foyers et 2 nouveaux départements infectés : Mayenne et la Seine Maritime. La zone régulée MHE recense 1160 foyers au 19 septembre avec 379 foyers en plus et 2 nouveaux départements infectés : Indre-et-Loire et Sarthe.
La stratégie vaccinale MHE présentée la semaine passée avec les 2 millions de doses répartis sur une zone de protection va être mise en place avec des vaccins commandables au 24 septembre selon le laboratoire CEVA.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les indicateurs de coût de production de référence pour les différentes catégories de bovins viennent d'être actualisés par l'Institut de l'élevage pour le 1er semestre 2024, et pour tous les segments de marché (animaux conventionnel, Label rouge et produits en système biologique). Ces indicateurs sont tous disponibles sur le site de l'IDELE : https://idele.fr/detail-article/les-indicateurs-de-reference-cout-de-production-et-prix-de-revient-pour-la-viande-de-gros-bovins
A noter, une stabilité sur les coûts de production des bovins allaitants sur le segment du conventionnel (tout en restant à des niveaux très élevés), tandis que ceux concernant le Label Rouge et le système biologique poursuivent leur hausse (le surcoût Label Rouge a plus que doublé sur ce 1 er semestre 2024, le coût production bio a lui augmenté de 3%) !

FAIT DE LA SEMAINE

Le gouvernement vient d'être nommé le 21 septembre, avec Annie GENEVARD à l'Agriculture. Après une période où les pouvoirs publics n'ont géré que les affaires courantes, il y a désormais plus qu'urgence à des réponses d'ampleur et des décisions concrètes. En viande bovine, les dossiers prioritaires portés par la FNB sont la crise sanitaire MHE et FCO, la mise en œuvre des mesures promises dans le Plan Elevage, et une position forte de la France à Bruxelles, en particulier contre le MERCOSUR.

FOCUS

Via une étude prospective de l'élevage sur les 10 ans à venir, présentée au Space par Abcis et le Crédit Agricole, la part de consommation en restauration de chaque production animale va croître d'ici 2033, au risque de favoriser les importations. Cette part (VS grande distribution) progresserait en bœuf (de 27 à 31%). Cette vision confirme la nécessité de la filière d'y travailler avec notamment à venir une action spécifique d'INTERBEV sur le VBF vers les grossistes (Pomona, SYSCO, METRO….) sur le mois d'octobre.

CHIFFRE A RETENIR

0,46€/kg

Le surcoût de l'application des conditions de production communes du Label Rouge, calculé par IDELE selon la méthodologie validée par les familles interprofessionnelles sur le 1er semestre 2024, lorsqu'un tiers des animaux labelisables de l'exploitation sont alors labélisé. Ce surcoût est à la hausse par rapport au dernier semestre 2023, conséquence à la fois d'une augmentation du coût de certification mais aussi de l'alimentation.

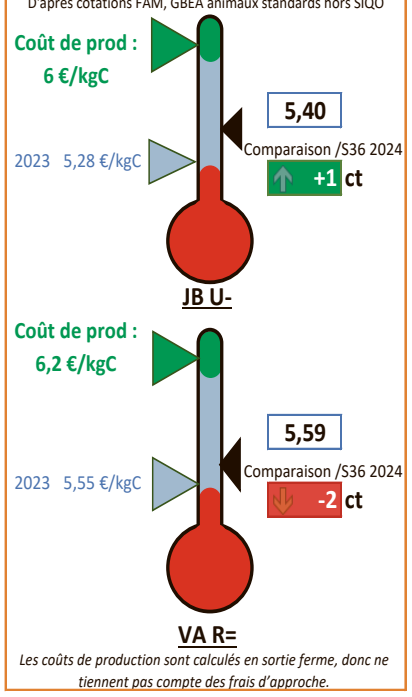
EN REGION

A l'occasion du SPACE, a été organisé un temps fort dédié à la filière vitelline, le mercredi après-midi. Les interprofessions du CNIEL et INTERBEV, accompagné d'IDELE, ont présentés les divers travaux qui animent la filière depuis ces dernières années (Où va le veau, RenouVeau, ValoVeau ou encore Co'InnoVeau). La Section Veau de la FNB y fut présente, avec pour leitmotiv, rémunération éleveur et attractivité du métier, conditions pérennisant la filière!

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

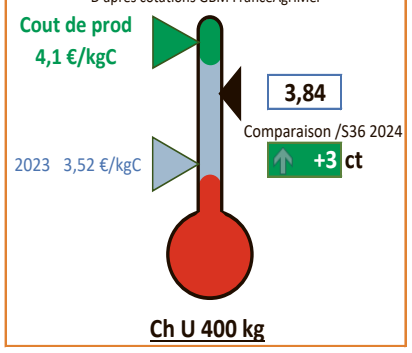
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

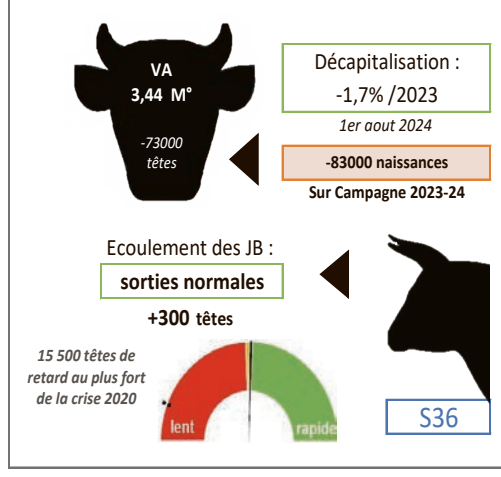
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

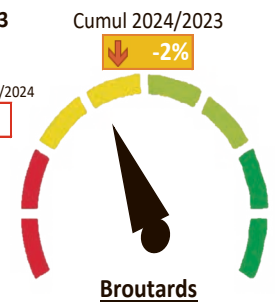
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes

S37 2023 19253

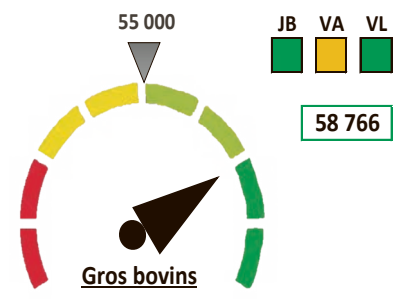
Comp S37 2023/2024 -7%

Cumul 2024/2023 -2%



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 38
du 16 au 20 septembre.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Broutard(e)s : les circuits commerciaux s'organisent et les cours s'établissent en fonction du statut sanitaire des animaux par rapport à la MHE et FCO 3. Les animaux vaccinés BTV 4/8 plus de 60 jours s'échangent à de bons tarifs. Les besoins des acheteurs restent réguliers. En femelle, la demande est toujours présente, les cours sont facilement reconduits. Les femelles vaccinées et testées sont recherchées.

Gros bovins maigres : une présentation plus hétérogène et des cours qui se réajustent. On note toutefois une bonne ambiance commerciale pour les bons sujets, avec des transactions rapides.

Boucherie : la baisse continue pour les vaches de réforme laitières et les vaches à viandes de qualité inférieure. Les vaches bien finies sont recherchées, avec toutefois une vente plus calme cette semaine.

Veaux : une situation toujours compliquée. L'ensemble des acheteurs mettent la pression sur les veaux qui réagissent positivement à la FCO3. Il manque des opérateurs sur certains marchés, ce qui engendre des cours difficilement reconduits.

Ovins : en agneaux, des apports moins importants cette semaine mais des cours reconduits dans toutes les catégories. Le commerce est toujours actif. Les agnelets ne sont toujours pas côtés par manque d'effectifs.
En brebis, des apports en légère baisse avec des cours reconduits. La vente est active.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

42 - Vends cause cessation d'activité (retraite) tracteur NHolland T6 155, année 2014, très bon état 3600 H, 58000 €/HT. Tracteur NHolland T7 165 S, année 2019, très bon état, 2500 H, 79 500 HT.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

69 - Recherche tracteurs toutes marques, tout état même HS. A partir de 1970. Recherche roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

69 - Vends presse New Holland 920 + andaineur Kuhn et faneuse Klass. Le tout en très bon état de fonctionnement. Prix 1500 € le lot, sans TVA car particulier.
✆ 06 13 52 27 12

84 - Vends tracteur Kubota Vigneron, modèle M508 2DTNQ, année 2023, 40 h, 86 cv, cabine clim, pont suspendu, prix à débattre.
✆ 06 19 55 78 91

Travail du sol

21 - Vends déchaumeur 4 m Vogel et Noot, BD 4951, bon état, 2500 € à débattre. Visible ETS Walter à Rouvre (3903)
✆ 06.24.16.75.48

38 - Vends herse plate repliage 2 côtés manuel peu servie 450 euros.
✆ 04 76 64 54 40

Récolte

21 - Vends M.B. John Deere 2264, année 1997, HM 2711, HB 2197. (3804)
✆ 06 86 71 72 18

69 - Récolteuse de pomme de terre de marque AVR 120 MC. 1 rang Disponible de suite. Bon état. 10 000 €
✆ 06 09 53 86 56

Traitement

58 - Vends pulvé Kuhn Porter 1200 l, rampe de 21 m, repliage hydraulique (3901)
✆ 06.47.57.25.38

Divers

AJPartenaires
ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

RECHERCHE DE REPRENEURS DANS LE CADRE D'UN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Activité de l'entreprise : Fabrication de machines et d'équipements agricoles / **Localisation :** Haute-Vienne (87)
Effectif actuel : 34 salariés / **CA HT 31/12/2023 :** 5 848 K.€
Valeur nette comptable des immobilisations au 31 décembre 2023 : 212 K. €
Locaux d'activité : 2 bâtiments (Bail précaire)
1. Bureaux et locaux sociaux de 530 m². Ateliers de 4 030 m²
2. Locaux sociaux de 35 m². Ateliers et espaces de stockage de 3 265 m². **Date limite de dépôt des offres :** vendredi 4 octobre 2024 à 12 h 00

Merci de contacter : AJ PARTENAIRES
Maîtres Didier LAPIERRE et Ludivine SAPIN
Mr Paul BOISSON : paul.boisson@ajpartenaires.fr
174 rue de Créqui - 69003 LYON – Tél : 04 78 60 00 30

01 - Vends cause retraite : débroussailleuse Kuhn 4,70m, charrue Huard 4 socs(475T),herse Kuhn 4m+ portacourt, semoir grains Amazone 4m, semoir engrais Amazone 15m, pulvé Berthoud 12m, faucheuse conditionneuse Pottinger 2,65m, pirouette Pottinger 4 toupies, andaineur Kuhn 4,10m, presse balles rondes Heston 5650 liage électrique, épandeur fumier Scobel, moulin (broyeur à grains) Acemo.
✆ 06 13 53 15 97 HR

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

SOMMET DE L'ÉLEVAGE
HALL 2
Stand E146
Scannez-moi !

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

01 - Vends MB NH TX 30, 4 rgs ; pulvé 1000 L 18m ; vibro 5m50 trémie vis 5T houe Yetter tuyaux D32 120.
✆ 04 74 67 82 85

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques et autres machines agricoles bon état et à réparer (3702)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (3807)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vds tracteur New Holland TSA 115 6 cylindres 2005 8285 heures relevage AV. Vds round baller Vicon RF 3225 chambre fixe, filet 6500 balles. Remorque fourragère 6M.
✆ 06 37 17 95 24

38 - Vends emballeuse à œufs Prinzen pspc5 ; Groupe électrogène Genelec moteur Iveco gfw 40kwa tbe.
✆ 06 70 37 00 07

38 - Vends 15 tôles bac 1mx6m et 10 de 1mx3m pour bardage.
✆ 06 89 32 41 72

42 - Vends cause cessation (retraite) charrue Amazone2018 quatre corps, Bol mélangeur Kverneland 18m3 double vis 2014, Dessileuse pailleuse Kuhn Primor 55 70 M 2016, Tasse avant 3 m Rabewerk 2007, Pulvé Hardi rampes 15m2000, distrib engrais Vicon 2000, Faneuse Vicon 6 toupies 2007, Vis à grains diamètre 150 long 12m, Jeu de 4 roues étroites, 2 roues pour jumelage arrière, Pince botte ronde, barrières et cornadis.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

58 - Cause retraite, vends couloir contention Ponge, réglable largeur, sur roues, bon état, 2500 €. Presse HD Supertino 60 80, peu servie, bon état. Herse rota. Alpego, 4 m portacourt tracer, hydrau, peu servie, très bon état (3904)
✆ 06.67.28.02.42

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

67 - Vends benne artisanale 10 t agricole/grumière t b état, ridelles (3ø0,5m) frein hydraulique, flèche à ressort 445/45R19,5, plancher ardox 4,5 ø 2,3m, cric hydrau, poteaux 1,35m pour bois, carte grise 19 000 euros TTC. Ecrire au journal L'est agricole et viticole - 6 rue de la Haye, CS 90045 Schiltigheim 67014 Strasbourg Cedex
✆ sous la référence 106004

69 - Vend charrue 1/4 tour - Herse port 4 m. à cheval brisée canadien - Mototreuil Reymond - Buttoirs divers Scarificateur port 11 dents - Vieux outils agricoles - Mat. de cave fûts.
✆ 06 42 44 01 36
ou 04 74 71 20 20

71 - Vends cessation charrue Huard 4 socs, réversible, combiné de. semis 3 m, pulvé 15 m, pirouette Kuhn 6 toupies.
✆ 06 07 57 55 40

74 - Vends autochargeuse Hagedorn 27 m3 500 € bon état ; cuve fioul 2000 L + pompe gasoil 200 € ; deux roues remorque pneus avion rechapé 100 €.
✆ 06 35 21 29 58

89 - Vends très beau Solex 3300, année de fabrication 25/10/1962. À voir sur place (3902)
✆ 03 86 56 30 30

Elevage

26 - Vends louve machine à lait Marchand, très bon état, cause retraite. Heure repas.
✆ 06 07 64 29 69

Véhicule

Utilitaire

71 - Vends Suzuki 4x4 Vitara, 2004, dans l'état, pneus et batterie neufs, 1.500 € à débattre.
✆ 07 83 80 08 47

Tourisme

38 - Vends Citroen c3 confort hdi 2013 130000km 6000 euros.
✆ 06 19 77 22 97
04 75 48 58 51

42 - Vends Suzuki SX4, 2.0L DDIS 135 CV , manuelle, boîte 6. 11/2011, 195000 km, 1ère main - 3 modes de conduite: traction, 4 roues et blocage différentiel. Toutes options, révision à jour, 4 jantes tôle avec pneus neige 5290 € négociable.
✆ 06 36 23 77 77
ou 06 74 27 66 39

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia 1m80, possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

Fourrage

21 - Cause retraite, vend foin récolte 2024, balles rondes et rectangulaires. (3803)
✆ 06 32 60 95 31

52 - Vends foin luzerné bio ou enrubanné à partir de 50 € la tonne. Tél ou SMS. (3801)
✆ 06 77 11 67 69

52 - Vends céréales bio, devis sur proposition. Tél ou SMS. (3802)
✆ 06 77 11 67 69

Propriété

71 - Vends exploitation agricole volaille démarrée-ovin, vente marchés et à la ferme à développer, 2 maisons, granges, atelier, 11 ha prairie, accompagnement à la reprise. Écrire au Journal l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, Maison de l'agriculture, CS 70610, 71010 Mâcon, qui transmettra en indiquant :
✆ sous la référence 354

Animaux

Bovin

01 - Recherche génisses prêtes bio et génisses pleines max 3 mois conventionnel.
✆ 06 78 58 35 24

18 - EARL Breton vends taureaux de 18 mois charolais HBC dont certains utilisables sur génisses avec de bonnes qualités maternelles (mères RR4S) et de races.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Nouvelle saison. Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (3808)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - A vendre 4 génisses HBS 20mois, 4 génisses HBS 9 mois en décembre. Animaux dociles troupeau origine laitier Puy de Dôme.
✆ 06 64 54 45 96

58 - Vends 10 jeunes vaches charolaises pleines HBC, toutes garanties sanitaire IDRA vêlage de décembre à février. (3701)
✆ 06 22 22 86 46
06 12 19 47 56

58 - Vends taureaux 18 mois, veaux reproducteurs HBC, ataxie sain, TGS Charetier à Anlezy. (3703)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus. SC. Hétéro et homozygotes. 18-22 mois, génotypés, apte à saillir. Convient sur génisse. Bonne qualité maternelle. GS. Livraison assurée. EARL COLMONT (3706)
✆ 06 08 78 05 01
06 99 25 33 53

58 - Vends 7 taureaux 18 mois HB charolais dont 2 SC et veaux repro nés à partir d'octobre 2023, origine insémination. François Bouche, éleveur inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3806)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends 10 taureaux de 2 ans HBC et 25 agnelles inscrites. GAEC Marion Luzy (3905)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

71 - Vends vaches charolaises, génisses 18 mois, HBC, laitonnes, veaux reproducteurs, IBR A.
✆ 03 85 24 15 93

71 - Vends veaux parthenais pour reproduction épais 1 ans. Millet Jean-Paul, 71800 Curbigny.
✆ 06 79 33 55 60

74 - Propose places de pension génisse aire paillée.
✆ 06 32 37 46 25

Ovin

18 - EARL Breton vends un agneau texel reproducteur né en Mars 2023.
✆ 06 82 25 17 13

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Suivez-nos publications sur Instagram

LE GROUPE ARVERN' ÉNERGIES
SOLUTIONS - DÉVELOPPEMENT - INSTALLATIONS

Centrale photovoltaïque agricole et industriel

Vos idées, vos projets, notre expertise !

NOS SOLUTIONS
AUTO CONSOMMATION
REVENTE TOTALE
TIERS INVESTISSEUR

Nous trouver
Siège social
ZA du Colombier
15500 Massiac
contact@arvernenergies.fr
www.arvernenergies.fr
Agence du Cher
Ouvert prochainement
septembre 2024
Tél : 04 71 50 52 84

Retrouvez-nous au SOMMET DE L'ÉLEVAGE
Hall 2
Stand B50

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

RECRUTE
un MAGASINIER (H/F)
POSTE À POURVOIR DE SUITE
JCB FENDT

Pour nous contacter : 03 86 33 11 24 ou 06 21 43 72 95
ou envoyer CV + lettre de motivation à
BSA sarl - 12, rue Terre Plaine - 89420 Cussy les Forges
ou par mail : jfboucheron@boucheronsas.fr

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

déméterre
le machinisme agricole par terre comtoise
la filiale machinisme du groupe coopérative terre comtoise
Recrute 10 techniciens(nes) SAV sur 21, 25, 70, 39.
Contacter Sébastien Charronnat au 06 33 93 95 65
Demeterre.com

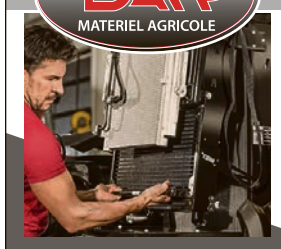
Demande

38 - Chauffeur MB (et autre engins) cherche emploi pour la saison d'automne
✆ 06 86 28 59 46

Offre de service

Presta•Viti•Service
Tous travaux viticoles
Taille / Tirage des bois
Pliage / Carassonnage
Levage / Relevage / Vendange
Cueillette / Récolte
Travail soigné • Personnel qualifié
Expérience de plus de 15 ans
06 22 28 60 38 / 06 04 05 08 35
vitifrance33@gmail.com

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/ heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ Contacter le Service de remplacement du Cher
au 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

• 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
• 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70
CASE IH

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59



Divers

Grand Voyant Médium
M. Damaro
Retour immédiat de l'être aimé. Résout tous vos problèmes : amour, travail, attraction clientèle, argent, chance, examens, jeux, protection, famille, agricole, voisinage, etc.
Réussit là où les autres ont échoué
Résultats efficaces
Tél. 06 23 42 11 71

Regardez-nous sur YouTube

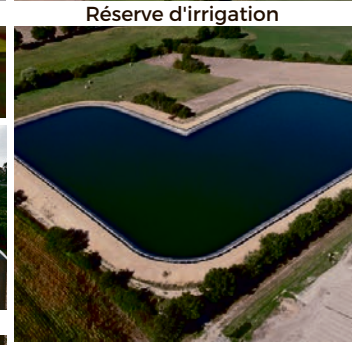
Des professionnels à votre service


J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

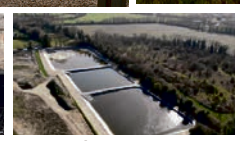
MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

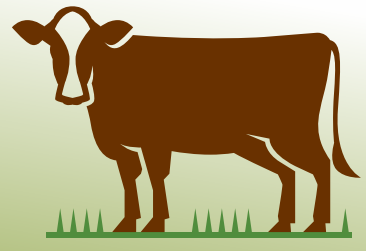
SODAFGÉO ÉTANCHÉITÉ
POSE ET FOURNITURE DE DISPOSITIFS D'ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANES
Fosse à lisier

Réserve d'irrigation


Citerne souple
S.A.U.L

Lagunes

Couverture de fosse

ZI Le Petit Bourbon | 85170 BELLEVIGNY | 02.51.24.40.15 | contact@sodafgeoetancheite.fr



PORTES OUVERTES ÉLEVAGE

PORTES OUVERTES GAEC DE CHANAUX
27, 28, 29 SEPTEMBRE
Didier, Nadine et Laura Poupon - Chanaux - 58170 Flety
Veaux - Taureaux 18 mois HBC et NI
06 29 16 46 90 / 06 46 00 96 91

3 élevages Charolais HBC
vous ouvrent leurs PORTES
Vendredi 27 et samedi 28 septembre 2024
EARL BERTHIER Pierre, Les Apports, 71 Marizy - 06 07 08 76 39
EARL CHEMARIN, Les Tatins, 71 Marizy - 06 83 89 75 08
GAEC PORNON, La Combe, 71 Viry, 06 74 53 49 72

PORTES OUVERTES
JEUDI 26, VENDREDI 27
& SAMEDI 28 SEPTEMBRE
Veaux de l'année, taureaux adultes, taureaux 18 mois, vaches pleines
élevage HBC IBR A
Gaec POUPON
Jean-Michel et Mathieu
Le Tillot - 58170 Chiddes
06 22 22 86 46 - 06 12 19 47 56


Champion Paris 2024 né au GAEC Cadoux
Élevage charolais HBC
Gaec CADOUX père & fils
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES AU PRÉ
les 27, 28 et 29 septembre 2024
30 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année
génisses de 18 mois- vaches
Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
https://gaeccadoux.com

Gaec Deboux, 58110 CHOUGNY
vous invitent à leurs PORTES OUVERTES
les 27, 28 et 29 septembre 2024
à Cuy - 58110 Chougny
VENTE de veaux reproducteurs de différentes origines, vaches pleines, génisses 1 et 2 ans. Vêlages faciles et sans cornes
Hervé 06 26 01 58 72 - Théophile 06 28 58 12 92
Vidéos disponibles sur : www.simongenetic.com

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

HOLDING DEFENDI

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 18 AVENUE FOCH
21000 DIJON
899 734 750 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 janvier 2024, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du 18 AVENUE FOCH - 21000 DIJON au 12 C RUE PRIEUR DE LA COTE D'OR – 21000 DIJON à compter du 15/01/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL24015165

NOMINATION DE DIRECTEURS GENERAUX

APS DISTRIBUTION

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL
2 RUE EN VAL FONTAINE
21490 ST JULIEN
919 838 706 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du Président en date du 1er juillet 2024, il résulte que :
Madame Sébastine FEVRE et Monsieur Augustin FEVRE ont été nommés directeurs généraux de la société.
Pour avis. Le Président

AL24015254

MODIFICATIONS ES STATUTS

SLOWHOME

SARL au capital de 2 400 €
6 Place Marey 21200 BEAUNE
849.983.887 RCS DIJON

Le 10/09/24 l'associée unique a transféré le siège social au 7 Rue Vergnette de Lamotte 21200 BEAUNE à compter du même jour et a modifié les statuts.
SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 6 Place Marey 21200 BEAUNE.
Nouvelle mention : 7 Rue Vergnette de Lamotte 21200 BEAUNE.

AL24015463

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

ALEXAS SYSTEMES-ASCENSEURS CONSEILS BFC

Société par Action Simplifiée
Au capital de 2 000 €uros
6 route de Dijon
21910 NOIRON SOUS GEVREY
RCS DE DIJON 903 686 624

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1erOctobre 2022 :
La société ALEXAS SYSTEMES SAS, Siren 882378433, située 136 rue Niederweg 67190 HEILIGENBERG représentée par son Président Monsieur Sebastiao PINHEIRO, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Stephane POIRINE, démissionnaire.
L'article 39. des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Stephane POIRINE a été remplacé par celui de la société ALEXAS SYSTEMES SAS.
POUR AVIS
La Présidente

AL24015468

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL LES ARTISANS DU PAYSAGE

au capital de 17 000 €
Siège social :
41 D, Route de Verdun
21200 BEAUNE
849 512 264 RCS DIJON

Aux termes de l'A.G.E. du 29/07/2024 et du P.V. de la gérance du 18/09/2024, le capital social a été réduit d'une somme de 5 000 euros, pour être ramené à 12 000 euros par rachat et annulation de 500 parts sociales.
Suite à cette réduction, les statuts ont été refondus.
Pour avis

AL24015496

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NFB HEALTHCARE

Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social
70 Rue Mercey
21200 Chevigny en Valiere
981 591 399 RCS DIJON

Le 15/08/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 5 rue de la Lauchère - 71350 Saint Gervaisen Vallières, à compter du 15/08/2024.
Radiation au RCS de DIJON.
Nouvelle immatriculation au RCS de Chalon-sur-Saône.

AL24015500

NOMINATION DE CO-GÉRANT

AJ VAONA

SARL au capital de 5 000 €
Siège social
9 Rue de la Fontaine
21700 VOSNE ROMANEE
983 241 134 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er juin2024, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant M. Alexandre CARMINATI, demeurant 4 Rue Léon Blum - 21700 NUITS SAINT GEORGES, pour une durée indéterminée.
Pour avis
La Gérance

AL24015505

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

AUTOMOTIVE 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social
3 Rue de l'Ingénieur Bertin
21600 LONGVIC
813 995 925 RCS DIJON

Aux termes de décisions unanimes en date du 1er septembre 2024, les associés ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de réparation de carrosserie, d'achat-vente et de réparation de cycles et motocycles neufs ou d'occasions et achat-vente de pièces détachées et d'accessoires de cycles et motocycles et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
La Gérance.

AL24015510

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ROUX FRERES SA

Société Anonyme
au capital de 518 080,94 euros
Siège social
42 rue des Lavières
21190 SAINT AUBIN
399 080 118 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a nommé la société FIBA SAS, domicilié 162 rue du Ladhof 68000 COLMAR, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de Société par actions simplifiée FIBA - BRICOLA AUDIT, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.
En application des dispositions de l'article L823-1 alinéa 2 du code de commerce, il n'y a toujours pas lieu de nommer un Commissaire aux Comptes suppléant.
Pour avis
Le Conseil d'Administration

AL24015512

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ATELIER LAMBERT

SARL au capital de 7 500 €
Siège social
Place de Mommenheim
21800 NEUILLY CRIMOLOIS
449 733 112 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 20/09/2024, l'AGE des associés de la société ATELIER LAMBERT a décidé de transférer le siège social du Place de Mommenheim -21800 NEUILLY CRIMOLOIS au 5 A Rue Joseph Jacquard - 21300 CHENOVE à compter du 20/09/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24015536

MODIFICATION DU CAPITAL

AIR FROID

SAS au capital de 50 000€
Siège
9 rue du Vignery
21160 Perrigny lès Dijon
412 331 308 RCS Dijon

Suivant délibération de l'AGE en date du 28/08/2024 et décision du Président en date du 06/09/2024, il a été décidé d'augmenter le capital de 954 545,445€ et de le porter à 1 004 545,44€ par création de 21 000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 45,454545€ chacune.
Formalités au RCS de Dijon

AL24015548

NON DISSOLUTION

MV2E

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
6 Rue de la Combe, 21190 VOLNAY
954 096 350 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 17.09.2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS

AL24015554

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 31/07/2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON, le 06/08/2024, Dossier 2024 00036388, référence 2104P01 2024 A 01932, la société FIABILEX, SARL au capital de 5 000 € sise ZA Les Bonnes Filles 21200 LEVERNOIS, immatriculée sous le n° 814.973.889 RCS DIJON, a cédé à la société CITEL, SARL au capital de 50 000 € sise 4 Impasse Emiland Gauthey 71530 CRISSEY, immatriculée sous le n° 808.485.932 RCS CHALON SUR SAONE, un fonds de commerce d'achat, vente, installation, réparation de système de thermorégulation, climatisation de mesure d'hygrométrie, de micro oxygénation des vins, de système frigorifiques, d'appareils radiocommandés, automatisation, surveillance, étude de redimensionnement d'énergie de procédés de régénération de fûts, vente matériel sis ZA Les Bonnes Filles 21200 LEVERNOIS, moyennant le prix de 22 200 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 1 200 € et aux éléments corporels pour 21 000 €.
Jouissance le 31/07/2024.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales chez la SELARL ASTEREN, 19 Avenue Albert Camus, 21000 DIJON.

AL24015492

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/09/24 et du 19/09/24, la société B&M France SAS, SAS au capital de 69 537 450 €, 311 315 329 RCS CLERMONT-FD, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison située à 17 Boulevard du Champ aux Métiers,21800 QUETIGNY, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.Com. à la société SARL NATSAM, au capital de 8 000 €, 799 251 277 RCS DIJON.
En vertu dudit contrat, la société SARL NATSAM exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant-mandataire à compter du 01/09/24, pour une durée déterminée de DOUZE (12) mois, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois.
Pour avis

AL24015530

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Acte reçu par Maître Clémence DENAIN, notaire à CHALON-SUR-SAONE, le 16 septembre 2024 Monsieur Fabrice, Louis GERMAIN et Madame Corinne, Emilie Marthe ENDERLIN, demeurant ensemble à DENNEVY (71510), 5, chemin de Mauchenay, n°SIREN 351781299 RCS de DIJON ont vendu à la société SAS RESTAURANT LE TERROIR, SAS au capital de 10000 €, ayant son siège social à SANTENAY (21590), 19, place du Jet d'Eau, n° SIREN 932423155 RCS de DIJON un fonds de commerce de « Grill Restaurant avec Licence IV » exploité à SANTENAY (21590), 19 Place du Jet d'Eau moyennant le prix de 290 000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 270 000 € et aux éléments corporels pour 20 000 €. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours suivant la publication de ladite cession au BODACC à l'Etude de Maître Clémence GARNIER, notaire à DIJON (21000), 10 Place de l'Europe, où domicile a été élu à cet effet.
Pour unique insertion
Me Clémence DENAIN

AL24015531

// ADDITIF-RECTIFICATIF

SCI DES ECOLES
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
2 A Allée de l'Enfance21121 AHUY
843 531 534 RCS DIJON

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 13 septembre 2024, il y avait lieu de lire que la société est immatriculée avant la décision de transfert du siège social au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON et non au Registre du Commerce et des Sociétés de VESOUL. Toutes autres mentions inchangées.

AL24015482

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
la Société SAS PIQUAND TP
dont le siège social est situé Sur Carlet – 39160 SAINT-AMOUR

Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement avec approfondissement et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives située sur la commune de Marsannay-le-Bois.
Par arrêté préfectoral N°1283 du 8 août 2024 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société SAS PIQUAND TP dont le siège social est situé Sur Carlet – 39160 SAINT-AMOUR, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or, l'autorisation environnementale pour le renouvellement avec approfondissement et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives située sur la commune de Marsannay-le-Bois.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.
D'une durée de 32 jours, cette enquête est prescrite **du mardi 24 septembre 2024 à 10h00 au vendredi 25 octobre 2024 à 12h00**, en mairie de Marsannay-le-Bois (21380),
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact, seront déposées en mairie de Marsannay-le-Bois (21380) 2 bis rue du Levant, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture
- les lundis et mercredis de 15h30 à 18h00 et les vendredis de 9h à 12h.
- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.
- sur le registre dématérialisé mis en place du mardi 24 septembre 2024 à 10h00 jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 12h00, en se connectant sur l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5561
- sur le site internet de la préfecture :
- https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE
- sur un poste informatique en mairie de Marsannay-le-Bois, siège de l'enquête, (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites : - sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Marsannay-le-Bois (21380), siège de l'enquête, (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
- sur le registre dématérialisé mis en place du mardi 24 septembre 2024 à 10h00 jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 12h00, en se connectant sur l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5561
- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le vendredi 25 octobre 2024 à 12h00 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :
enquete-publique-5561@registre-dematerialise.fr
- Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5561
- Les observations et propositions pourront également être adressées par voie postale à Monsieur Alain DUROUX, Commissaire enquêteur, en mairie de Marsannay-le-Bois 21380, 2 Bis rue du Levant, siège de l'enquête – avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 25 octobre 2024 2023 à 12h00.
- Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :
Monsieur Stéphane CHAIGNE
SOCIETE D'EXPERTISE CARRIERES (SEC)
tél.: 06.35.42.49.63
mail : stephane.chaigne-sec@orange.fr
Monsieur Alain DUROUX , commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous,
- Mairie de Marsannay-le-Bois 21380 - siège de l'enquête
Mardi 24 septembre 2024 de 10h à 12 h
Mercredi 2 octobre 2024 de 16 h à 18 h
Samedi 12 octobre de 10 h à 12 h
Jeudi 17 octobre 2024 de 16 h à 18 h
Vendredi 25 octobre 2024 de 10 h à 12 h
Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de Marsannay-le-Bois où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenue à la disposition du public durant un an.
Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :
- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE
- sur le site internet de la préfecture :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5561
LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef du Pôle adjoint environnement et urbanisme
signé
Guillaume BROUILLARD

AL24015101

ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES COMMUNES D'AISY-SUR-ARMANÇON, CRY-SUR-ARMANÇON ET NUITS-SUR-ARMANÇON

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement et de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2024-183 du 4 septembre 2024,
une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale **pour l'exploitation d'un parc éolien« Les Hauts de l'Armançon »,** composé de dix-huit éoliennes et de neuf postes de livraison sur les communes d'Aisy-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon et Nuits-sur-Armançon déposée par la SAS Énergie Armançon (WPD) **sera ouverte du lundi 21 octobre 2024 (9 h) au vendredi 22 novembre 2024 (17h) inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs en mairies d'Aisy-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon et Nuits-sur-Armançon.**
Une commission d'enquête est désignée. Elle se compose d'un président, M. André PATIGNIER, de deux membres titulaires,MM Gérard FARRÉ-SÉGARRA et José JACQUEMAIN, ainsi que d'un commissaire enquêteur suppléant, M. Pascal FOUGÈRE.
Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, **seront déposés,** pendant toute la durée de l'enquête du 21 octobre 2024 au 22novembre 2024 inclus **en mairies d'Aisy-sur-Armançon,Cry-sur-Armançon et Nuits-sur-Armançon** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale **pourra également être consulté :**
- sur le site Internet des services de l'Étatwww.yonne.gouv.fr (Onglet « Actions de l'État » / Rubriques environnement/installations classées/enquêtes publiques),
- sur le poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement)de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89,
- sur le registre dématérialisé à l'adresse indiquée ci-dessous.
Les communes d'Aisy-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon et Nuits-sur-Armançon, communes d'implantation, et d'Asnières-en-Montagne, Buffon, Fain-les-Moutiers, Montbard,Quincerot, Quincy-le-Vicomte, Rougemont,Saint-Germain-les-Senailly, Saint-Rémy pour le département de la Côte d'Or et d'Ancy-le-Franc, Argenteuil-sur-Armançon,Bierry-les-Belles-Fontaines, Chassignelles, Châtel-Gérard,Etivey, Fulvy, Pasilly, Perrigny-sur-Armançon, Ravières,Sarry et Villiers-les-Hauts pour le département de l'Yonne sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions éventuelles que soulève le dossier pourront être consignées :
o soit par voie électronique : - sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5553
ou - à l'adresse e-mail suivante :
enquete-publique-5553@registre-dematerialise.fr
(les observations adressées à cette adresse e-mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous)
o soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé en mairies d'Aisy-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon etNuits-sur-Armançon,
ou
- courrier adressé au président de la commission d'enquête,à la mairie de Cry-sur-Armançon (89390) 2 ruelle Caverot,siège de l'enquête.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, **la commission d'enquête (ou l'un de ses membres) recevra les observations et propositions éventuelles du public** qui seront également consignées dans le procès-verbal :
. **à la mairie de Cry-sur-Armançon,** siège de l'enquête,les :
- lundi 21 octobre 2024 de 9 h à 12 h,
- vendredi 22 novembre 2024 de 14 h à 17 h,
. **à la mairie d'Aisy-sur-Armançon**, le :
- samedi 26 octobre 2024 de 9 h à 12 h,
- jeudi 7 novembre 2024 de 15 h à 18 h,
. **à la mairie de Nuits-sur-Armançon,** le
- mardi 29 octobre 2024 de 9 h à 12 h,
- jeudi 14 novembre 2024 de 9 h à 12 h,
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête ainsi que du mémoire en réponse du demandeur à la Préfecture de l'Yonne(Bureau de l'Environnement) et en mairies d'Aisy-sur-Armançon, Cry-sur-Armançon et Nuits-sur-Armançon.Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de Mme JAULAIN, Responsable du projet pour la SAS Energie Armançon (WPD) 32-36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
mail : eolien.armancon@wpd.fr

AL24015301

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 080 23 E0004, PC N° 021 080 23 E0005,PC N° 021 081 23 E0001, 021 646 23 E0002 ET PC N° 021 646 23 E0003D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BLAISY-HAUT, BLAISY-BAS ET TROUHAUT (21)
Par arrêté préfectoral n° 1411 du 11/09/2024, est organisée du **15/10/2024, à 09 h 00, au19/11/2024, à 17 h 00, soit 36 jours consécutifs**, une enquête publique relative aux demandes de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 18,1 MWc sur le territoire des communes de Blaisy-Haut, Blaisy-Bas et Trouhaut, déposées par la société TSE (SASU TROUHAUT PV1 et TROUHAUT PV2).
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
• les panneaux photovoltaïques et les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol ,
• les onduleurs et les postes de transformation ;• la structure de livraison ;
• les réseaux de câbles et les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces des permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 28/05/2024 et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis,en date du 27/06/2024 ;est consultable :
• **sur support papier et sur un poste informatique** :
en mairies de Blaisy-Bas, Blaisy-Haut et Trouhaut (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Trouhaut : Mardi de 8 h 30 à 10 h 00
Blaisy-Haut : Lundi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00
Blaisy-Bas : Lundi de 15 h 00 à 18 h 00
Mercredi de 15 h 00 à 19 h 00
Vendredi de 9 h 00 à 12h30
• **sur un registre dématérialisé à l'adresse :** https://www.registre-dematerialise.fr/5651
• **sur support papier à la direction départementale des territoires**
57 rue de Mulhouse à Dijon (21000) – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
• **sur le site internet des services de l'état**, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or57, rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon CEDEX 1/2Tél. : 03 80 29 44 44 - Courriel : ddt@cote-dor.gouv.fr - Site internet : http://www.cote-dor.gouv.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairies de Blaisy-Bas, Blaisy-Haut et Trouhaut (21).
• Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **19/11/2024, avant 17 h 00** par voie postale, au siège de l'enquête, fixé en mairie sise 1, place de l'Eglise, à Trouhaut (21440), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-5651@registre-dematerialise.fr
M. Daniel COLLARD, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, **en mairie de Trouhaut, Blaisy-Haut et Blaisy-Bas (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous:
TROUHAUT : Mardi 15/10/2024 de 9 h 00 à 12 h 00
Mardi 19/11/2024 de 14 h 00 à 17 h00
BLAISY-HAUT : Jeu. 14/11/2024 de 14h00 à 17h00
BLAISY-BAS : Sam. 26/10/2024 de 9h00 à 12h00
M. Jean-Luc JEOFFROY, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. SEZER Denis
(Société TSE (SASU TROUHAUT PV1 ET TROUHAUT PV2))
55, allée Pierre ZILLER – Atlantis 2 Sophia Antipolis 06560 VALBONNE
Tél. : 06 46 12 22 34 - denis.sezer@tse.energy
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Trouhaut, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'Etat (www.cote-dor.gouv.fr), rubrique Actions de l'État -Environnement - Énergies renouvelables.
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

AL24015484

ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Corgoloin

Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibérations en date du 11 septembre 2024, le conseil municipal de Corgoloin a décidé d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et d'adapter le Droit de Préemption Urbain.
Les délibérations du conseil municipal, le dossier du PLU approuvé, ainsi que le plan délimitant le périmètre du DPU, sont tenus à la disposition du public à la mairie et à la Direction Départementale des Territoires aux jours et heures habituels d'ouverture.

AL24015503

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 23/09/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Meuilley : Terres, bois, landes - Urbanisme : Zones A, N, ZAP du PLU 2 ha 06 a 01 ca 'LE VILLAGE' : AB-0337 - 'AU COUROY': B-0169—0171 - 'LARREY MOUCHOT' : B-0377—0378—0386 - 'SUR LA PERRIERE': C-0020—0029 - 'SOUS FAYE' : C-0206—0207—0240—0271—0274 - 'AU DESSUS DE FAYE' : C-0058 - 'AU DESSUS DES MONBOURGEONS' : C-0413 - 'SOUS SOILLOT' : D-0159—0161—0196 - 'DERRIERE SOILLOT': D-0240—0284—0311—0312 - 'AU CROT DU BOULOIS' : E-0299 - 'AUX BAS DU BOULOIS': E-0230—0231—0244 - 'AUX BOULOIS' : E-0374 - 'EN LA RANCHE BARDOT' : ZA-0007
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :
Saint-Aubin : Libre - Vigne, cépage Chardonnay, située en AOC SAINT-AUBIN 1er Cru «En Remilly», pouvant former 3 parcelles.
S'agissant d'une parcelle relevant du domaine privé communal, priorité sera donnée aux exploitants domiciliés sur la commune qui réalisent une installation en bénéficiant de la dotation d'installation ou aux exploitants répondant aux conditions de capacité professionnelle.
Urbanisme : RNU
58 a 00 ca 'EN REMILLY' : A-1817
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **14/10/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015540

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

GESCOREC société d'expertise comptable

DISSOLUTION ANTICIPÉE

V.P

SARL au capital de 10 000 €
Siège :
16 Rue Hombeline
21121 FONTAINE LES DIJON
479 172 900 RCS DIJON

L'AGE du 31 août 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Valérie PINARD, demeurant 16 Rue Hombeline - 21121 FONTAINE LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 16 Rue Hombeline - 21121 FONTAINE LES DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL24015501

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DE LA RUE DE PETIGNY

Siège social : Mairie Véronnes 21260 Selongey
Agréée : 21-624/RCS de Dijon 398 081 810
Aux termes de l'AG ordinaire en date du 02/08/2023, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur,

ANNONCES LÉGALES

ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.
Le Liquidateur

AL24015561

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 19 septembre 2024, de la société GRAND CRU AUTOMOBILE, société par actions simplifiée à associé unique ayant pour:
SIÈGE : 213 rue d'Auxonne 21000 DIJON
OBJET : création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, par bail ou autrement, de toute entreprise d'entretien et de réparation de tous véhicules automobiles, cycles et motocycles ; réalisation de toutes opérations d'entretien, de réparation, de mécanique, de pose, de tous produits, matériels, fournitures, accessoires, pneumatiques et pièces détachées concernant tous véhicules automobiles, cycles et motocycles y compris les quads et scooters, d'achat et de vente à l'état neuf ou d'occasion de véhicules, de location de matériels destinés aux véhicules, de gardiennage et entreposage de tous véhicules automobiles, cycles et motocycles y compris les quads et scooters ; toutes opérations commerciales et/ou d'intermédiaire et toutes activités d'études et de réalisation, de conseil, de formation et, plus généralement, toutes prestations de services pouvant se rapporter directement ou indirectement aux véhicules automobiles, aux cycles et aux motocycles
CAPITAL : 10.000 Euros
DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.
GÉRANT : Monsieur Baptiste, Jean JOTTRAS, demeurant 41 Route de Dijon 21310 BEIRE LE CHATEL
RCS : DIJON

AL24015507

Crowe
Groupe Ficorec

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 20/09/2024, il a été constitué une SAS dénommée : RJ MONTAGE DIJON
Siège social : 8 Impasse Pierre Lanvin 21000 DIJON
Capital : 4000 €
Objet social : L'entretien et l'installation de machines et d'équipements électriques et industriels avec notamment la maintenance curative et/ou préventive et l'installation mécanique et/ou électrique de groupes électrogènes à moteur ; Toutes activités d'isolation, notamment par flocage coupe feu
Président : M Jean Marc REMONDIERE demeurant 878 Route Ste Anne du Castellet 83740 LA CADIERE D'AZUR élu pour une durée illimitée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les cessions d'actions, y compris entre associés, devront être soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL24015546

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

TAXI CAROLA
SARL transformée en SAS
au capital de 1 500 €
Siège social : 20, Rue des Sablons
58000 NEVERS
803 113 612 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 28/08/2024 l'Associé Unique a décidé de transformer la société en SAS à compter du 01/09/2024.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
* Ancienne mention : SARL
* Nouvelle mention : SAS
- Administration :
* Ancienne mention : Gérant : M. David CAROLA
* Nouvelle mention : Présidente : la société E PLURIBUS UNUM sise à NEVERS (58) - 20, rue des Sablons (927 460 154 RCS NEVERS)
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle et est soumise à l'agrément de la collectivité des associés en cas de pluralité d'associés.
Pour avis

AL24015532

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS BEN & FOUZ « LA COUSCOUSSIERE »
SAS au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 32, rue de Nièvre – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 202, rue d'Auge – 14000 CAEN
884 375 494 RCS NEVERS

Aux termes d'une AG du 08/04/2024 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 04/04/2024 :
Siège social :
- Ancienne mention : 32, rue de Nièvre – 58000 NEVERS
- Nouvelle mention : 202, rue d'Auge – 14000 CAEN

AL24015542

NON DISSOLUTION

SUBVERSION
SAS au capital de 7 622,45 €
Siège social : 22, rue Nicolas Cornette - 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
345 019 459 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 05/07/2024, il a été décidé de ne pas dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL24015550

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 16 septembre 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE EISA.**42 Avenue du Marechal Leclerc 58400 La Charité-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 431 915 701.Activité : Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24015476

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 16 septembre 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE ABW.**7 Boulevard Saint-Exupéry 58000 Nevers. RCS Greffe de Nevers 831 379 698.Activité : Travaux de peinture et vitrerie.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24015477

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 16 septembre 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SARL SILA.**1 Rue Henry Foucaud Appt 479 58000 Nevers. RCS Greffe de Nevers 802 237 776.Activité : Exploitation forestière.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24015478

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 16 septembre 2024.**AUCOIN VALENTIN.**11 Rue de l'Huilerie 58210 Varzy. RCS Greffe de Nevers 893 567 289.Activité : Activités de soutien aux cultures.Jugement mettant fin à la procédure de redressement judiciaire en application de l'article L 631-16 du code de commerce.

AL24015479

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 16 septembre 2024.**SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF L' HUILLIER REVELIN.**17 Rue Notre Dame 58220 Donzy.RCS Greffe de Nevers 827 761 107.Activité : Débits de boissons.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24015480

Notaire

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DU LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 17 avril 2012. M. Christophe HARMAND, dt à FOURCHAMBAULT (58600), 13 rue Roquebeau, né à NEVERS (58000), le 24 novembre 1966, décédé à FOURCHAMBAULT (58600), le 30 mars 2022.
A consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé aux minutes de Me Patrice PERRET,notaire à FOURCHAMBAULT, le 5 septembre 2024.
Opposition pourra être formée auprès du notaire sus désigné dans les délais légaux suivants dépôt au Greffe dudit testament.

AL24015481

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130)
1, rue Plouzeau

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament en date du 19 janvier 2018, Madame Madeleine,Aimée TROTTIER, en son vivant retraitée, ayant demeuré à NEVERS (58000), 6, rue du Lavoir, née à ALLIGNY COSNE (58200), le 25 février 1926, veuve de Monsieur André PHILIPPEAU, décédée à NEVERS (58000), le 16 février 2024, a consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130), suivant procès-verbal du 20 septembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Une copie authentique de cet acte a été envoyée au Tribunal Judiciaire de Nevers.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY, notaire chargée du règlement de la succession.
Pour insertion.
Me Audrey ROUSTIC

AL24015538

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL PREVOTAT FRERES

Exploitation Agricole
à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 263.000,00 Euros
Siège social :
Montchanson
58800 MONTREUILLON
RCS NEVERS n° 489 017 871

Suivant délibération d'AGE du 5 septembre 2024, le liquidateur a approuvé les comptes de liquidation.
Il est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 avril 2024.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS,
Le liquidateur

AL24015395

DISSOLUTION ANTICIPÉE

MARJH

Société civile
au capital de 3 500 euros
Siège social
4 rue des Petits Jardins
58490 ST PARIZE LE CHATEL
752 634 576 RCS NEVERS

Le 30/08/2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/08/2024.
Madame Mélissa CROLAND, demeurant 4 rue des Petits Jardins, à Saint Parize le Châtel 58490 (Nièvre), a été nommée Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la Société.
Pour avis.

AL24015443

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A LA BONNE CREPE
SARL en liquidation au capital de 500 €
Siège social : 35-37, Grande Rue
58130 GUERIGNY
752 258 731 RCS NEVERS

Mme Sandy GARNIER dt à GUERIGNY (58) – 33A, Grande Rue, Associée Unique et liquidateur, a, par décisions du 27/06/2024, approuvé le compte définitif de liquidation et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/05/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24015472

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL DEMAY

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
49 Avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
Siège de liquidation :
Manoir de Roussy
58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL
319 939 310 RCS NEVERS

Le 05.09.2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.08.2024.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24015489

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DMP

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
MAUPERTUIS
58320 PARIGNY LES VAUX
Siège de liquidation :
Maupertuis
58320 PARIGNY-LES-VAUX
838 408 136 RCS NEVERS

Le 05.09.2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.08.2024.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24015491

DISSOLUTION

LES OISEAUX DE NUIT
SARL en liquidation au capital de 13 000 €
Siège social : 52, Grande Rue – 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE
838 638 484 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/08/2024 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/09/2024 et sa mise en liquidation amiable.
M. Didier JOUANNEAU dt à BITRY (58) - 4, Chemin du Bois Pensué a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à BITRY (58) - 4, Chemin du Bois Pensué. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015506

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CENTRE AFFUTAGE NIVERNAIS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 47 800 euros
Siège social
8 Rue des Grands Près
58 000 NEVERS
Siège de liquidation
62 TER route de Trangy
58 000 SAINT-ELOI
424 286 573 RCS NEVERS

Le 05.09.2024, l'associé a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.08.2024.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24015520

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL PIZZA AND CO

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
26, rue Saint-Agnan
58 200 COSNE-SUR-LOIRE
432 606 416 RCS NEVERS

Le 31.07.2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Marie-Claude FOGEL-DRAHONNET demeurant 26, rue Saint-Agnan, 58 200 COSNE-COURS-SUR LOIRE, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège du liquidateur.
Pour avis.

AL24015549

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 13.09.2024, les associés ont décidé la constitution de la Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS DES 3 CORBEILLES
Capital social : 8.000 euros
Siège social : 7, rue Jules Renard - 58800 Corbigny
Objet : La création, l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation, la gestion de tous fonds de commerce de restaurant, pizzerias, bars, cafés, brasserie, snacks, traiteurs, et tout autre établissement de restauration et de débit de boissons. La préparation, la vente et la livraison de plats cuisinés, de produits alimentaires et de boissons, en consommation sur place, à emporter ou en livraison à domicile, L'organisation de réceptions, banquets, événements privés et professionnels, et plus généralement toutes activités de traiteur, Et plus généralement, toutes opérations industrielles, artisanales, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.
Président : Madame Sabarina GANESHAPAVAN demeurant 24, rue Le Brun – 75013 Paris
Directeur général : Madame Kumuthini NAGAMUTHU, épouse GANESHAPAVAN, demeurant 29, rue des Malmaisons – 75013 Paris.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : L'agrément des associés représentant au moins les deux tiers des actions est requis pour toute cession d'action, à l'exception des cessions entre associés qui demeurent libres.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL24015444

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte SSP du 12/09/2024 il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BALTHAZAR
Siège : 8 Rue du 19 Mars 1962 58150 POUILLY SUR LOIRE
Durée : 99 ans
Capital : 10 000 €
Objet : Négoce de vins, spiritueux et produits alcoolisés, ventes en gros et au détail, import-export, Négoce et vente de tout produit alimentaire, de conserverie et produits alimentaires conditionnés, commercialisation, Organisation d'évènementiels et prestations de service dans cette activité pour promotions des produit liés à l'activité de négoce, Commissionnaire dans le domaine viticole ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. David DUMINIL demeurant 8 Rue du 19 Mars 1962 58150 POUILLY SUR LOIRE
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
POUR AVIS

AL24015456

CW SOCIETE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
69 rue François Mitterrand, 58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 3 septembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CW SOCIETE
Siège : 69 rue François Mitterrand, 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : Achat et vente de produits d'occasion ou neufs divers
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Cécile CRAMAN, demeurant 65 route de Trangy, 58000 SAINT ELOI
Directeur général : Johan WILLEM, demeurant 33 rue des Bleuets, 58000 SAINT ELOI
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS

AL24015457

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 17.09.2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : LE CASTOR
Capital social : 500 euros
Siège social : 78, Le Long de la Grande Rue - LES CHAUMES - 58700 SAINT-BONNOT
Objet : L'activité de tous travaux forestiers ; le négoce et la revente d'arbres et végétaux.
Président : Monsieur Daniel GEROME demeurant 1 rue du Petit Rivage - 58000 NEVERS
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24015475

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : QUALI EXPERTS ;
Forme sociale : SARL à associé unique ; Siège Social : 3 Ter, Route de Decize – 58340 CERCY LA TOUR ; Objet social : Exercice de la profession d'expert-comptable ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Pierre CHAUSSIN dt à CERCY LA TOUR (58) – 3 Ter, Route de Decize ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL24015494

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20/09/2024, il a été constitué une SARL dénommée :
Entreprise de Travaux Agricoles DA COSTA
Sigle : ETA DA COSTA
Objet social : toutes prestations de services de travaux agricoles et ruraux, tous travaux d'entretien d'espaces publics ou privés, tous services relatifs aux aménagements paysagers, et la location de matériel agricole avec ou sans chauffeur
Siège social : Zone Artisanale, 1 rue de Maison Rouge, 58240 LANGERON
Capital : 10 000 euros
Gérance : M Fernando DA COSTA, demeurant Le Jean Roy, 58240 AZY LE VIF,M Maxime DA COSTA, demeurant 1, route de Saint Pierre le Moutier, 58240 AZY LE VIF,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL24015526

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 17/09/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination : MA CONSULTANTS SASU
Nom Commercial : MA CONSULTANTS SASU
Siège Social : 1 Grande Rue 58460 CORVOL L ORGUEILLEUX
Capital : 1500 €
Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger : - Fourniture de prestations de conseils pour des éditeurs de logiciels pour la e-Santé (notamment dans les domaines de la biologie médicale, de la transfusion Sanguine et des Biothérapies) - Ces prestations portent essentiellement sur le Marketing, les ventes, le business développement. - la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; - et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Durée : 15 ans
Président : M. ANGUE Michel 1 place des grillons 77150 LESIGNY
Cession d'actions : LIBRE
Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIE
Conditions d'admission aux assemblées : ETRE ACTIONNAIRE
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL24015535

YONNE

// MODIFICATION

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI T3AT

SCI au capital de 100 €
Siège social :
8 Rue Albert Camus
89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
900 407 065 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 12/09/2024, les associés ont constaté la démission de Mme Agathe PRUSZEK de son mandat de co-gérante. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, La Gérance

AL24015397

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

PREPA CT

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 rue de Madrid
89470 MONETEAU
508 097 185 RCS AUXERRE

Le 01/08/2024, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de montage et vérification périodique d'éthylotests embarqués sur tous véhicules ; le contrôle de chronotachygraphes analogiques et numériques ;les activités de contrôle diagnostique, vérifications périodiques, vérifications générales périodiques(VGP) ; et de modifier en conséquence l'article 2des statuts.
Pour avis La Gérance

AL24015433

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SG TAXI

SASU au capital de 500 €
Siège Social
10 PLACE DE LA MAIRIE
77940 ESMANS
838735819 RCS de MELUN

L'associé unique, en date du 01/09/2024, a décidé de transférer le siège social au 3B RUE DE FLAGY 89340 VILLEBLEVIN, à compter du 01/09/2024.
Présidence : SEBASTIEN GILABERT 3B RUE DE FLAGY 89340 VILLEBLEVIN
Radiation au RCS de MELUN et immatriculation au RCS de SENS

AL24015442

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : SOCIETE DAIAN.
Forme : SARL.
Capital social : 200000 euros.
Siège social : 86 Rue GEORGES POMPIDOU, 89700 TONNERRE.
751439225 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 2 juillet 2024, à compter du 2 juillet 2024, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :- Madame NATHALIE AUBRY, demeurant 25 Grande Rue, 89570 Lasson (nomination).
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL24015483

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA «DES MARCHAIS»

Capital social : 80 000 €
Siège social :
4 rue des Sables - Les Marchais - 89190 BAGNEAUX
RCS SENS 328 162 805

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2024, les associés ont décidé du point suivant, à compter du 15 juillet 2024 :
Réduction du capital social de 4 000 €,
le ramenant à 76 000 €.
Pour avis,
La gérance.

AL24015488

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL DES BELLES FLEURS

EARL au capital de 189 000 €
Siège social
Salfin - 89130 DRACY
403 890 940 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2024 a :
Nommé M. Maxime LAMBERT, demeurant à DRACY (89130), Salfin, aux fonctions de gérant
Prorogé la durée de la société de 76 années,reportant ainsi son terme au 25 février 2122
Pour avis
La gérance.

AL24015513

REDUCTION DU CAPITAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 septembre 2024, les associés de la SCI PLAINE DE CHAMPS au capital de 232 759.16 euros ayant son siège Le Petit Vaux 89290 CHAMPS SUR YONNE, immatriculée 341072650 RCS AUXERRE, ont décidé de réduire le capital social de 232 759,16 euros à 1 000 euros par voie de réduction de la valeur nominale et diminution du nombre de parts sociales existantes, dans la proportion de 15 268 parts sociales anciennes pour 100 parts sociales nouvelles de 10 euros chacune.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent trente deux mille sept cent cinquante neuf euros et seize centimes (232 759,16 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24015515

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

SOLIHA 89 - 58

Siège social
32 avenue de l'Ocrerie
89000 AUXERRE
Siret : 778 645 853 00061
APE 8899B

1ère convocation : lundi 21 octobre 2024 à 10h00
32 rue de l'Ocrerie – 89000 AUXERRE
2ème convocation : jeudi 7 novembre 2024 à 10h00
32, rue de l'Ocrerie – 89000 AUXERRE
Ordre du jour :
Changement de dénomination sociale de l'Association en AG Extraordinaire
Validation du Procès-Verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire
Rapport financier exercice 2023
Rapport de gestion
Rapport du Commissaire Aux Comptes
Approbation des comptes
Affectation du résultat
Rapport d'activités
Résolutions
Questions diverses
Le Président
du Conseil d'Administration
Didier MICHEL.

AL24015539

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CHEB

Société civile immobilière

ANNONCES LÉGALES

au capital de 8 000 euros
Siège social
1 Rue d'Amsterdam
89470 MONETEAU
813 979 796 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 12 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 1 Rue d'Amsterdam, 89470 MONETEAU au 69 Rue Robert Vignes – Chez Monsieur et Madame BRASSEUR – 10000 TROYES, à compter du 12 septembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24015518

MODIFICATION DU CAPITAL

Dénomination : ALPHA MEDICA
Forme : Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU)
Siège social : 5 Rue LOUIS RENAULT, 89000AUXERRE
834708166 RCS d'Auxerre
Aux termes de l'AGE en date du 9 septembre2024, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 100000 euros à107000 euros.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre

AL24015543

TRANSFORMATION

Dénomination : TELE MENAGER TONNERROIS.
Forme : SARL
Capital social : 38000 euros
Siège social : 13 Place CHARLES DE GAULLE,89700 TONNERRE
311328470 RCS d'Auxerre
Aux termes d'une décision en date du 18 août2024, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.
Président : Monsieur Patrick FRITSCH, demeurant 13 place Charles de Gaulle, 89700 Tonnerre.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL24015551

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES (89220) du 18 juillet 2024, enregistré au SPFE de l'YONNE le 31 juillet 2024,
Dossier 2024 00025823, Référence 8904P01 2024 A 01057,
La Société «DIDIER Sophie», Société à responsabilité limitée au capital social de 500 €, ayant son siège social : ROGNY LES SEPT ECLUSES (89220), 1 rue André HENRIAT, immatriculée au RCS d'AUXERRE, sous le numéro 848 609 657.
A vendu à :
La Société «Traiteur des Sept Ecluses», Société par Actions Simplifiée au capital social de 5 000 €, ayant son siège social : ROGNY LE SEPT ECLUSES (89220), 59 rue Hugues Cosnier, immatriculée au RCS d'AUXERRE, sous le numéro 929 888 782.
Un Fonds de Commerce de viennoiseries, dépôt de pain, pâtisserie, sandwicherie, épicerie, sis et exploité au «1 rue André HENRIAT» – ROGNY LES SEPT ECLUSES (89220), pour lequel le Vendeur est immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le numéro 848 609 657 et comprenant :
la clientèle et l'achalandage y attachés ; Le droit au bail pour le temps restant à courrir des locaux sis à ROGNY LES SEPT ECLUSES (89220),1 rue André HENRIAT ; le matériel, le mobilier commercial et les agencements nécessaires à l'exploitation.
L'entrée en jouissance a été fixée au 18 juillet 2024.
La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE SEPT MILLE (37 000) Euros.
Pour insertion,

AL24015469

LOCATION GÉRANCE

En date du 23/09/24 la société DELTA TAXI immatriculée au RCS de Sens sous le numéro : 81259805000027 à donné en location gérance à Mr Azazoua Youssef demeurant au 10 impasse de la lingue 89100 Sens en cours d'immatriculation a la chambre des métiers de l'Yonne la place numéro 1 de Charny Oree de Puisaye (89120) pour une durée de 18 mois reconductible à compter du 30/09/24.

AL24015541

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 19/07/2024 concernant ABALLO COIFF 2, il convient de lire pour le siège social : 29 rue de Paris 89200 Avallon.

AL24015504

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Rudy FARIA
Avocat
6 Rue Champfeuillard
89100 SENS

VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SURENCHERE
LE MARDI 12 NOVEMBRE 2024
À 11 HEURES AU
PALAIS DE JUSTICE DE SENS
(YONNE)

A la requête de Monsieur Cyrille Dominique Michel LORILLON, né le 3 février 1979 à MONTEREAUFAULT YONNE, de nationalité française, directeur multisites, époux de Madame Stéphanie LENCAUCHEZ, demeurant à VILLEBLEVIN (89340), 11 Rue du Moulin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, sur surenchère, en UN LOT (correspondant au lot n°2 de la 1ère vente) du bien immobilier suivant :
Commune de VILLEBLEVIN (Yonne)
Une maison à usage d'habitation libre avec dépendances, sise 24 Rue de la Division Leclerc d'une surface habitable d'environ 125 m2,comprenant :
-au rez-de-chaussée : entrée, salon, séjour,cuisine, salle d'eau,
-à l'étage : palier, quatre chambres, grenier,
-appentis et cabanon,
Le tout cadastré section C numéro 760 pour une contenance de 7 ares.
MISE A PRIX : 88.001,10 €
Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du Tribunal judiciaire de SENS. Les enchères ne peuvent être portées que par Avocat inscrit au Barreau de SENS.
Aucune visite sur place n'est prévue.
Pour tous renseignements, et consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
A Maître Rudy FARIA, Avocat à SENS (89), 6 Rue Champfeuillard (03.86.65.52.37),
Au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de SENS, Palais de justice, 1 Rue du Palais de Justice.
Fait à SENS (Yonne), le 23 septembre 2024.
Signé : Maître Rudy FARIA

AL24015557

Maître Rudy FARIA
Avocat
6 Rue Champfeuillard
89100 SENS

VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SURENCHERE
LE MARDI 12 NOVEMBRE 2024
À 11 HEURES AU
PALAIS DE JUSTICE DE SENS
(YONNE)

A la requête de Monsieur Alain Raymond Maurice HURDEBOURCQ, né le 17 novembre 1965 à SENS, de nationalité française, célibataire, chef d'entreprise, demeurant à VILLENEUVE LAGUYARD (89340), 35 Rue Gustave Eiffel, et de Madame Gyslaine Marguerite WASSEN, née le 19 décembre 1970 à SENS, de nationalité française,célibataire, secrétaire médicale, demeurant à SENS (89100), 209 Boulevard de Verdun, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, sur surenchère, en deux lots des biens immobiliers suivants :
Commune de VILLEBLEVIN (Yonne)
Le lot 5 de la 1ère vente : diverses parcelles à usage de terre, peupleraie et étang, cadastrées section C numéro 1151, section U numéros 323,325 et 451, et section YA numéro 17 pour un total d'un hectare huit ares et trente-sept centiares.
MISE A PRIX : 18.333,70 €
Commune de VILLENEUVE LA GUYARD (Yonne)
Le lot 7 de la 1ère vente : diverses parcelles en nature de terre, peupleraie et étang, cadastrées section A numéro 1610, section X numéros 207,172, 362, 363, 364, 365, 366, 368, 886 et 1206 pour un total de cinq hectares, vingt-huit ares et quatre centiares.
MISE A PRIX : 88.001,10 €
Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du Tribunal judiciaire de SENS. Les enchères ne peuvent être portées que par Avocat inscrit au Barreau de SENS. Aucune visite sur place n'est prévue.
Pour tous renseignements, et consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
A Maître Rudy FARIA, Avocat à SENS (89), 6 Rue Champfeuillard (03.86.65.52.37),
Au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de SENS, Palais de justice, 1 Rue du Palais de Justice.
Fait à SENS (Yonne), le 23 septembre 2024.
Signé : Maître Rudy FARIA

AL24015558

// DIVERS

Notaires

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire
à Saint-Bris-le-Vineux (89530)9
rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 16 octobre2014,Mademoiselle Monique Yvette BOUCHERAT, en son vivant retraitée, demeurant à AUGY (89290) 8 Cité Delorme. Née à AVALLON (89200), le 22 février 1950. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à AUGY (89290) (FRANCE), le 6 juillet 2024, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), 9, rue de Paris, le 16septembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Damien FONTENEAU, notaire à SAINT BRIS LE VINEUX (89530) 9 Rue de Paris, référence CRPCEN : 89007,dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24015466

Me Laurent TOPIN,
NOTAIRE
Avis de saisine de légataire universel
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à LIGNY LE CHATEL, du 29 septembre 2010 déposé au rang des minutes de Me Laurent TOPIN notaire à MALIGNY (89800) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament du 17 septembre 2024, Madame Hélène PLAISIR, née à GRANDCHAMP, le 21 juillet 1928, demeurant à TONNERRE (89700), Résidence Les Fontenilles, Les Jumériaux, veuve de Monsieur Joseph Louis Emile BARBIER, décédée à TONNERRE, le 14 juillet 2024, a institué plusieurs légataires universels.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de Paris de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.
Pour avis
Le notaire

AL24015524

Notaires

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

ENVOI EN POSSESSION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-15-47 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 2 février 2007, Monsieur Jean BELLIARD, en son vivant demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) 4, allée de Grenon, né à AUXERRE (89000) le 13 mars 1933, décédé à AUXERRE (89000) le 13 juillet 2024,
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt descriptif de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE (89000) le 5 septembre 2024, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine. Les oppositions à l'exercice de leurs droits pourront être formées par tout intéressé auprès de Maître Vincent VILLECOURT, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL24015525

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de paris en date du 19/09/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actifs de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la SAS NATION CHAUSSURES 25 rue du Temple 89000 Auxerre (RCS PARIS 632.043.147)

AL24015522

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DYE – bois-taillis - 7 a 40 ca - 'LES REPOSEES' : C 0170 – zonage : RNU
MAILLY LA VILLE – bois-taillis et lande - 12 ha 42 a 12 ca - 'ADROIT DE VAUX LAMBLIN' : B – 0953 – 0954 – 0963 – 0964 – 0967 – 0968 – 'LES CLOUS EST' : C – 1015 - 'LA GARENNE' : G – 0622 – 0623 – 0624 - 'LES FLEURS BOUDINS' : ZH – 0048 – 0050 – 0054 – 0055 – 0056 –0057 – 0063 - 'LE PETIT THUREAU' : ZV – 0006 – zonage : zones A et N du PLU
MENADES – terres occupées - 40 a 00 ca - 'LA PELOUSE' : B – 0144 – 0145 – zonage : zone A du PLUi
SAINT PÈRE – terre et pré occupés - 7 ha 02 a 29 ca - 'BEC D OIE' : ZC – 0007 - 'LES MONTAUX' : ZK – 0022 – 0027 – 0028 – zonage : zone A du PLUi
VEZANNES – terre, lande et bois-taillis - 2 ha 53 a 94 ca - 'L HERBUE' : C-0150 - 'LES GRANDES CHAUMES' : C 0603 – 0616 - 0657 - 'LES TERRES BLANCHES' : E – 0013 - 0018 - 'LES PARTAGES' : E – 0486 – 0498 - 0511 - 'LA COTE DE ROFFEY' : ZL - 0060 - 'LA COMOTTE' : ZN – 0059 - 0062 - 'VALLEE DES POIRIERS' : ZN – 0033 – 0094 - 0106 - zonage : RNU
VILLENEUVE LES GENETS – bois-taillis - 10 ha 32 a 02 ca - 'BOIS DE LA BENARDIERE' : E – 0223 – 0225 - 0226 – zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 14/10/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015545

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du 6 mars 2010, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 6 septembre 2024.
Madame Gisèle Raymonde BERTRAND, retraitée, demeurant à Saint-Valérien (89150), Résidence du Bois Joli - Route de Fouchères.
Née à Courtois-Sur-Yonne (89100), le 28 février 1931.
Veuve en premières noces de Monsieur Raymond Robert Mary Georges Anatole OVET.
Veuve en secondes noces de Monsieur Roger Lucien Joseph RAGUIN et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à Saint-Valérien (89150), le 7 mars 2020.
A institué pour légataires universels :
L'Association dénommée ASSOCIATION DIOCESAINE DE SENS, fondée le 18 août 1924 et publiée au Journal Officiel du 18 septembre 1924, page 8532 et reconnue d'utilité Cultuelle, dont le siège est à Auxerre (89000) 7 rue Française, identifiée sous le numéro SIREN 778.692.384.
La Fondation dénommée FONDATION DE L'AVENIR POUR LA RECHERCHE MEDICALE APPLIQUEE, dont le siège est à Paris (75015), 255 rue de Vaugirard, identifiée au SIREN sous le numéro 349 590 588, déclarée à la Préfecture de Paris, reconnue d'utilité publique par décret du 19 avril 1988, paru au Journal Officiel daté du 21 avril 1988 et dont les statuts modifiés ont été adoptés les 23 novembre 2010 et 1er février 2011 et approuvé par arrêté du Ministère de l'Intérieur du 28 décembre 2011.
Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament a été reçue par le Tribunal de Sens, le 16 septembre 2024.
Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.
Ladite opposition devant être formée auprès de Me Capucine FLORENTIN, Notaire à Paris (75015), 50 avenue de la Motte-Picquet, Notaire chargé du règlement de la succession de Madame Gisèle RAGUIN.
En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.
Pour insertion
Le Notaire.

AL24015552

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ALLIANCE TAXI

SARL en liquidation
Au capital de 15 000 €
Siège social et de liquidation
4 Allée du Bois 89690 CHEROY
820 378 057 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Gil BERTHELOT, demeurant 4 Allée du Bois 89690 CHEROY, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4 Allée du Bois 89690 CHEROY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015295

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALLIANCE TAXI

SARL en liquidation
Au capital de 15 000 €
Siège social et de liquidation
4 Allée du Bois 89690 CHEROY
820 378 057 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 25/07/2024 à CHEROY, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Gil BERTHELOT demeurant 4 Allée du Bois 89690 CHEROY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30/06/2024. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis
Le Liquidateur

AL24015296

DISSOLUTION

L'EFFET DIVERS

SARL au capital de 4 000 €
Siège social :
3, Grande Rue
89144 LIGNY LE CHATEL
RCS AUXERRE 903 156 909

L'assemblée générale extraordinaire du 20/09/2024 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 20/09/2024.
Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateurs Madame GARNIER Delphine, demeurant 8, chemin de Méré, 89144 LIGNY LE CHATEL et Madame DEL BIANCO Magaly, demeurant 2, La rue Feuillée, 89230 PONTIGNY et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce AUXERRE.
GARNIER delphine

AL24015490

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AERO-GOMMAGE BRIENON SABLAGE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
17 Route du Boutoir
89210 BRIENON SUR ARMANCON
912 404 720 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 5 août 2024,l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 mai 2024, déchargé Monsieur Laurent POULET, demeurant 1 Rue d'Arche – 89250 MONT SAINT SULPICE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL24015514

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI ST-GERVAIS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
6 bis Avenue Jean Jaurès
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
La Croix Blanche
Chemin de Migé
89580 COULANGES LA VINEUSE
520 583 162 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28MARS 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 MARS 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Claude TREMAUD, demeurant La Croix Blanche Chemin de Migé – 89580 COULANGES LA VINEUSE,pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés parla loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à La Croix Blanche Chemin de Migé – 89580 COULANGES LA VINEUSE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24015516

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI ST-GERVAIS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
6 bis Avenue Jean Jaurès
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
La Croix Blanche
Chemin de Migé
89580 COULANGES LA VINEUSE
520 583 162 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 13 AOUT 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 mars 2024, déchargé Madame Claude TREMAUD, demeurant La Croix Blanche –Chemin de Migé – 89580 COULANGES LA VINEUSE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

AL24015517

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : LES SOURCES
Forme : société à responsabilité limitée
Capital social : 2 000,00 Euros
Siège social : lieu-dit « La Borde », 89130LEUGNY
RCS AUXERRE 520 894 072
Aux termes de l'AGE en date du 20/09/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2024.
M. Richard KLOMP demeurant lieu-dit « La Borde », 89130LEUGNY a été nommé liquidateur et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé à son domicile, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis

AL24015523

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 17/09/2024, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LM IMMOBILIER
Capital Social : 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 €.
Siège social : 10 rue louis Crochot 89000 AUXERRE
Objet : la propriété, l'acquisition, la construction, l'aménagement, et la gestion par voie de location de tous biens immeubles ou fonds de commerce, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 ans.
Gérant : Madame Marine FOSSIES demeurant à AUXERRE (89000) 10 rue Louis Crochot.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL24015493

KPMG Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés en date du 27/06/2024, il a été constitué une SAS dénommée : PROFIL INDUSTRIE
Siège social : 3 rue Paul Painlevé 89400 MIGENNES
Capital : 5000 €
Objet social : La prise d'intérêts et la participation financière dans toutes entreprises,établissements, groupements, sociétés civiles, commerciales ou autres, français ou étrangers, quelle qu'en soit l'activité, dès lors que la société estimera pouvoir y investir utilement ses capitaux et ce, par tous moyens, notamment par fusion, participation,association ou alliance, souscription d'actions, de parts ou obligations sous quelque forme que ce soit, soit directement par cession, location ou régie, soit au courtage ou à la commission
Président : M LARONZE EMMANUEL demeurant 59 rue du Tartre 89550 HÉRY élu pour une durée illimitée
Directeur Général : M THOUVIOT LAURENT demeurant 3 Rue des Prés Verts 89113 CHARBUY
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL24015473

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 17/09/2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Dénomination sociale :
Cabinet KOCZWARA ASSURANCE ET PATRIMOINE
Sigle : KAP
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 1 rue Vaurillaume 89130 TOUCY
Objet : Courtier en assurances pour tous types de contrat
Président : Guillaume KOCZWARA demeurant 1 rue Vaurillaume 89130 TOUCY
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE.
Pour avis.

AL24015486

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination JEANNIN OCCASIONS une SASU au capital de 500.000 €, ayant son siège social à MAILLOT (89100) 1, rue de France, ayant pour objet toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant a` l'industrie automobile et en particulier l'activité de garage pour tous véhicules automobiles, l'achat, la réparation, et la vente de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion, pièces, accessoires pour automobiles, pneumatiques, huiles et divers ainsi que l'activité de location de courte ou longue durée tous véhicules.
Accès aux assemblées vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées.
Chaque action donne droit à une voix.
Cession d'actions : les cessions d'action sont libres.
En outre, il a été procédé aux nominations suivantes :
Président : A. M. S. I., SAS au capital de 150.790 €, siège social à AUXERRE (89000) 55, av. C. de Gaulle, 349 580 191 RCS AUXERRE
Directeur général : M. Yves JEANNIN demeurant à AUXERRE (89000) 40, av. C. de Gaulle
Commissaire aux comptes titulaire : M. Arnaud ROUGAGNOU demeurant à PARIS (75008) 21, rue d'Artois
Commissaire aux comptes suppléant : M. Daniel PERNOT demeurant à PARIS (75008) 21, rue d'Artois
La société sera immatriculée au registre du commerce de SENS.

AL24015487

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO, notaire à MALIGNY, le 17 septembre 2024, a été constituée la société civile dénommée «SCI ON THE ROAD AGAIN», siège social : LIGNY LE CHATEL (89144), 2 rue des prés.
Capital social : CENT VINGT MILLE EUROS (120.000,00 €), divisé en 120 parts sociales de CENT EUROS (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 120,
Objet social : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. AUXERRE
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
La gérance de la société est assurée par tous les associés.
- Monsieur Bertrand Jean-Marie Mattéo PIERRON, infirmier, demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144), 2 rue de la Vicomté.
- Monsieur Loïc Charles Félix VANDENHENDE, Maraîcher, demeurant à LIGNY LE CHATEL (89144), rue des Pépinières.
- Monsieur Théo Clément Benoit PSALMON, homme toutes mains, demeurant à AUXERRE (89000), 6 place des chesnez.
POUR INSERTION
ME BERARDO

AL24015511

Suivez-nous sur notre page Facebook

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ÉQUIPEMENT

// DÉMONSTRATION

89 De Bruin-Lemken : le travail du sol grande largeur

Les Établissements De Bruin poursuivent leur série d'évènements. Après une soirée récolte à la concession de Cerisiers dans l'Yonne, en juin, c'est sur le terrain que les agriculteurs étaient invités le 12 septembre à découvrir la gamme sol-semis de Lemken. La météo capricieuse a tout de même permis aux machines d'évoluer en conditions réelles.

Une dizaine d'ensembles Lemken-Fendt étaient présentés dans la plaine migennoise le 12 septembre : l'occasion pour les agriculteurs de découvrir au champ les gammes de déchaumage à disques ou à dents et les semoirs du constructeur allemand. Le nouveau déchaumeur à disques Rubin 10 a de loin suscité le plus d'intérêt. Lancée l'an dernier à Innovagri, la version 10 m évoluait derrière un Fendt 943 MT à chenilles, imposant lui aussi avec ses 430 cv. Doté de deux rangées de disques de 645 mm de diamètre, le Rubin 10 travaille toute la largeur de 7 à 14 cm de profondeur. Les vérins de réglage de profondeur permettent aussi de soulever les deux rangées de disques afin de tourner sur les rouleaux. À noter que les rouleaux sont munis d'une nouvelle technologie permettant les marches arrière. L'Heliodor 9, quant à lui, travaille avec deux rangées de disques crénelés de 510 mm de diamètre, sur un châssis compact qui permet de proposer des modèles jusqu'à 7 m en version portée et de 4 à 16 m en version semi-portée. Parmi les dernières évolutions, le déchaumeur à dents Karat 10 a subi quelques évolutions ces derniers mois. Il est désormais proposé avec trois rangées de dents permettant un mélange intensif avec une hauteur de dégagement de 80 cm. Ils bénéficient du démontage rapide des socs. Les pointes sont proposées en différentes largeurs (6 à 12 cm). Des socs scalpeurs Delta Cut ou étroits complètent l'offre. Côté semis, le combiné Solitair DT est désormais disponible de 4 à 9 mètres. L'ensemble est composé de deux rangées de disques d'Héliodor, d'un rouleau plombeur à pneus de 90 cm de diamètre et de la rampe de semis Optidisc. En option, une rampe de semis à engrais peut être intercalée devant le rouleau plombeur et un rouleau plombeur trapézoïdal est proposé pour le pré-rappuyage des rangs. Une ou deux semences/engrais peuvent être implantées en épandage unique ou double. En épandage unique, les deux semences sont placées dans le même sillon. En épandage double, la dépose de la seconde semence /engrais est réalisée sous la ligne de semis via des socs à double disque d'engrais séparés. Le Solitair DT est doté de trémies à double compartiment de 3400 à 5100l. Comme à l'accoutumée, Olivier Dubreuilh, PDG des Établissements De Bruin et les équipes commerciales ont invité leurs clients à un moment de convivialité en fin de journée.



Rubin 10, 10 mètres et Fendt 943 MT, 430 cv : l'attraction de cette journée.

// JOURNÉES DE LA LUCINE

Transition énergétique : quel impact pour l'agriculture ?

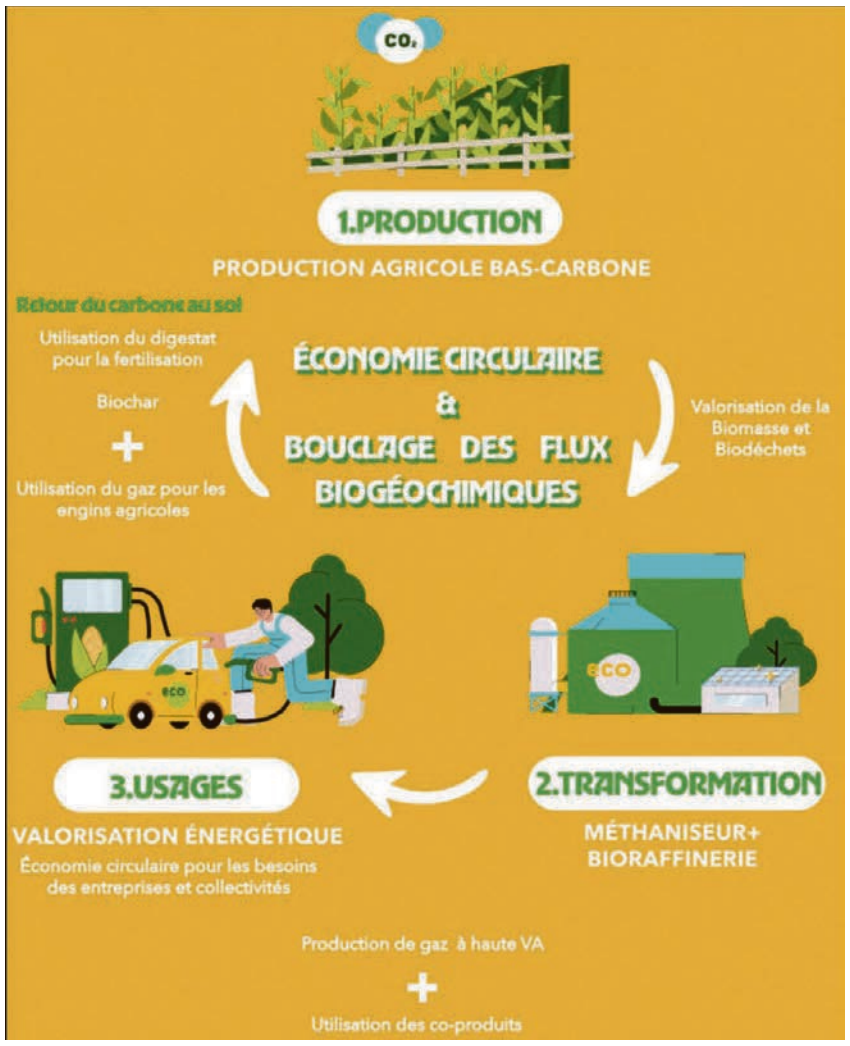
Les conférences Horsch du 10 septembre à la ferme de la Lucine, en Haute-Marne, ont abordé les dépendances énergétiques et la transition écologique. Tout l'enjeu pour l'agriculture sera de s'adapter sans impacter sa capacité de production.

Des essais sur la neutralité carbone ont été menés sur la ferme expérimentale du pôle d'innovation bas-carbone Terrasolis de Bétheny, près de Reims, dans la Marne. Les résultats démontrent que 40 % des gaz à effet de serre (GES) émis pour produire du blé proviennent de l'engrais minéral. *« Pour réduire notre empreinte carbone, il faut réduire notre dépendance à l'azote »*, résumait Maximin Charpentier, président de Terrasolis, qui intervenait dans le cadre des Journées de la Lucine, organisées par Horsch début septembre en Haute-Marne. Les essais dévoilent également que pour atteindre la neutralité carbone, l'agriculture doit diminuer de 75 % son empreinte carbone et en parallèle produire 25 % de biomasse supplémentaire. Concrètement, sur un hectare de blé, cela revient à passer de 1 800 à 460 kg équivalents CO_2 pour l'engrais, de 300 à 80 kg eq CO_2 pour les engins agricoles, et de 15,6 à 19 t eq CO_2 pour la production de biomasse. Réduire les émissions de GES tout en produisant davantage est l'équation à résoudre pour atteindre cette « compétitivité environnementale ». Pour augmenter la production de biomasse, Terrasolis mise sur une couverture permanente du sol. *« Plus un sol est vivant, plus il a de matière organique et à chaque fois que le taux augmente de 0,5 la photosynthèse s'améliore de 8 %. La matière organique de nos sols est donc incontournable »*, soulignait Maximin Charpentier.

Économie territorialisée

« L'agriculture est un bilan énergétique et l'énergie vaut beaucoup d'argent, c'est un sujet d'avenir. Il ne faut pas se faire voler cette valeur ajoutée, ne pas passer à côté de cette opportunité », déclarait l'agriculteur marnais. C'est pour ramener cette valeur aux territoires que Terrasolis a monté le projet Cyclorganic, un démonstrateur de bioéconomie territoriale reposant sur la production agricole bas-carbone, la transformation de biomasse et les usages. Mené sur le territoire pilote du Grand Reims, le projet couple petite méthanisation à la ferme et transport du biogaz jusqu'à une bioraffinerie en charge de son épuration et sa valorisation. Cette bioraffinerie utilisera la plasmalyse, une technologie capable de dissocier dans le méthane, d'une part l'hydrogène et de l'autre le carbone, sous forme de poudre. Cette dernière est intégrée au digestat pour retourner dans les sols et ainsi renforcer leur taux de matière organique. *« L'idée est de boucler les cycles. L'hydrogène peut servir à produire de l'azote minéral et le méthane peut être utilisé pour des véhicules agricoles ou autres »*, indiquait Maximin Charpentier en précisant qu'un méthaniseur de 50 nm^3 produit quotidiennement 200 kg d'hydrogène et 600 kg de carbone. La méthanisation doit être adaptée à chaque territoire. *« L'économie territorialisée doit prendre en compte le gisement que je suis capable de faire et les usages possibles pour valoriser mon énergie. C'est à chaque territoire de trouver sa solution »*, précise Maximin Charpentier. Le Grand Est représente 40 % de la méthanisation en France et la planification écologique prévoit de multiplier par dix le nombre de méthaniseurs dans le pays. *« L'agriculture représente un vrai potentiel, les agriculteurs ont de l'or entre les mains. Nous sommes capables de nourrir tout en ayant une compétitivité très puissante »*, concluait le président de Terrasolis.

Thibaut Morillon



Le démonstrateur de bioéconomie territoriale de Terrasolis, dans la Marne.

// TILLEUL

Une filière en quête de relance

Culture emblématique en Drôme provençale au même titre que l'olivier, le tilleul a perdu ses lettres de noblesse au fil des années. Aujourd'hui, la filière aimerait redorer son blason, mais ce n'est pas sans difficultés.



Jean-Jacques Cornand

La cueillette du tilleul a longtemps été un moment de partage en famille ou entre amis.

Arbre de la liberté, arbre de justice, arbre médecin… Le tilleul, connu pour ses vertus apaisantes, est un arbre emblématique du territoire français, et plus particulièrement de la Drôme. Pourtant, cette culture peine aujourd'hui à exister. « *Le tilleul des Baronnies (Drôme), dont les fleurs sont cueillies et séchées manuellement, a représenté jusqu'à 90 % de la production française, avec un maximum de 400 tonnes commercialisées à la fin des années 1950. Vendu sur des foires à des négociants locaux dès le début du siècle, le tilleul est déclaré "mort et enterré'dans les années 2000 à la suite des crises financières* », relate Jeanne-Martine Robert, docteure en anthropologie, dans sa thèse[1] parue en 2021. « *Les Baronnies ont longtemps été le marché européen de référence pour le tilleul, produisant dans sa zone de cueillette plus des deux-tiers des besoins nationaux. Cette activité a presque disparu aujourd'hui. Les besoins sont couverts par les importations, principalement de Chine* », indique FranceAgriMer dans une étude parue en 2023. Depuis les années 1980, plusieurs projets de relance sont mis en place de part et d'autre, sans grand succès. « *Cela fait trente ans que la culture du tilleul vivote. Il est difficile de la faire reconnaître comme une filière à part entière, au même titre que les autres productions agricoles* », avoue Jean-Claude Blanchard, agriculteur retraité, cueilleur de tilleul et membre du syndicat des producteurs de tilleul des Baronnies (Drôme) créé en 1952.

Une pratique ancestrale à préserver

Aujourd'hui, la culture de tilleul n'est pas reconnue par la politique agricole commune, ce qui fait monter la colère des producteurs. « *Les producteurs de tabac ont droit aux subventions de la Pac mais pas ceux de tilleul ! Nous voulons nous faire entendre : si nous arrivons à décrocher une subvention, plus de gens seraient attirés par la production du tilleul* », relève Jean-Jacques Cornand, secrétaire du syndicat depuis 2015, et également cueilleur. Depuis 2015, une dizaine de producteurs de tilleul des Baronnies travaille en direct avec la société française coopérative ouvrière provençale de thés et infusions, Scop-ti, localisée à Gémenos (Bouches-Du-Rhône). « *Cette coopérative a à cœur de mettre en valeur les productions locales. Elle achète environ 500 kg de tilleul bio des Baronnies chaque année, chez une dizaine de producteurs, pour concevoir des infusettes* », note Jean-Jacques Cornand. D'autres acteurs locaux, comme l'Herbier du Diois (Châtillon-en-Diois), Elixens (Eurre) ou encore Tisanes du Dauphin (Buis-les-Baronnies), cherchent à s'approvisionner en tilleul des Baronnies. Mais au début des années 2020, la quantité cueillie et négociée sur le secteur n'était que d'une dizaine de tonnes… Une quantité bien insuffisante pour répondre à la demande.



Amandine Priolet

Dans les Baronnies, la récolte du tilleul se fait à la mi-juin, avant d'être séché puis mis en big-bag.

Prix bas et concurrence élevée !

Il reste désormais à améliorer les pratiques pour en faire une culture attirante et rémunératrice. « *L'enjeu sur le tilleul est le coût de la main-d'œuvre car la récolte est forcément manuelle. Aujourd'hui, le prix d'achat des bractées sèches françaises varie entre 20 et 45 €/kg. À moins de 30 à 35 €/kg, de nombreux cueilleurs ne couvrent pas leurs frais. Bien sûr, la concurrence étrangère (Europe de l'Est, Chine, etc.) est bien moins chère qu'en France* », s'inquiète Cédric Yvin, conseiller spécialisé Ppam à la chambre d'agriculture de la Drôme. Une situation regrettable tant les débouchés du tilleul sont nombreux. En effet, toutes les parties (feuilles, bourgeons, fleurs, bractées, etc.) sont exploitées en infusion, en cuisine, en gemmothérapie, en phytothérapie, en cosmétique, etc.

Amandine Priolet

(1) "Faire avec, faire milieu. Contribution à une anthropologie de la vie à partir de l'ethnographie du travail du tilleul dans les Baronnies provençales".

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Porc
☐ La Chèvre
☐ Pâtre
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Bio

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

PATRIMOINE

// MURS EN PIERRES SÈCHES

58 Démocratisation d'un savoir-faire

Du 2 au 7 septembre, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre (CAUE 58), a organisé deux sessions d'initiation à la technique pierre sèche afin de diffuser et promouvoir cette méthode de construction.



Martin Muriot avec Sylvie durant la construction du mur en pierre sèche à Clamecy.



Le mur de Clamecy a été terminé à l'issue de la semaine de formation.

Christophe Joly/CAUE 58

Durant une semaine, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Nièvre (CAUE 58 [1]), a proposé deux sessions d'apprentissage dédiées à une méthode de construction ancestrale : la pierre sèche. Pour mémoire, cette initiative est réalisée pour la deuxième année après, en 2023, la réfection d'un mur à Marzy ([2]). Pour 2024, c'est aux portes de Clamecy que le chantier s'est fixé.

Le choix d'un site adapté

Christophe Joly, architecte-conseiller au CAUE de la Nièvre, détaille : *« Pour la sélection d'un site, plusieurs paramètres sont à prendre en compte. Tout d'abord, il y a la visibilité du chantier. Ce point est essentiel afin de donner à voir cette technique ancestrale pour insuffler à d'autres l'envie de s'initier à ce savoir-faire. Ensuite, nous devons trouver un emplacement avec toutes les commodités nécessaires à proximité, pour accueillir les stagiaires dans les meilleures conditions. Cet espace sert de lieu de repli en cas de pluie, de réunion avec le formateur. Enfin, il est indispensable d'approvisionner le chantier, au préalable, de pierres nouvelles, de récupération. Les services techniques de la Ville de Clamecy nous ont donc livré cette matière première sur place. Cette synergie permet de donner du sens du projet : impliquer tous les acteurs du territoire pour valoriser un patrimoine aux nombreux avantages ».* Sur ce dernier point, il évoque notamment : *« Outre leur valeur patrimoniale et leur esthétisme, les murs en pierres sèches ont un véritable intérêt pour la biodiversité qui y niche (faune, flore) et pour le cheminement de l'eau car ce sont des ouvrages drainants ».*

Un avenir certain

Pour découvrir tous ces atouts, une vingtaine de stagiaires au total ont participé aux sessions à Clamecy. Majoritairement venus de la Nièvre, les stagiaires comptaient parmi eux, Sylvie : *« J'ai le projet de faire un mur de ce type chez moi car je trouve qu'il s'intègre parfaitement dans nos paysages. En plus, cela ne demande aucun investissement à part du temps ».* Martin Muriot, formateur du stage, artisan muraille en Saône-et-Loire et président de la Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS) insiste : *« il faut croiser les pierres, les bloquer les unes avec les autres, et surtout prendre du plaisir à faire ce travail »* et d'ajouter *« ce savoir-faire peut, pour certains, paraître désuet, mais il a, pour moi, un véritable avenir, car nous n'utilisons pas de matériaux neufs, ni de liant… ».* Christophe Joly conclut : *« Dans un monde où le réemploi et le respect de l'environnement prennent de plus en plus de place, je suis persuadé que cette technique de construction a un avenir certain, au vu de la durabilité des ouvrages et de leur qualité environnementale, il contribue à décarboner la filière du BTP ».*

Outre les stages de construction de mur en pierres sèches, le CAUE 58 peut également apporter des conseils architecturaux concernant les bâtiments agricoles ([3]) ou encore de conseils aux particuliers. De son côté, la FFPPS intervient également auprès des prescripteurs pour former sur le volet *« technologique »* (fonctionnement mécanique du mur de soutènement). ([4]).

Chloé Monget

1. https://www.caue58.com/
2. 3. https://www.caue58.com/2014/03/31/batiments-agricoles/
4. https://www.professionnels-pierre-seche.com/formations.html

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Du 1er au 6 octobre

// Festival des Écrans de l'Aventure à Dijon

La 33e édition du Festival les Ecrans de l'Aventure vous donne rendez-vous à Dijon. Au programme : 43 projections dont 14 films en compétition, 6 livres en sélection, 5 expositions et 18 lieux d'expression dont un nouveau camp de base, le Cellier de Clairveaux. Sur 300 m² sous des voûtes du XIIIe siècle classées vous seront proposées 14 rencontres littéraires avec les auteurs et jurés 2024 présents. Ateliers, expériences, performances, stands et projections libres complèteront le dispositif.

www.lesecransdelaventure.com/billetterie

• Mercredi 2 octobre

// Mercredis dansés au MuséoParc Alésia

Le MuséoParc Alésia invite à des mercredis dansés ! Séniors, résidents et professionnels de structures médico-sociales, associations travaillant avec les personnes âgées, adolescents à partir de 11 ans, sont conviés à venir partager des leçons de danse. Le 2 octobre, ce sera tango de 14 h 30 à 16 heures et c'est gratuit.

Inscription : 03 80 96 96 23 ou par mail : contact@alesia.com

• À partir du 10 octobre

// Exposition à la Cité des Vins de Beaune

La grande histoire des Maisons de vins est retracée dans une exposition gratuite par la mise en lumière d'archives historiques de ces Maisons. C'est une véritable rétrospective patrimoniale, en partenariat avec la Fédération des négociants éleveurs de Grande Bourgogne (Fneb) et les Archives municipales de Beaune.

www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Samedi 19 octobre

// Soirée concert à Créancey

Les Jeunes agriculteurs d'Arnay-Nolay organisent une soirée-concert samedi 19 octobre au pôle de Créancey, avec la participation du groupe Mascara. Tarif avec concert et repas : 30 euros. Concert à partir de 22 h 30 : 14 euros. Réservations au 07 78 31 75.

Nièvre

• Du 27 sept. au 13 décembre

// Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de rencontre pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition : la lumière sur Chasselas (27 septembre), une virée dans le Jura (18 octobre), l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

Du 4 au 6 octobre

// Api'Week chez Fanny Cadoux et Jérôme Seguin

Fanny Cadoux et Jérôme Seguin, apiculteurs, à Suilly-la-Tour (Champcelée, 5 rue du Soc), ouvrent leurs exploitations du 4 au 6 octobre, dans le cadre de l'Api'Week (https://apiweek.fr/). Au programme, ils proposent une découverte de la production de gelée royale AB et de production de miel plus globalement, une visite du laboratoire et de la miellerie. Les apiculteurs présenteront également leurs liens avec les agriculteurs pour le semis de graines mellifères. En plus, des ruches et des extracteurs d'autrefois seront en exposition. Les visiteurs pourront s'amuser à tester leurs connaissances autour de l'abeille via un quiz, et bien sûr déguster les miels ou les produits dérivés (pains d'épice, nougat, palets, etc.) de Fanny et Jérôme.

Renseignements : 06 83 61 41 16.

• 12 octobre

// Élection de la reine des comices

La Société d'agriculture de la Nièvre organise l'élection de la reine des comices le 12 octobre lors d'un dîner dansant. Il aura lieu à partir de 20 h à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert. Tarif : 38 euros ; pour les enfants à partir de 12 ans : 15 euros.

Renseignements et réservations : 06 88 68 79 12

Yonne

• Vendredi 27 septembre

// Marché à la ferme

L'Earl la Maiterie, de Ghislaine, Christian et Joël Boname, à Villiers-sur-Tholon (6 rue des Valots), organise un marché de producteurs les derniers vendredi du mois, de mars à octobre, de 16 heures à 20 heures.

• 26 et 27 octobre

// Fête des vins de Chablis

La 76e édition de la fête des vins de Chablis aura lieu le samedi 26 et le dimanche 27 octobre, à Chablis. Une quarantaine de vignerons de Chablis et du Grand Auxerrois se réunissent pour faire découvrir leurs vins aux visiteurs, où des dégustations sont proposées tout au long du week-end. Et cette année, les visiteurs pourront découvrir des vins italiens grâce à la présence du Consortium des vins italiens de la région d'Irpinia pour proposer des vins de la région du sud de l'Italie, près de Naples. L'entrée est gratuite, le verre de dégustation est au prix de 6 euros (dégustations gratuites).

Renseignements supplémentaires sur le site internet www.fetedesvinsdechablis.fr.

-PHASE-
QUALIFICATIVE

DU 24 AOÛT
AU 06 OCT
2024

UNIQUEMENT
EN LIGNE

-FINALE-

26
OCT
2024

PÔLE DE LANAUD,
BOISSEUL 87

COUPE DE FRANCE Farming Simulator

DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE 2024

BY fnsea

© 2024 GIANTS Software GmbH. Farming Simulator, GIANTS Software and its logos are trademarks or registered trademarks of GIANTS Software GmbH. All rights reserved. All other names, trademarks and logos are property of their respective owners.

Participez à la première
COUPE DE FRANCE Farming Simulator
pour les élèves de plus de 16 ans inscrits dans l'enseignement agricole

EN SAVOIR PLUS
CDFFS.FR

fnsea
REUSSIR AGRA
Nourrir votre performance
LIMOUSINE
LANAUD - FRANCE
Limousine Park
PÔLE DE LANAUD
Jeunes Agriculteurs